JOURNAL DES CAMPAGNES

L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

10ème Année — Jeudi, 21 Mai 1891 — No 16

JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE,
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS
Strictement payable d'avance
THS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 & 13, rue Buade, H.-V., Québec.

AGRICULTURE

Les graines de semence

Pour en obtenir une belle récolte le cultivateur doit :

1o Fournir à sa terre les moyens de produire beaucoup, c'est-à-dire la fumer convenablement;

2o La préparer soigneusement par le labour et le hersage ;

3o Choisir de bons grains de semence.

Ces conditions remplies, on peut compter sur de bons résultats.

Il reste bien encore la grande question de la pluie et du soleil, mais, comme jusqu'à ce jour nulle créature humaine n'a trouvé le moyen de produire une goutte d'eau ou une perle de rosée, nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ce sujet Laissons faire le bon Dieu, il sait mieux que nous ce qu'il nous faut. Mais imitons nos ancêtres, ces vaillants cultivateurs chrétiens qui demandaient chaque jour au Ciel ses grâces pour eux-même et sa bénédiction pour les fruits de la terre.

Ils n'attendait pas l'époque des Rogations pour remplir ce pieux devoir sachant que tout bien vient de Dieu, ils se mettaient sans cesse, eux et leurs intérêts. sous sa toute-puissante protection. Le dimanche des Rameaux, par exemple. ou les jours suivants, ils ne manquaient pas de placer dans leurs maisons, dans leurs étables et leurs granges, sur leurs champs et dans leurs jardins et vergers des rameaux bénits. Sainte et poétique coutume que je veudrais voir revivre partout !

Les aliments pour les chevaux

On a soutenu avec raison, quel'avoine écrasée et le foin haché sont plus nutritifs pour les chevaux en général, que les mêmes matières non divisées La Compagnie des omnibus de Londres qui a 6000 chevaux a fait surce sujet, il y a quelques années, une expérience très instructive. Elle a divisé ses chevaux en deux catégories ceux de la première recevaient comme ration journalière 8 kilogrammes d'avoine broyée et 3kg,750 de foin haché plus 1kg,125 de paille Ceux de la seconde recevaient 9kg,500 d'avoine intacte et 6kg,500 de foin non haché. Soit 13 kilogammes de nourriture pour les premiers et 16 pour les seconds. Or les chevaux de la première catégorie ont fait un aussi bon service que ceux de la seconde et ne le cédaient en rien sous le rapport de l'enbompoint et de la vigeur. La nourriture au moyen de l'avoine broyée et du foin haché a produit une économie de 1500 francs par jour et de 581 000 francs par an. Nous n'avions pas besoin, dit le journal *l'Electeur*, de connaître cette expérience pour affirmer que les aliments divisés de toute nature sont plus nutritifs que les aliment intacts. Le fait s'explique de lui-même quand il s'agit d'animaux âges, dont l'appareil dentaire est plus ou moins usé ou ébréché. Ceux-là ont besoin que le concasseur et le hache-paille fassent la besogne que leur bouche n'est plus capable d'opérer entièrement.

L'EXPLOSION DE ROME

Un dépêche de l'*Agence Havas* dit que S. Em. le cardinal Hohenlohe a porté 1,000 fr. au ministre de la guerre pour les victimes de lacatastrophe du mont Testaccio.

Un Français a envoyé au Pape 100.-000 fr. pour réparer les dégats causées au Vatican par l'explosion.

Les dommages occasionnés par l'explosion de la poudrière de porta Portesse apparaissent d'autant plus considérables à mesure qu'on en connait mieux les détails.

On évalue à 460 mille francs la dépense qui incombe au municipe pour les réparations à faire dans les locaux de sa dépendance. Rien qu'à l'abattoire et au campo Boario. il ne faudra pas moins de 300.000 francs.

Dans l'intérieur du Vatican les dommages sont évalués approximativement à 400 mille francs; à 200,000 ceux de la basilique de Saint-Pierre à 500,000 pour la basilique de Saint-Paul.

Si l'on ajoute à cela la perte de 800,000 francs que représente l'explosion de la poudrière et les dommages subis par un grand nombre d'églises, d'établissements, de magasins, en un mot par presque tous les immeubles de Rome, rien que pour réparations de vitres, on voit que le total se chiffre par plusieurs millions.

UN MALHEUR OU UN CRIME ?

Le désastre, qui a épouvanté hier l'âme romaine, est-il un malheur ou un crime ? Ni M. Nicotera ni. N. Pelloux n'ont pu éclaircir ce mystère. Il plane sur la ville comme une menace. il pèse sur elle comme le couvercle d'un sépulcre. Cette incertitude est peut-être pire queles plus sombres révélations. Car l'imagination se donne libre carrière et le prestige de l'autorité en est atteint. Un philisophe a dit, jadis, que rien n'est plns funeste à un gouvernement que les soupçons du public. Si c'est un simple malheur l'incapacité et l'imprudence du gouvernement n'ont pas d'excuses ; si c'est un crime politique, comme beaucoup le supposent, la Révolution finale frappe aux portes de Rome et lance le suprême avertissement aux Chefs de l'Etat.

Nous ne savons quelle hypothèse contient le plus d'enseignements et de périls. Si les ministres et les autorités ont appris tous les commentaires romains sur ce désastre, ils auront compris jusqu'à quel point le public commence à être las et à être ébranlé dans son optimisme le plus robuste. On dirait un malédiction sur la Ville.

Le malheur jetterait une lueur, sombre sur toute notre administration. Quoi ! L'on ne saurait pas que cette poudrière trop pleine, était trop voisine de Rome. Et si on le savait, de quel nom appellerions-nous cette incurie qui expose la capitale à ces désastres ? Encore faut-il ajouter que la poudrière de *Monte Verde* n'est pas la seule, qu'une masse de poudre quatre fois plus grande est accumulée autour de nous. Qu'est-ce à dire ? Comment le régime actuel peut-il répondre aux accusations passionnées de la foule ? La " troisième civilisation " a subi hier une nouvelle et formidable éclipse. Son règne s'en va. Le peuple ne pardonne jamais ces incuries sans nom La crise, qui exténue le pays, exaspère les considérations pessimistes. Rien ne va plus. Tout sombre. Après la banqueroute financière, l'épreuve agricole et économique, puis le problème ouvrier, ensuite les incertitudes de la politique étrangère et le drame de Massaouah ; enfin, le désastre aux portes de Rome.

Comment l'imagination populaire, comment la confiance la plus imperturbable ne seraient-elles pas ébranlées par ces coïncidences et cette série ininterrompue de malheurs, d'échecs, qui étalent au grand jour l'immense vice organique, dont meurt l'Italie officielle ? Si une affaire au moins réussissait ; mais, non, tout échoue, tout sombre, tout croule. D'où vient cette *série à la noire* cette espèce de *jettatura*, ou plutôt cette expression d'un état de choses intenable et pourri ?

Gambetta disait un jour du régime de ses amis : " Ça se décole ". Que le gouvernement aille écouter les propos des bourgeois et des ouvriers.

Le crime politique serait une aggravation de la crise. On a cru béatement que M. Crispi tombé, la prospérité publique refleurirait comme par enchantement. C'est la consolation des pauvres et des malheureux d'espérer des coups de fortune qui ne viennent jamais Les paroles de Nicotera sur le Roi font entrevoir de

sombres perspectives. On a la prescience d'un péril innommé mais connu. On a pu conclure du lyrisme obligé du ministre que le Cabinet actuel a surtout pour but de sauver la monarchie.

Il y aurait, dans le crime de Porta Portese, une réponse éloquente aux desseins officiels. Avertissement général, ou prélude au 1er mai, ou simple riposte aux menaees du déploiement de forces, de la part du ministère, le coup aurait une portée incalculable.

Le public exagère peut-être avec ses pronostics et ses soupçons, mais la situation n'est-elle pas arrivée au point que tous les pessimismes sont permis ? La pauvreté, qui, à Rome, est si résignée, la misère même, qui, en Italie est si paisible, commencent à murmurer, à s'exaspérer. Un mouvement de rebellion raverse l'âme du penple. Nous ne savons quoi de farouche s'allie avec la crise. Comment la Révolution n'exploiterait-elle pas ces souffrances sans nom et ces abaissement sans borne ? Quel levier dans cet état d'esprit pour l'anarchie ? Nous avons souvent appelé Crispi le grand *éleveur* et le grand *éducateur* de la démagogie. Avions-nous tort? N'est-ce pas tout le régime, avec ses vices et ses fautes, qui mûrit les derniers malheurs ?

On commence à le comprendre. Hier une lueur a traversé tous les cerveaux. Puisse-t-elle allumer les grands courages.

Le désastre montre, enfin, à quelles conditions est réduite la ville du Pape, qui est devenue la cité des forts et des poudrières. Le Vatican est dominé et cerné de fortifications gigantesques.

La moindre explosion, une escarmouche, un rien peuvent ensevelir sous les ruines les merveilles du monde. Rome a reçu la suprême injure d'être une caserne. Et pourquoi ? Pour garder et surveiller le Pape ? A quoi servent ces forteresses ? Le jour où l'Italie aurait le malheur de subir une guerre malheureuse, ces défenses improvisés arrêteraient-elles quelque chose ? Plus on y réfléchit, plus on se demande dans quel monde nous vivons. La question romaine a reçu, hier, un élément d'appréciations de plus. Et lequel ? Toute l'humanité, tout le monde civilisé ne sont ils pas intéressés à conserver les trésors du Vatican et de Rome ? Qui peut avoir confiance encore ? Le cœur se serre d'épouvante, devant certaines éventualités. Est-ce donc là la " troisième Rome" ? Sont-ce là les bruits de la "troisième civilisation ?" Est-ce par de tels prodiges que le nouveau régime veut égaler la grandeur de la Rome antique et de la Rome pontificale ? Au début de la crise, dont nous voyons aujourd'hui l'apogée, on prétendait que l'Italie officielle souffrait du mal de la naissance ?

N'est-ce pas au contraire, un autre mal le mal de Rome ?

(Le *Moniteur de Rome*)

LE FETICHE

M. le Rédacteur,

Que les partisans de M. Mercier encensent leur chef et l'adulent partout et toujours c'est leur droit, comme c'est le notre de nous moquer de ses ridicules et de dénoncer sa conduite politique. Mais il y a des endroits ouverts au public où les deux partis se montrent à toute heure pour affaires, qui doivent rester terrains neutres. A ce point de vue je proteste contre l'exposition dans les bureaux du Protonotaire de la Cour Supérieure à Québec d'un affreux chromo qui est sensé reproduire les traits de l'homme aux culottes blanchies.

X.....

ARRESTATION PROBABLE D'UN DEPUTE

La guerre entre amis politiques

La *Patrie* publie cette nouvelle à sensation :

Un député qui siège sur les banquettes ministérielles à Québec et qui demeure dans les environs de Montréal sera probablement arrêté demain par la grâce d'un ami politique.

Ce moyen rigoureux serait, paraît-il, le résultat d'une chicane et le plaignant y aurait été poussé par nos adversaires qui ne savent plus comment s'y prendre pour persécuter nos amis.

Il n'y a aucune accusation grave dans cette affaire, au contraire il ne s'agit que d'une insignifiance. Le député en question se serait moqué d'une défense formelle qui lui avait été faite par son nouvel ennemi.

LA NATURALISATION

Sous ce titre, nous lisons dans le *Courier de St-Hyacinthe* :

Un canadien, qui avec sa famille, quitte son pays natal pour aller demeurer en permanence aux Erats-Unis, a des raisons puissantes de demander des lettres de naturalisation. Renonçant au Canada, il doit désirer exercer tous les droits inhérents au titre de citoyen américain et participer par son vote au gouvernement de la république.

Dans notre opinion la positiou du canadien qui s'en va aux Etats-Unis temporairement est bien différente de l'autre, et l'émigration de nos compatriotes à l'étranger étant à déplorer, nous ne pouvons leur conseiller d'écouter la voix de ceux qui leur disent de se faire naturaliser pour par là, renoncer à leur beau nom de canadien.

NOUVELLES D'OTTAWA

(Dépêche spéciale au *Courrier du Canada.*)

Ottawa, 14 mai 1891.

Sir John n'a pas paru sur son siège aux Communes depuis deux jours. Le médecin lui recommande le repos pendant quelques jours. Il a sorti hier cependant, et s'est rendu à son bureau au département des chemins de fer.

—M. Grandbois est allé à Montréal se mettre sous les soins du Dr Hingston.

—M. Laurier est encore faible.

—M. Girouard est atteint de la grippe.

—L'associatipn des Droits Egaux d'Ottawa n'est pas satisfaite de la décision prise, par le gouvernement de payer les dépenses nécessaires à la contestation devant les cours de l'acte de la législature du Manitoba abolissant les écoles séparées. Des critiques très acerbes de l'action du gouvernement ont été prononcées par plusieurs membres, à la dernière assemblée du comité exécutif qui a adopté une motion censurant le gouvernement et exprimant l'espoir que pendant la session actuelle le parlement censurera la décision du cabinet.

Demain sera fixée la date de la première assemblée du comité des privilèges et élection.

On veut assassiner le president de Haiti

New-York, 14. — Les nouvelles reçues d'Haïti sont que depuis quelques semaines le président Hypolite a échappé à trois tentatives d'assassinat.

Dernièrement, comme il chevauchait en compagnie de quelques officiers, près de la ville de Jacmel, quatre hommes cachés sous un pont sur lequel il passait ont tiré sur lui.

Les factions de l'opposition prédisent une révolte et nne guerre longue et sanglante.

Le ministre americain a Rome

Rome, 14— M. Porter, le ministre américain près le Quirinal, se dispose à passer l'été près de Roca di Papa. Il ne songe aucunement à quitter Rome.

M. Blaine

New-Yord, 14. — M. Blaine, secrétaire d'état américain, est beaucoup mieux. Ainsi l'a déclaré le Dr Dennis qui l'a visité à 1 h. p. m. Cependant on lui conseille de ne pas retourner à Washington, avaut lundi.

UN NOUVEAU CHASSE-NEIGE

Hier l'après-midi, plusieurs actionnaires de la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean, ainsi que la plupart des journalistes de cette ville, prenaient passage sur un train composé d'un seul char de première classe attaché à la locomotive " L'hon. F. Langelier, " pour être témoins du premier essai d'uc nouveau chasse-neige de chemin de fer.

Cette expérience a eu lieu entre Lorette et la jonction du C. P. R., à l'endroit communément appelé la pente Laurin. Elle s'est faite en présence de MM. M. B. Eaton, l'inventeur du nouveau chasse-neige ; le Dr Cameron, de Montréal, intéressé dans la fabrication de la charrue ; El. Beaudet, vice-président et M. Scott, secrétaire de la compagnie du lac St-Jean ; H. Beemer, lt.-col. Rhodes, S. Peters, M. Gibson, W. Cressman, gérant du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix ; M. Lambkin, du C. P. R. M. Blondeau, du bureau de l'inspecteur des postes ; Geo. Lemelin, Jules Côté, et les représentants de la presse.

Sur la voie on avait déposé, sur un espace de plusieurs arpents, cinq ou six pieds de neige d'épaisseur. Cette neige fondante, qui était exposée au soleil depuis des heures n'était guère facile à enlever :

Poussée par la lourde locomotive " Frank Ross " la nouvelle charrue a déblayé la voie comme par enchantement. Les invités en ont tous été émerveillés. Au dire des hommes de chemin de fer jamais expérience n'a donné aussi entière satisfaction.

Ce nouveau chasse-neige certainement appelé à remplacer les anciens modèles jusqu'ici en usage, est de l'invention de M. M. B. Eaton, de Boston, qui a associé à son entreprise plusieurs capitalistes importants des Etats-Unis, de Montréal, etc. Elle est d'une force extraordinaire. Elle est construite de telle sorte que la neige est projetée de 30 à 40 pieds, laissant la voie parfaitement nette plusieurs pieds de chaque côté. Celle d'hier pesait 40,000 lbs.

La compagnie qui manufacturera ces chasse-neige s'appelle la "International Plough Co." et elle a obtenu ses patentes en 1888.

D'après le plan de l'inventeur la partie qui sépare la neige sera chauffée au moyen de l'amianthe ; les roues sont précédées de balais et de couteaux en fer pour briser la glace et balayer la neige qui reste encore sur les rails après le passage du devant qui a rejeté de chaque côte les amas qui obstruaient la voie.

Une trentaine de ces chasse-neige ont déjà été commandés. Nos chemins de fer ne tarderont pas à remplacer leurs anciennes charrues par ces chasse-neige améliorés destinés à un si grand succès sur toutes les voies ferrées.

LES FETES D'ORLEANS

Le 462e anniversaire de la delivrance de cette ville par Jeanne d'Arc

Paris, 11—La ville d'Orléans a célébré jeudi le 462e anniversaire de sa délivrance par Jeanne d'Arc. Des fêtes très-brillantes ont été organisées à cette occasion, et la présence du président de la République est venue ajouter encore à leur éclat. Dès le matin une fanfare a annoncé, du haut de la tour de ville, le glorieux anniversaire et la cloche du beffroi a sonné de quart d'heure en quart d'heure jusqu'au soir. M. Carnot est arrivé dans l'après-midi ; il a été reçu à la gare par le maire et le conseil municipal ; puis le cortège présidentiel s'est dirigé vers la préfecture où ont eu lieu les réceptions officielles. Sur le passage du président les troupes formaient la haie, et une foule d'étrangers, venus de tous les points de la France, emplissaient les rues. Après les réceptions, M. Carnot a visité plusieurs établissements publics, entre autres un orphelinat, qui a été inauguré en sa présence.

Dans la soirée, à l'heure à laquelle Jeanne d'Arc, le 7 mai 1429, est entrée dans Orléans, après avoir emporté le fort des Tournelles, un feu d'artifice et une salve d'artillerie ont été tirés sur l'emplacement de ce fort. Puis un cortège militaire composé de toutes les troupes de la garnison et d'une cavalcade historique représentant l'entrée de Jeanne-d'Arc à Orléans, est entré en ville, à la lueur des flambeaux, et a défilé devant le président de la République. Il y a eu ensuite une grande cérémonie religieuse à la cathédrale et la soirée s'est terminée par des illuminations générales.

GRANDE ASSEMBLEE PARNELLISTE TARA HALL

M. M. O'Kelly et Redmond

Des milliers de personnes sont allées hier soir au Tara Hall entendre M. M. O'Kelly et Redmond, députés parnellistes.

Les deux orateurs ont été fréquemment applaudis.

Les délégués parnellistes sont deux beaux types de la députation irlandaise ; ils sont distingués de manières et de paroles. L'éloquence de M. O'Kelly est sobre, et sent le terroir ; celle de M. Redmond et imagée, fougueuse et entraînante. Ce doit être un fort tribun que cet ami éprouvé de Charles Stuart Parnell.

M. O'Kelley dit que son collègue et lui ne sont pas venus en Amérique pour exposer un seul côté des difficultés qui séparent les députés irlandais, mais pour une question plus importante, la cause même de l'Irlande. Il faut au parlement britannique un parti irlandais purement national, se tenant par la main, indépendant des partis.

L'orateur parle ensuite du bill agraire, des efforts tentés par Parnell pour rendre le tenancier à peu près maître chez lui comme le landlord dans son domaine. Parnell est le créateur du parti national irlandais, et lui seul peut conduire l'Irlande à la victoire.

M. Redmond parla ensuite une heure et fut fort applaudi.

Une résolution de confiance en Parnell a a été ensuite votée.

FEUX DE FORETS

Un train de passagers perit dans les flammes

Milwaukee, Wis., 13.—Des feux de forêts font des ravages considérables dans le sud-ouest du pays depuis 48 heures ; une immense quantité de pins ont été détruits. Les flammes se sont propagées jusqu aux faubourgs de cette ville et ont détruit un certain nombre de propriétés. Cinq mille cordes de bois et deux maisons ont été détruites ; pertes, $12,000. Une forte pluie a éteint en partie les flammes qui ont été repoussées de la ville par un vent violent.

Philadelphie, 13.—Une dépêche spéciale de Keating annoncent que des feux de forêts font des dégâts considérables dans le sud et l'ouest d'Austin.

Goodyear, 13.—Le feu a consumé samedi, 3,000,000 de pieds de bois et 10,000 cordes d'écorce ont été détruites.

Coudesfort, Pa.—Un train contenant 75 hommes s'est élancé dans les flammes hier soir et a déraillé. Presque tout le monde a péri.

Monseigneur N. Doucet, curé de la Malbaie, décédé le 9 courant, était membre de la Caisse Ecclésiastique St-Joseph.

B. PH. GARNEAU, PTRE.

Archevêché de Québec
12 mai 1891.

Tentative d'assassinat sur le czarewitch

Berlin, 13.—Une dépêche reçue de Tokio, Japon, annonce que l'on a tenté d'assassiner le czarewitch, et que celui-ci, quoique gravement blessé, n'est pas en danger prochain de mort. Il paraîtrait que c'est un Japonais qui l'a frappé de son épée lui infligeant plusieurs blessures à la tête. Cet assaut a eu lieu à Otsu, près du lac Biwaumi, à six milles de Kioto. L'empereur du Japon s'est empressé d'offrir ses regrets au distingué visiteur.

Nouveau nonce apostolique

Paris, 13.—Mgr D. Ferrata, jusqu'ici secrétaire de Léon XIII, pour les affaires étrangères extraordinaires, a été nommé nonce apostolique, à Paris, en remplacement de Mgr Rotelli, archevêque de Pharsale.

Explosion fatale

Londres, 13.—Une terrible explosion s'est produite lundi matin, dans la cale du navire anglais " Tancarville, " capitaine Carter, qu'on était en train de réparer dans le chantier de radoub, à Newport.

Le " Tancarville " a subi de grands dommages. Cinq ouvriers ont été tués et treize autres blessés.

UN ARTICLE DE M. L. P. PELLETIER

M. Duhamel ayant adressé aux journaux une lettre où il attaquait violemment M. L. P. Pelletier, celui-ci répond vigoureusement, sous sa signature, dans l'*Etendard*.

Voici quelle était la production de M. Duhamel :

Québec, 9 mai 1891.

M. L. P. Pelletier, qui vient de trahir la cause nationale pour des raisons inavouables, me fait, depuis longtemps, une guerre personnelle dans l'*Etendard*, au nom des principes, et il a l'outrecuidance de se couvrir du manteau de feu le sénateur Trudel qui, lui, était un homme d'une intégrité et d'une probité reconnues, il avait des principes discutables, mais sincères.

Eh ! bien, M. L. P. Pelletier a consenti à l'abolition du Conseil Législatif au besoin, lors de sa propre nomination et celle de feu M. Larochelle au Conseil Législatif!

Je ne l'en blâme pas ; mais en cela, comme en beaucoup d'autres points, il diffère d'opinion avec le sénateur Trudel. Je vous autorise à publier ces faits, si vous le jugez bon.

GEO. DUHAMEL.

M. Pelletier répond comme suit :

Le commissaire des Terres, un des membres du cabinet, m'accuse d'avoir consenti à l'abolition du conseil Législatif, lors de ma nomination.

M. Duhamel affirme ce fait en sa qualité de membre du gouvernement qui m'a nommé.

De deux choses l'une : ou M. Duhamel ment effrontément et délibérément, ou bien il parle, écrit et signe sans savoir ce qu'il fait.

Je serais charitable, si j'admettais de suite qu'il est probable que le cas actuel tombe dans la dernière de ces deux alternatives.

Comme question de fait, M. Duhamel ignore d'une manière à peu près absolue tout ce qui se passe dans *l'inner circle*. Mais certaines rumeurs et souvent quelques vérités parviennent jusqu'à lui, puisqu'il siège au conseil.

Or, M. Duhamel a entendu dire que tous ceux qui reçoivent du ministère le parchemin du Conseil Législatif ont auparavant signé, dans le cabinet particulier du premier ministre, un écrit par lequel ils s'engagent à voter leur propre abolition au besoin. Et le commissaire des Terres, qui est fort en logique, aussi fort que Georges Dandin, a conclu naturellement que je devais avoir signé cet écrit. Etant convaincu de cela, il l'a dit. Et l'ayant dit, il l'a écrit.

Ça n'a qu'un défaut : ce n'est pas vrai *quant à moi*.

Il est à ma connaissance que des conseillers législatifs ont signé cet écrit : quelques-uns l'ont fait en ma présence.

Mais je ne l'ai pas signé, moi.

Et, si je ne dis pas vrai, eh bien ! vous avez un moyen bien simple, M. Duhamel, publiez-le cet écrit, je vous y autorise.

Je vais aller plus loin encore, puisque l'on m'y force.

Non seulement je n'ai pas signé, mais lorsque le premier ministre a voulu exiger de moi cette signature comme condition *sine quà non* de ma nomination, je lui ai dit que j'étais opposé à l'abolition du conseil et qu'il m'était impossible de mettre mon nom au bas d'un semblable document. Cela a failli tout faire manquer et nous étions debout pour nous séparer, lorsque M. Mercier a consenti à ne plus imposer cette condition.

M. Pelletier pousse encore à M. Duhamel plusieurs bottes à fond.

Sa lettre couvre près de deux colonnes de l'*Etendard*.

La tragedie de la Nouvelle-Orleans

Nouvelle-Orléans, 14.—Le comsul italien Corti a déclaré hier que c'est dû à son influence si ses compatriotes n'ont pas assassiné le maire Shakespeare, MM. Parkerson et Wyekliffe et d'autres chefs du mouvement des citoyens, lors de la tragédie du 14 mars dernier, en cette ville.

Diminution du prix des licences

Toronto, 14.—Le gouvernement d'Ontario a ordonné la remise aux débitants de liqueurs des cent piastres additionnelles perçues de chacun d'eux par les commissaires des licences dont le prix sera le même que l'année dernière, $350. C'est une remise de plus de $15,000.

CONTRE L'EMIGRATION

Nous avons publié ces jours derniers une lettre que nous adressait un canadien des Etats-Unis, au sujet de l'émigration.

En voici une autre que nous empruntons au *Monde*, et qui soutient la même thèse :

Brunswick, Me., 8 mai 1891.

Monsieur le rédacteur,

Depuis quelques semaines, je lis avec intérêt l'espèce de polémique que font les journaux au sujet de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis, et je vois avec peine certains journalistes dénigrer leur pays au bénéfice de celui de l'oncle Sam. Je n'aurais pu croire que des Canadiens étaient capables de tenir le langage que tiennent en ce moment certains journalistes des Etats, et même au Canada.

Quant à ces derniers ils sont loin de nous et peut-être s'imaginent-ils que tout est rose de ce côté de la ligne 45me, ou, veulent faire de l'émigration un engin de guerre politique.

Cependant il faut qu'ils soient bien naïfs, ou bien méchants, pour ne pas s'apercevoir qu'ils font de la réclame en faveur de l'émigration.

Mais c'est aux journaux des Etats-Unis que je veux m'adresser. Les journaux canadiens d'ici qui publient ce que le *National* de Lowell publient depuis quelques semaines prouvent que le patriotisme dont ils font ostentation n'est qu'un leurre ; la vérité, c'est que ces gens-là ont perdu le sentiment du vrai patriotisme. Ils se montrent insultés de vous entendre dire que nos pauvres canadiens viennent ici se courber sous le joug de la servitude, avec les humiliations de l'exil, avec ses horreurs. Susceptibitité hypocrite !

Heureux encore ceux qui ne connaissent que les misères de l'éxil et de la servitude et qui n'ont pas la douleur de voir la foi de leurs enfants sombrer dans le gouffre des grandes villes américaines.

Ces gens-là sont insultés d'entendre dire que nous sommes ici sur la terre de l'exil ; ils se sentent donc chez eux ici, dans leur patrie.

Oui, le Canada n'est plus rien pour eux, et ils le font bien voir. Ils accusent les dénonciateurs de leur embauchage, ils insultent ceux qui osent critiquer leurs articles fardés et exagérés, ceux qui les combattent avec tant de raison. Mais comme ils se montrent bien tels qu'ils sont aux yeux de tous les Canadiens qui ont du cœur ; renégats, ils suivent la route de tous les renégats.

Ce qui nous rassure, c'est le langage des Canadiens des Etats-Unis dont les lettres ont été publiées dans le *Monde*. Ils ont été forcés d'émigrer ; mais la terre étrangère reste pour eux un lieu d'exil et de servitude et ils ont hâte de voir poindre le jour du repatriement. S'il était permis à tout le monde de dire tout ce qu'il pense, un grand nombre de Canadiens d'ici diraient peut-être que l'exil forcé leur serait moins pénible que cet exil volontaire sur une terre où ils sont en butte au mépris et aux mauvais traitements des Américains.

En dépit du *National de Lowell*, le tableau de la situation des Canadiens des Etats-Unis, fait par M. l'abbé Dugas, n'est malheureusement que trop vrai.

A lire le *National*, on songe à ce passage des Ecritures : *Oculos habent et non videbunt ;* ils ont des yeux, mais ne voient pas. L'écrivain du *National*, s'il n'y mettait de la mauvaise foi, verrait la misère des nôtres ici.

Au lieu de chercher à inspirer aux nôtres de l'éloignement pour la patrie, en faisant une peinture exagérée de ce qu'il appelle la misère au Canada, en vantant le prétendu bien-être, les richesses imaginaires, qu'il voit ici, il aurait bien plus de mérite à user de son intelligence pour remédier aux maux qui désolent nos centres canadiens, pour élever le niveau de l'éducation et arrêter les progrès de la démoralisation chez une partie des nôtres.

C'est en adoptant cette ligne de conduite qu'il n'aurait plus à craindre la concurrence des journaux du Canada ; son œuvre serait la plus belle réclame pour lui.

Monsieur le Rédacteur, en terminant, je puis vous donner l'assurance que quand nous aurons à faire un choix entre le patriotisme du *Monde* et celui qui semble régner au *National*, nous ne serons pas longtemps en peine.

Puissiez-vous toujours soutenir des causes aussi bonnes que celle-là et ne cesser d'engager les Canadiens à rester au Canada.

Votre serviteur dévoué,

J. H.R..

TABLEAU DE ST-JEAN-BAPTISTE

Plusieurs lettres me sont parvenues, m'accusant réception des photographies transmises et me faisant diverses observations.

L'une de ces lettres, d'un personnage marquant, m'exprimait sa surprise de voir des abstentions inexpliquables sur le rôle de souscription.

J'avouerai avec mon vénérable correspondant, que certaines abstentions sont à mes yeux injustifiables, comme les différentes sociétés St-Jean-Baptiste, les paroisses qui on St-Jean-Baptiste pour patron spécial etc. Mais l'œuvre a eu son accomplissement ; trève aux récriminations ; à chacun selon son mérite.

Trois de ces lettres contenaient chacune $1 pour m'aider à combler le déficit de $22.43, une autre me disait : " si vous faites un nouvel appel pour combler le déficit, j'en serai. " Non, je ne ferai pas tel appel. Quoique pauvre, j'ai comblé le déficit et ne solliciterai en aucune façon de nouvelles offres n'ont pas été reçues sans considération, et que leurs auteurs veuillent bien agréer mes sincères remerciments.

Je ferai observer que je n'ai, en aucun temps, demandé à qui que ce soit de souscrire. L'œuvre était connue du public, à chacun de payer s'il trouvait convenable de l'encourager.

Je dois expliquer quant aux photographies, qu'il y en a de trois grandeurs. Lorsque dans une paroisse il n'y avait qu'un seul souscripteur, force m'a été, souvent contre mon gré, de n'envoyer qu'une petite, parce qu'une grande, seule, n'aurait pu résister aux heurts des malles.

L'abbé PROVANCHER

Cap Rouge, 13 mai 1891.

MGR DOUCET

(De la *Semaine Religieuse*)

Nous avons le regret d'annoncer le décès de Mgr Narcisse Doucet, curé de la Malbaie, vicaire général, et administrateur du diocèse de Chicoutimi, arrivé le 9 du mois courant.

Sa mort, nous en sommes sûr, affectera péniblement les paroissiens qu'il dirige depuis 29 ans, le clergé et les fidèles du diocèse dont il a été administrateur à trois reprises, et le public en général ; car Mgr Doucet était universellement connu et estimé dans la province de Québec. Il était du petit nombre des mortels fortunés qui ont le privilège de ne compter que des amis, et le don de créer des sympathies partout où ils passent. Ceux qui ont eu l'occasion d'entrevoir une seule fois cette figure respirant, au plus haut degré, la bonté, la douceur et la bienveillance ; ou mieux encore, qui ont eu l'occasion d'apprécier les riches qualités de son cœur et de son esprit et de bénéficier de son hospitalité vraiment patriarcale, savent que nous n'exagérons rien.

S'il n'était pas ce qu'on appelle un savant, il n'avait pas non plus cette prétention, et n'en pensait pas moins juste. Il se distinguait surtout par un jugement sûr, un tact exquis et une grande prudence. Il n'a cessé d'en donner la preuve dans les différents postes qu'il a occupés, et en particulier dans l'administration du diocèse exercée, chaque fois, à la grande satisfaction des supérieurs, du clergé et des fidèles. Toute sa vie, il est allé son chemin sans bruit et sans ostentation.

Né à Maskinongé le 28 février 1820, ordonné prêtre le 29 septembre 1842, il partit immédiatement pour les missions de la Baie des Chaleurs, dont il a été chargé pendant sept ans avec un seul confrère. En 1849 il devint curé de St-André ; et en 1862, de St-Etienne de la Malbaie, qui lui doit le renouvellement presque complet de l'église et du presbytère, et l'érection d'un magnifique couvent. Mais ce qui compte davantage, ce sont les vocations à la prêtrise qu'il a suscitées et menées à bonne fin ; ce sont aussi les vocations à la vie religieuse qu'il a favorisées de toutes les manières, et dont le nombre est légion.

Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs, rappelant que la vie la plus régulière est rarement exempte de taches et d'imperfections, et que les responsabilités de quarante-neuf années de sacerdoce sont redoutables pour tous.

UN BEAU PROJET

UN EPISODE DE L'HISTOIRE DE MONTREAL

Où est débarqué Maisonneuve à Montréal

La Société Historique de Montréal adresse au maire et aux échevins de Montréal une lettre représentant que le nom de la rue Port, entre la rue des Commissaires et la rue des Communes, devrait être changé en celui de la rue Vimont.

Le motif de ce changement serait de rappeler un fait historique de la plus grande importance pour nous, celui de la fondation même de notre cité. L'endroit où se trouve la rue du Port portait originairement le nom de Place Royale donné par Champlain en mai 1611, et maintenant, il n'y a plus rien là pour conserver ce souvenir. Le nom de Pointe à Callière a remplacé pendant longtemps celui de Place Royale.

Mais depuis que la petite rivière St-Pierre est couverte par la rue des Commissaires, et que l'édifice de la Douane occupe l'ancienne Pointe, le nom de Callière ne désigne plus aujourd'hui qu'une petite rue voisine et parallèle de la rue du Port.

C'est là sur cette ancienne Place Royale, que les premiers colons de Montréal vinrent débarquer le 12 mai 1642 ; c'est là qu'ils s'agenouillèrent tous, en mettant pied à terre, pour rendre à Dieu et le prier de bénir leur entreprise, c'est là, qu'ils élevèrent de suite un autel rustique sur lequel le Révd Père Vincent offrit le saint sacrifice de la messe. C'est l'anniversaire de cette première messe à Montréal que l'on se propose de célébrer le 18 mai 1892.

Comme au point de vue civil, c'est aussi la date de la fondation de Montréal, les membres de la Société Historique croient que le conseil de ville ferait un acte louable et gracieux s'il voulait bien mettre en évidence, sur le lieu même, le nom du digne prêtre qui officia ce jour-là, en le donnant officiellement à cette petite rue en mémoire d'un évènement qu'on doit considérer comme la naissance et le baptême chrétien de notre grande ville.

La Société Historique demande de plus la permission de placer dans un endroit de cette rue, une tablette commémorative.

Cette lettre est signée par M. l'abbé Verreault, président de la société et principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, et par M. R. Bellemare, secrétaire de la Société Historique de Montréal.

Affaires d'Irlande

Dublin, 14.—Le *National Press* dit que depuis son arrivée en Irlande, comme commandant en chef de la milice, lord Wolseley est fortement en faveur du *home rule* et qu'il ne voit, au point de vue militaire, aucun danger de l'accorder à l'Irlande.

Londres, 14.—Parnell a parlé, hier, à Limehouse, dans la banlieue de Londres. A un moment donné, des anti-parnellistes ont fait irruption dans la maison où avait lieu l'assemblée et il s'en suivit une mêlée où plusieurs personnes ont été blessées.

Dublin, 14.—Un prêtre de Dunmore refuse d'administrer les derniers sacrements aux parnellistes.

La diphterie a Halifax

Halifax, N. E., 14.—Il y a trois cas graves de diphtérie au Ladie's Collège de cette ville et la nouvelle qu'un cottage situé dans la partie ouest allait être converti en hôpital a causé toute une sensation dans le voisinage Un protêt a été envoyé au maire.

Depuis qu'il est nommé commandant en chef des troupes en Irlande, lord Wolsely est devenu partisan du *home rule*, et il dit qu'au point de vue militaire, la Grande-Bretagne n'a rien à craindre d'accorder le *home rule* à l'Irlande.

MUSIQUE, ELOQUENCE ET POESIE

Une fete artistique

La soirée d'hier, à l'Université-Laval,a été l'une de ces fêtes intellectuelles et artistiques dont on garde longtemps le souvenir.

Nous ne nous rappelons pas que rien de mieux ait été donné à Québec. Et il faut remonter au *Deuxième centenaire* et à *L'anniversaire de la découverte du Mississipi* pour trouver quelque chose d'égal.

Tout concourait au succès : salle brillamment décorée, imposante réunion d'éminents personnages, programme riche, varié, et merveilleusement rempli, auditoire immense, distingué et vibrant d'enthousiasme, en fallait-il plus pour produire une fête dont l'éclat sera difficilement surpassé.

Nous avons parlé de l'auditoire. Son Honneur le lieutenant-gouverneur et madame Angers, Son Eminence le cardinal Taschereau, Nos Seigneurs les archevêques Langevin, Fabre, Duhamel, les évêques Laflèche, Racine, Moreau, Gravel, Lorrain, Bégin, Blais, Mgr C. A. Marois, V. G., Mgr Têtu, Mgr Gagnon, et plusieurs autres prélats dont les noms nous échappent, l'hon. sénateur Masson, l'hon. sénateur Baillargeon, le comte de Turenne,consul de France, M. Ovide Fréchette, consul d'Espagne, M. Pitl consul d'Allemagne, un grand nombre de membres du clergé,une foule de nos concitoyens les plus distingués, occupaient le parterre de la salle, où pas une place n'était vide. Aux galeries, trois rangées de dames aux toilettes élégantes, ornaient la salle comme un gracieux décor.

Le portrait de Mgr de Laval s'élevait audessus de la scène, sous un dais de riches étoffes brochées d'or. Un parterre de fleurs odorantes s'étendait à ses pieds. Tout autour de la galerie se succédaient les portraits des évêques de Québec. Les intervalles étaient ornés de festons de verdure, et, entre les colonnes des corbeilles de fleurs descendaient de la voûte. L'ensemble de cette décoration offrait un coup d'œil ravissant. Nous croyons qu'elle est due au goût délicat et artistique de M. l'abbé O'Leary. Nos félicitations.

Mais arrivons au programme. La partie musicale n'a été qu'un long succès. Quelle pure jouissance que d'entendre ces mélodieuses compositions de Gounod, et de Rossini exécutées par le brillant orchestre que dirigeait notre Vézina.

Le chœur des soldats de *Faust* a enlevé l'auditoire. Il a fallu le répéter. Même effet pour la cantate à Mgr de Laval, musique de Rossini, paroles de Crémazie. Les applaudissements partaient de toutes parts comme des salves d'artillerie. Il y avait de l'électricité dans la salle.

Que dire de cette *Suite d'orchestre*, encore tirée du *Faust* de Gounod, dont le rythme entraînant nous transporte dans un monde enchanté ? Nous ne saurions trop féliciter M. Vézina et les artistes qui composaient l'orchestre de l'éclatant succès qu'ils ont remporté hier soir.

La poésie et l'éloquence ont rivalisé avec la musique. Mgr Bégin nous a lu une page oratoire où son beau talent s'est déployé dans toute sa sereine maturité : quelque chose de complet, d'achevé ; une harmonie de proportions,une pureté de forme vraiment classiques. On a dit le : cygne de Cambrai ; sans donner sur l'écueil des comparaisons ambitieuses, ne pourrait-on pas dire : le cygne de Chicoutimi ?

Et, maintenant, comment décrire, la joute mémorable des deux poètes, des deux émules, des deux amis qui se sont disputé, hier soir, la palme poétique.

Les deux poésies récitées par M. l'abbé Gingras et M. J. A. Poisson ont tour-à-tour soulevé l'enthousiasme de l'auditoire. Toutes deux ont eu un prodigieux succès ; mais succès de genre différent.

On nous permettra de citer quelques strophes pour donner une idée de chacune des deux pièces.

Voici le début de celle de M. Gingras :

On n'emprisonne pas l'aurore : triomphante,
Elle déploie au ciel sa robe éblouissante
Et du sein de la nuit s'élance avec orgueil.
La mémoire des saints, forte comme l'aurore,
A l'heure où l'éternel lui commande d'éclore,
Brise les portes du cercueil.

La mort ! c'est la nuit noire où chacun doit descendre.
Le juste y peut dormir longtemps, couvert de cendre.
Tout à coup, il revit triomphant, radieux.
Comme un astre, plus grand quand il sort d'un nuage,
Des ombres du tombeau l'humble saint se dégage,
Et renaît le front dans les cieux.

Ainsi renaît Laval. Avant même que Rome,
Pour scruter chaque pli du passé de cet homme,
Ait allumé là-bas son immortel flambeau,
Il jaillit de sa tombe une aurore vermeille,
Et le pays redit : " C'est Laval qui s'éveille,
C'est l'aurore d'un saint nouveau ! "

Ce portique grandiose donne la note du poème de M. l'abbé Gingras. Il est majestueux, d'un souffle lyrique très soutenu, d'une haute et noble inspiration.

Les dernières strophes sont superbes et ont soulevé l'admiration des connaisseurs :

Mais pourquoi feuille à feuille interroger sa vie ?
N'ai-je pas sous les yeux sa vivante effigie !
Le secret de Laval —et Laval n'est pas mort,
C'est qu'une âme d'évêque est noble entre les âmes.
Avant que l'Esprit-Saint l'électrise à ses flammes,
Elle est déjà sur le Thabor.

C'est que l'Eglise enfin, mère saintement fière,
Pour faire ses prélats ne prend rien de vulgaire :
Elle rejette un cœur grossièrement forgé.
Afin que l'orgueilleux jamais ne les méprise,
Pour faire ses prélats c'est que toujours l'Eglise
Choisit la fleur de son clergé.

Eh bien, Laval, tu fas de ces âmes d'élite.
Oh ! si Rome, jamais, consacrant ton mérite,
Nous laissait sur ta tombe ériger un autel !..
Avec quels flots d'encens, quels transports, quels hommages,
Le pays à genoux saluerait, de ces plages,
Ton royal trône dans le ciel !

Oui ! c'est là ce qu'attend la Patrie en extase,
Pour braver la tempête elle veut à sa base
Ce céleste granit, la tombe d'un grand saint.
Il faut à mon pays cette étoile polaire.
Il faut à la patrie un ange tutélaire
Sorti de ses flancs, de son sein !

La Patrie ! elle est jeune, elle est ardente et belle.
Mais pour prendre ton vol, mais pour ouvrir ton aile,
Patrie, élance-toi d'un autel glorieux.
Nous te verrons alors, comme un aigle sublime,
Planer l'espoir au cœur ; monter de cime en cime ;
Porter tes destins jusqu'aux cieux !

C'est là de la grande poésie, et l'auditoire s'est montré digne de la comprendre par les applaudissements dont il a couvert ces strophes magnifiques.

La pièce de M. Poisson a valu à son auteur un des plus beaux succès qu'ait remportés sa muse. L'enthousiasme et les bravos qu'il a provoqués ont toujours été croissants. Certains passages ont été littéralement acclamés. Nous sommes heureux de pouvoir citer encore une fois. Le poète parle de la mort de Mgr de Laval, et il s'écrie :

De Montigny-sur-Avre exilé volontaire,
A l'éternel repos par le Maître appelé,
Il meurt ; et deux cents ans de ce toit séculaire,
Martyr jusqu'au tombeau son corps fut exilé.
.....

Mais son corps reposa dans l'antique chapelle
Et, gage de triomphe et d'immortalité,
On dirait que ce cœur de nature immortelle
Tous ceux qui l'ont suivi, tour à tour l'ont porté.

Quant de Vaudreuil vaincu désertait ce rivage,
Lorsque sonnait le glas d'un peuple qui s'éteint,
Si Pontbriand debout, put conjurer l'orage,
C'est, ô noble Laval, ton cœur qui le soutint.

Plus tard, quand Plessis, seul contre la métropole
Déjouait d'Albion le perfide dessein
Quand de ce rôle immense il chargeait son épaule
C'est ton cœur, ô Laval, qui battait dans son sein.
.....

Plus loin l'auteur nous montre Laval contemplant le résultat de son travail sacré ;

Gardiens toujours jaloux de l'église romaine
Ici sont réunis tes nombreux successeurs
Ils se sont partagés ton immense domaine
De l'arche sainte ils sont les vaillants défenseurs

Talisman de succès, ta touchante devise
Est la leur : *paratum pectus ad omnia.*
Mais au gémissement de ta naissante église
A succédé partout l'allégre *alleluia.*

Car au plus haut sommet de l'œuvre colossale
Que ton zèle pieux sur ces rives fonda,
D'un travail séculaire, ô couronne royale
Luit la pourpre romaine, orgueil du Canada

Puis apostrophant la grande ombre de l'évêque fondateur: regarde, lui dit-il, la force et la grandeur du Canada français et catholique que tu as tant aimé :

Comme toi Frontenac est devenu poussière
Mais après deux cent ans de lutte, de dangers,
Vous revivez encor, tous les deux sous la pierre :
Laval c'est Taschereau, Frontenac, c'est Angers

Une triple salve d'applaudissement, a salué cette strophe heureuse.

Cette autre allusion a été très applaudie :

Oui ! nous sommes encor Français et catholiques
Et si sur cette terre un seul en a douté
Ah ! répondez pour nous, vénérables reliques
Qu'hier on promenait à travers la cité.

Ces deux compositions poétiques sont toutes deux d'une valeur plus qu'ordinaire, et font honneur aux lettres canadiennes. Celle de M. Gingras est peut-être plus grave, plus religieuse, d'une trame plus serrée, d'un vol plus majestueux, d'un lyrisme plus élevé; celle de M. Poisson plus vive d'allure, plus mouvementée, d'un rythme plus accentué, d'une actualité plus saisissante et d'un mouvement plus entraînant. On pourra mieux juger leur mérite intrinsèque à la lecture.

Qu'il nous soit permis, avant de terminer cette incomplète esquisse d'une des plus belles solennités littéraires et musicales que nous ayons eues depuis longtemps, de féliciter les directeurs de l'Université Laval sur le brillant succès de cette soirée.

Ils nous ont conviés à une véritable fête intellectuelle et artistique,et le public de Québec leur en est vraiment reconnaissant.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa. 12 mai.

La déclaration de M. Tarte n'a pas créé dans Ottawa la sensation que le parti libéral en espérait. Tout le monde s'attendait à quelque nouvelle révélation, comme la promesse en avait été faite plusieurs fois, mai tout le monde a été déçu. Le discours de M. Tarte a été faible, et n'a guère produit d'impression.

D'autre part, le ton ferme de la déclaration de Sir Hector Langevin, a produit le meilleur effet.

***

La date de la première séance du comité des privilèges et élections qui doit s'occuper de l'affaire Tarte-McGreevy n'est pas encore fixée. Sir Hector a déclaré aujourd'hui que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour fixer la date de la réunion des différents comités de la Chambre.

La séance d'aujourd'hui a offert peu d'intérêt. Sir John Thompson a déposé sur le bureau de la chambre son bill pour codifier la loi criminelle. Le bill est très volumineux et le ministre a déclaré en réponse à Sir Richard Cartwright et à M. Mills qu'il en expliquerait les principaux points lors de la deuxième lecture du bill. Sir John Thompson n'espère pas pouvoir faire adopter son bill pendant la session actuelle, vu la longue discussion qu'il soulèvera certainement.

***

M. Perry, de l'île du Prince-Edouard, a commencé ses attaques annuelles au sujet du transport des malles par le steamer *Stanley* entre l'île du Prince-Edouard et la terre Ferme. M. Perry se plaint, des retards qui ont eu lieu l'automne dernier dans l'expédition du bateau à l'île du Prince-Edouard, et demande au gouvernement de remplir la promesse d'un tunnel qui a été faite par Sir Charles Tupper pendant les dernières élections.

L'hon. M. Tupper, ministre de la marine, a expliqué que les retards survenus l'automne dernier ne sont pas dus à aucune négligence de la part de son département, mais au fait que les chaudières du *Stanley* avaient été remplies avec de l'eau de mer au lieu de l'être avec de l'eau douce. Le service,une fois commencé, a été parfait.

***

L'opposition ne paraît pas pressée de commencer résolument l'ouvrage de la session.

M. Mulock a deux motions sur les ordres du jour pour demander l'abolition des droits sur le sucre et sur la ficelle à lier, et chaque fois qu'elles sont appelées, il n'est pas prêt à les soumettre. Il en est de même de M. McMillan qui doit demander l'abolition des droits de douane sur le maïs.

***

M. McCarthy ne parait pas plus pressé de demander la première lecture de son bill pour modifier l'acte des Territoires du Nord-Ouest. Et pourtant toutes ces questions soulèveront une très longue discussion. En attendant, les députés demandent production de documents de toute sorte.

M. Bédard, avocat, autrefois candidat dans le comté de Québec, et M. Fitzpatrick, député du même comté, sont à Ottawa.

Il y a eu bal chez le gouverneur-général, hier soir.

M. Laurier est sorti en voiture hier mais n'est pas venu à son siège.

Le flot de pétition en faveur de la prohibition des liqueurs fermentées va toujours grossissant. La réception et la lecture de ces pétitions prend près d'une heure au commencement de chaque séance.

Un caucus des sénateurs et députés favorables à la prohibition des liqueurs spiritueuses a eu lieu hier matin, et il a été décidé qu'une motion serait présentée à cet effet aux Communes par MM. Jamieson et Scriver.

PETITE GAZETTE

Les rapports des subdivisions du recensement arrivent nombreux à Ottawa et font espérer une rapide compilation.

Le hareng est exceptionnellement abondant, cette année, dans le golfe Saint-Laurent.

Le *Star* publie une dépêche de Londres disant que l'honorable M. Mercier vient d'être fait comte du Saint Empire Romain par Sa Sainteté Léon XIII, et une autre de Paris annonçant l'arrivée dans cette ville du premier ministre et de M. Shehyn, de retour d'Italie.

Une dépêche d'Ottawa à l'*Empire* annonce que de fortes représentations sont faites en ce moment auprès du ministre de la marine et des pêcheries pour faire abolir les taxes imposées pour le maintien de la police riveraine à Québec et l'entretien des marins malades dans tout le Canada.

On allègue que l'abolition de ces taxes ferait non-seulement disparaître un grief dont souffre le commerce maritime, mais permettra aussi aux vaisseaux canadiens de s'exempter de la taxe du tonnage maintenant prélevée dans les ports américains. On ajoute que cela aiderait aux efforts qui se font dans la Grande-Bretagne pour l'abolition d'une taxe semblable, en vigueur en ce pays.

RESTEZ AU CANADA

Monsieur l'abbé Morin. qui s'occupe activement de colonisation au Nord-Ouest, a adressé au *Monde* la lettre suivante, qui constitue un nouvel argument contre l'émigration aux Etats-Unis :

Mon cher monsieur,

Veuillez avoir l'obligeance de publier dans votre journal la lettre suivante, signés par quelques-uns des colons nonvellement établis à Saint-Albert. Ce témoignage spontané de la part d'anciens cultivateurs de la province de Québec est la meilleure preuve que les agents d'émigration et les brochures sur le Nord-Ouest n'exagèrent pas la vérité, lorsqu'ils nous parlent de la fertilité et des ressources de la vallée de la Saskatchewan.

Mon départ un peu précipité de Saint-Albert me prive du plaisir de voir tous mes compagnons de voyage, les uns étant occupés à leurs semences, d'autres à visiter les terres ; voilà ce qui explique l'absence des noms de quelques-uns des membres de ma petite colonie.

Je puis affirmer que tous, sans exception, sont satisfaits du pays, et se proposent d'y faire venir leurs parents, leurs amis ; la plupart ont déjà écrit dans ce sens.

Voici cette lettre :

St Albert, T. N. O., 27 avril 1891.

Nous soussignés, nouveaux colons arrivés à St Albert, le 2 du courant, en compagnie du Rév. Messire J. B. Morin, sommes heureux de certifier à tous nos compatriotes et amis de la province de Québec et d'ailleurs que nous sommes satisfaits de la réception que l'on nous a faite à St Albert, de la généreuse sympathie que nous a témoignée la population de la richesse des terres partout dans l'Alberta, surtout à Saint Albert et Edmonton ;nous sommes enchantés du climat ainsi que de la bienveillance si encourageante de Mgr Grandin et de tous ses missionnaires.

A notre arrivée, nous avons tous trouvé des logements comfortables ; plusieurs centaines de minots de grains de semence et des terres labourées ont été mis à notre disposition à des conditions très avantageuses.

Nous mettons en terre près de 1000 minots de grains, plusieurs de nous n'avaient jamais fait de si grosses semailles.

Nous avons presque tous pris nos homesteads, plusieurs ont pris des ranches à ferme : après les semences, nous nous proposons de " casser " la terre et de bâtir des maisons sur nos lots, en attendant la saison des foins.

Espérant que le bon Dieu bénira nos travaux, nous sommes vraiment fiers du service que nous a rendu le bon M. Morin en dirigeant nos pas vers ce pays qui a tant d'avantages et un si bel avenir.

Tous ceux qui ont vu ce pays ne peuvent pas faire autrement que de le vanter. Voilà pourquoi le chemin de Calgary et Edmonton est couvert de wagons et d'immigrants qui viennent ici. Oh ! si nos gens pouvaient voir ce pays, il serait bientôt peuplé par nos Canadiens-français.....

[Signé]

Charles Lemire	Thomas Houle
Tancrède Tellier	L. Paradis
H. Boissonneau	Jos. Houle
Médée Meunier	Avila Riopel
Narcisse Brissette	Aristide Riopel
D. D. Tellier	Noël St-Onge
Ludger Bellerive	John Patri
Em. Tellier	Jos. Bellerive
Norbert Houle	Antoine Gagnon.

Pour copie conforme

Abbé J. B. MORIN, Ptre.

UN PORTRAIT

Parlant de l'affaire Tarte-McGreevy, l'*Etendard* disait l'autre jour :

On nous dira peut-être que les témoins à charge sont de tristes individus, qui, dans tous les cas, ont mis la main à la consommation et à l'organisation de toute l'affaire ; mais il doit y avoir une preuve de circonstance qui devra corroborer ou affecter l'importance de leurs dires et le véracité de leur témoignage. La preuve de circonstances est toujours dangereuse et a produit des erreurs judiciaires très regrettables mais lorsqu'elle n'est pas isolée, elle offre des dangers beaucoup moins sérieux.

Si par exemple, on démontre que les accusés *auraient fait des dépenses folles, extravagantes, hors de proportion avec leurs émoluments. Si on prouve qu'ils ont mené la vie à grandes guides, déployé un faste inoui, gardé autour d'eux un cercle où l'argent coulait comme de l'eau ; s'il est démontré que tant pour eux-mêmes que pour leur entourage, ils ont du dépenser de cinquante à soixante mille piastres par année*, etc., etc.,—il nous semble que cela aiderait beaucoup pour arriver à la conclusion qu'il s'est passé quelque chose d'étrange.

Nous ignorons quelle intention a eue notre confrère en écrivant ces lignes. Mais le portrait qu'il trace ne saurait, ni de près ni de loin, s'appliquer à aucun membre du gouvernement d'Ottawa.

Bien au contraire, en le lisant, on tourne involontairement ses regards du côté de Québec. La " vie à grande guides," les " extravagances," le " faste inouï," les " dépenses folles, hors de proportion avec les émoluments," tout cela. ce n'est pas à Ottawa qu'il faut aller le chercher. C'est au sein de notre modeste capitale provinciale.

La preuve de circonstance, si preuve de circonstance il y a, serait donc beaucoup plus meurtrière à Québec qu'à Ottawa.

Nous croyons que tout le monde s'en convaincra bientôt.

FUNERAILLES DE M. F. GOURDEAU, MAITRE DU HAVRE

Les funérailles de notre très regretté concitoyen M. François Gourdeau, ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le cortège funèbre a quitté la résidence du défunt, rue des Remparts, à 9.15 heures. Un groupe d'orphelins des Sœurs de la Charité marchaient en avant du cercueil. Quelques-uns portaient des couronnes et des ancres en fleurs naturelles.

Le deuil était conduit par MM. F. Gourdeau, employé du gouvernement d'Ottawa, M. Godfroy et Alphonse Gourdeau, de cette ville, tous trois fils du défunt, de l'honorable juge H. C. Pelletier et de M. Jules Baillargeon, marchand de cette ville, ses gendres, et de M. Arthur Pelletier, son petit-fils.

Un grand nombre de citoyens suivaient le cortège, parmi lesquels nous avons remarqué : MM. le chevalier Robitaille, J. D. Brousseau, A. Gaboury, J. Patton, Bell Forsyth, Ed. Lemoine, Edmond Giroux, H. Verret, P. Vallière, G. Lemoine, Jules Tessier, M. P. P., J. A. Charlebois, Panet Angers, P. J. Jolicœur, N. Lemieux, C. de Martigny, le notaire Labrecque, A. Painchaud, etc.

Le R. P. Désy, supérieur des Jésuites, a fait la levée du corps.

Le service funèbre a été chanté par M. l'abbé Paradis, chapelain des Ursulines, assisté de MM. les abbés Pagé et F. Pelletier, comme diacre et sous-diacre.

Assistaient au chœur : Mgr Pâquet, recteur de l'Université, M. l'abbé Godbout, chapelain des Sœurs de la Charité, M. l'abbé Turcot, curé de l'île Perrot, M. l'abbé Morisset, du petit séminaire de cette ville, M. l'abbé E. Roy, ancien curé de Saint-Etienne de Lauzon.

Pendant l'office, l'orgue tenu par M. G. Gagnon, accompagnait les chants funèbres.

Ont signé le registre mortuaire : MM. A. Gaboury, le chevalier O. Robitaille, E-Lemoine, A. Painchaud, J. D. Brousseau, E. Giroux, Bell Forsyth, H. Verret, et Ph. Vallière.

Après l'absoute, auquel présidait M. le curé de Québec, le convoi s'est reformé pour conduire au cimetière Belmont les restes mortels de notre distingué concitoyen.

Qu'il repose en paix !

19 hommes noyés

St Pétersbourg, 15—Un accident terrible est arrivé ce matin, sur le Dnieper. Un chaland monté par 19 hommes est venu en collision avec un vapeur qui remontait la rivière. L'embarcation chavira et les 19 infortunés furent noyés.

Parlement Fédéral

Ottawa, 13 mai.

M. McCARTHY dépose son bill pour amender l'acte des Territoires du Nord-Ouest, et en demande la première lecture.

En faisant cette motion, M. McCarthy dit que ce bill diffère quelque peu de celui que la Chambre a refusé de voter l'année dernière, mais que le but en est le même, abolition de la langue française comme langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest,

M. McCarthy dit qu'il n'y a aucun traité garantissant aux français du Nord-Ouest l'usage de la langue française comme langue officielle, et que l'intérêt du pays demande si l'on veut fonder une nationalité forte au Canada qu'il y ait uniformité de langue. Ce bill diffère de celui de la dernière session en ce que le préambule qui froissait les susceptibilités de plusieurs, dit M. McCarthy, a été enlevé, il en diffère encore en ce qu'il va un peu plus loin.

Le bill aujourd'hui modifie l'acte des Territoires du Nord-Ouest de façon à laisser à la législature locale pleine liberté de légiférer au sujet des écoles. M. McCarthy dit que les restrictions imposées aux législatures d'Ontario et de Québec par la constitution de 1887 ne peuvent pas s'appliquer aux Territoires du Nord-Ouest.

M. LARIVIÈRE se lève pour donner quelques explications, mais l'Orateur n'ayant pas les yeux tournés de son côté, déclare la première lecture votée. M. Larivière voulait simplement dire que la pratique parlementaire étant de laisser subir à un bill sa première, lecture il ne voulait pas s'opposer à cette première lecture, mais qu'il réservait ses objections pour la deuxième.

En réponse à McLennan, Sir Hector dit qu'un ordre en conseil a été passé le 7 février 1891, autorisant la construction d'un canal sur la côte nord du fleuve St-Laurent, dans le comté de Soulanges. Que la somme payée pour l'exploration et autres dépenses s'y rapportant est de $28,151 et que le coût estimatif probable du dit canal est $4,800,-000. Le gouvernement se propose de commencer bientôt la construction.

En réponse à M. Landerkin, l'hon. M. Foster dit que sir Charles Tupper n'a pas reçu pendant l'exercice 1889-90 toutes les sommes énumérées dans la question de M. Landerkin.

M. MULOCK demande à remettre à une semaine la discussion au sujet de ses motions demandant l'abolition des droits sur le sucre et sur la ficelle.

M. CARROLL demande copie de toute correspondances, documents, etc., échangés entre les officiers du chemin de fer Intercolonial à Moncton et le département des chemin de fer concernant l'accident de St Joseph de Lévis, le 18 décembre, 1890.

Sir HECTOR répond que cette correspondance sera produite, moins celle cependant qui est d'une nature confidentielle.

M. DAVIN dit que vu l'absence de Sir John A. Macdonald et à sa demande, il consent à remettre à plus tard la discussion sur les quatre résolutions suivantes :

1. Qu'il soit décrété que tous les colons qui se sont établis dans les territoires du Nord-Ouest, entre le 1er juin 1883 et le 2 juin 1886 devraient, après avoir complété leurs améliorations, recevoir un homestead.

2. Qu'il soit résolu que cette chambre est d'opinion que l'on peut établir un sytème de nature à assurer plus rapidement le peuplement des territoires du Nord-Ouest.

3. Qu'une adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général le priant de bien vouloir ordonner une enquête portant généralement sur la conduite de Lawrence Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord Ouest, et plus particulièrement sur la conduite qu'il a tenue pendant la dernière élection dans Assiniboina-Ouest, etc.

4. Qu'il est de toute nécessité de faire à l'acte des chemins de fer, un amendement concernant les feux des prairies et la responsabilité des compagnies des chemins de fer.

M. FLINT demande copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements des diverses provinces et les autorités fédérales au sujet du titre et de la propriété des grèves et des lits des havres et rivières du Canada.

Sir JOHN THOMPSON dit que cette correspondance échangée sera produite, moins celle cependant déjà mise devant la chambre l'année dernière. Il a ajouté que le gouvernement n'a pas pressé l'année dernière son bill au sujet du transfert des lots de grève, parce qu'il n'était pas prêt à accepter ce transfert de la part des gouvernements provinciaux aux conditions que certain gouvernement posait.

M. FLINT, en demandant un état indiquant le cout et les dépenses pour ajuster les sommes réclamées comme primes de pêche et pour préparer et distribuer les chèques, chaque année, depuis 1883, se plaint que cette année la distribution de ces primes s'est faite au moment des élections et que certains officiers du gouvernemement ont profité de cette distribution pour influencer les pêcheurs.

L'hon. M. TUPPER dit, qu'en faisant la distribution de ces primes à la date du 1er mars, il n'a fait que se rendre aux représentations qui lui ont été faites depuis deux ans, que ces primes pour bénéficier aux pêcheurs devaient être distribuées de bonne heure ce printemps, dans le temps où les pêcheurs ont besoin d'argent et pour préparer leurs agrès de pêche et non pas dans le mileu de l'été ou à l'automne.

En réponse à sir Cartwright, sir Thompson dit que la correspondance entre Ottawa et Washington au sujet de la réciprocité ne peut pas être publiée avant d'avoir obtenu le consentement du cabinet de Washington.

L'hon. M. FOSTER dit qu'il soumettra ses estimés vendredi ou lundi prochain.

M. AMYOT demande copie de toutes lettres et correspondance entre le gouvernement et aucun de ses membres ou tout département public et M. Solyme Forgues de Saint-Michel de Bellechasse, officier-rapporteur, concernant la dernière élection fédérale dans le district électoral de Bellechasse.

En faisant cette demande, M. Amyot dit que l'exeuse donné par M. Solyme Forgues pour le retard dans le retour du bref d'élection, excuse par laquelle il veut rejeter la cause de ce retard sur le député officier-rapporteur du poll No 10, est fausse et constitue une insulte au Parlement. M. Amyot dit,que le dit officier-rapporteur avait apposer sa signature au relevé de son poll avant le 16 mars, date à laquelle l'officier-rapporteur a fait la déclaration de l'élection. Telle n'est donc pas la raison qui a porté M. Forgues à retarder jusqu'au 6 mai à renvoyer le bref d'élection au greffier en chancellerie.

L'hon. M. CHAPLEAU dit que la correspondance demandée sera produite.

Plusieurs bills privés subissent leur deuxième lecture et à 5 heures 10, la Chambre s'ajourne.

Ottawa, 14 mai.

M. CHOQUETTE avait sur les ordres du jour un avis de motion demandant copie des requêtes et lettres relatives à l'admission en franchise des animaux américains destinés à être abattus aux Trois-Rivières, mais lorsque l'Orateur a appelé cette motion M. Choquette l'a retirée. L'avis de motion de M. Choquette n'était pas dirigé contre la compagnie d'abattoirs dans laquelle M. Bender, de Montmagny, avait des intérêts et n'avait pas davantage pour but d'aider à la dite compagnie. Il s'agit d'une compagnie indépendante de la première et formée récemment avec un capital de un million de piastres sous le nom de " Canadian International Stock Yards & Abattoir Company, (limitée.)

M. LAVERGNE dépose un bill pour modifier l'acte de tempérance du Canada de façon à pouvoir ajourner une poursuite à un mois au lieu de huit jours comme la loi le veut aujourd'hui.

M. Lavergne demande aussi que cet ajournement puisse être accordée par deux juges de paix en l'absence du magistrat.

En réponse à M. Fréchette, l'hon. M. Dewdney dit que le gouvernement a fait faire une exploration géologique au sujet des mines d'amiante et autres dans les cantons et que ce rapport sera distribué parmi les capitalistes étrangers.

En réponse à M. Larivière, M. Dewdney, dit que le gouvernement a l'intention de prolonger le délai fixé pour la réserve des terres dans le Manitoba.

Sir JOHN THOMPSON demande à M. Taylor de retirer son bill à l'effet d'interdire l'importation et l'émigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada. Sir Thompson donne comme raison que le bill est inopportun en vue des négociations entreprises entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la réciprocité.

M. TAYLOR consent, et retire sa motion.

M. LEPINE demande copie de toute correspondance échangée entre les associations ouvrières du Canada et le ministre de l'agriculture, au sujet de l'établissement du bureau de statistique du travail de la puissance. En faisant cette demande, M. Lépine dit qu'à la demande des associations ouvrières le parlement a voté l'an dernier une loi et les fonds nécessaires pour l'établissement de ce bureau, mais que le bureau n'a pas encore été établi. M. Ldpine demande les raisons du retard apporté à ce sujet par la département de l'agriculture. M. Lepine dit que

l'établissement de ce bureau est une question très importante pour les classes ouvrières, il insiste fortement sur la nécessité de son établissement.

M. CURRAN demande un état donnant toutes les pétitions adressées au gouvernement demandant l'analyse des boissons énivrantes fabriquées ou offertes en vente en gros et en détail dans toute l'étendue du Canada. M. Curran dit qu'il est de la plus haute importance que ces liqueurs soient pures, car les liqueurs falsifiées sont la cause principale des maladies dont souffrent ceux qui en usent.

L'hon. COSTIGAN répond que le département du revenu de l'intérieur exerce déjà un contrôle sévère sur la fabrication des liqueurs dans les distilleries, mais la tâche dans le détail est plus difficile, car les marchands détailleurs *ont plus de liberté pour* cacher aux inspecteurs leurs falsifications. Si un inspecteur se présente pour faire un examen ils ont toujours des liqueurs pures à lui fournir comme échantillons.

Ottawa, 15

La séance s'ouvre à 3 heures.

Sir John et M. Laurier ne sont pas à leur siège.

Après lecture des pétitions, M. Curran dépose un bill concernant la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

M. GIROUARD demande autorité pour le comité des privilèges et élections d'employer un sténographe. Adopté.

M. BURDETT propose la première lecture d'un bill pour prévenir les fraudes au préjudice des fermiers dans la vente des grains de semence et autres articles.

L'hon. TUPPER propose la deuxième lecture du bill concernant les navires de pêche des Etats-Unis. M. Tupper dit que ce bill est simplement pour autoriser la continuation du *modus vivendi*.—Adopté.

En réponse à M. Delisle, Sir Hector Langevin dit que le gouvernement n'a pas été informé que M. N. E. Lacoursière, reviseur des listes électorales se soit mêlé d'élections dans le comté de Portneuf, pendant la dernière lutte.

En réponse à M. Perry, M. Foster dit que d'après l'estimation de sir Douglass Fox, la construction d'un tunnel de 18 pieds de diamètre entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, coûterait $10,000,000.

En réponse à M. Choquette, M. Bowell dit que le gouvernement n'a pas été informé d'aucune saisie de liqueurs par un nommé Eugène Hamond, au détriment de M. Lamonde de Montmagny.

En réponse au même, Sir Thompson dit que le gouvernement n'a pas encore décidé s'il accorderait une indemnité aux victimes de l'accident de l'Intercolonial à Lévis, vu que le rapport de l'enquête n'est pas encore terminé.

En réponse à M. McMullen, M. Haggart dit qu'il est impossible de donner le relevé demandé des montants des dépôts dans chacune des banques postales, et fédérales à la date du 1er mai dernier. Cet ouvrage coûterait six mois de travail pour tous les employés du département des caisses d'épargnes.

M. BARRON demande copie de tous papiers, lettres et documents se rapportant à la dispensation des services de M. J. R. Graham, de Fenelon Falls, surveillant de pêche.

M. Barron accuse le gouvernement de faire des misères à M. Graham, parce que celui-ci a refusé d'aider à l'élection du candidat conservateur.

L'hon. TUPPER dit que des plaintes ont été portées au ministère de la marine au sujet de la manière dont M. Graham remplissait ses devoirs, mais que comme question de fait le salaire de M. Graham n'avait pas encore été arrêté.

La chambre adopte en deuxième lecture les bills privés suivants.

Acte à l'effet de modifier les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta. M Curran.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de colonisation du lac Témiscamingue. M. Préfontaine.

Acte concernant la compagnie manufacturière E. B. Eddy, et pour changer son nom en celui de " compagnie E. B. Eddy." M. McKintosh.

Acte constituant en corporation la compagnie des moulins McKay. M. McIntosh.

Acte conférant aux commissaires des brevets d'invention, certains pouvoirs pour faire droit à Jay Spencer Corbin, M. Reid.

En réponse à sir Cartwright, M. Foster dit qu'il soumettra ses estimations budgétaires lundi prochain, et prononcera probablement le discours du budget une semaine plus tard.

A 5 heures, la chambre s'ajourne.

AVIS DE MOTION

M. Beausoleil—Lundi prochain, demandera si le gouvernement se propose de faire un remaniement des divisions électorales des Territoires du Nord-Ouest avant que les élections générales y aient lieu, et si ce remaniement sera fait d'une manière équitable et propre à permettre aux établissements français d'être représentés suivant leur nombre et leur importance?

M. Amyot donne avis d'un bill à l'effet de modifier l'acte des élections contestées.

Ottawa, 18.

La première lecture du bill de M. McMullen pour empêcher le paiement de frais de route des sénateurs et députés qui résident en dehors du Canada, a lieu.

Première lecture du bill de l'hon. M Tupper pour modifier la loi sur la sûreté des navires.

Première lecture du bill de M. Amyot pour fixer à trente jours de la date de la votation, la limite du temps pendant lequel une contestation d'élection pourra être entrée en cour.

Avant l'appel des ordres du jour M. Edgar dit que le secrétaire du comité des privilèges et élections n'a pas encore reçu les documents dont la production a été ordonnée par le comité vendredi dernier.

Sir H. LANGEVIN répond que l'ordre du comité est parvenu au département des Travaux Publics samedi, et que les employés du Département se sont immédiatement mis à préparer la collection des documents.

L'ouvrage est un peu plus long qu'on le croirait à première vue. Les documents demandés couvrent plusieurs années et il faut en conséquence parcourir plusieurs liasses pour trouver les documents requis.

M. EDGAR dit que le ministre des Travaux Publics pourrait peut-être faire mettre devant le comité ceux des documents déjà recueillis, les autres pourraient venir plus tard.

Sir H. LANGEVIN, répond que tous les documents demandés seront classifiés et divisés sous les différents titres énumérés dans la demande, afin que le comité puisse y référer sans difficulté et sans perte de temps. Il est nécessaire de plus que cette classification se fasse afin qu'aucun document ne s'égare. Le département des Travaux Publics va faire diligence pour produire dans le plus court délai possible les documents demandés.

En réponse à M. Lavergne, Sir John dit que le gouvernement n'a pas été informé que la compagnie du chemin de fer du Pacifique refusait d'exploiter l'embranchement de sa ligne connue sous le nom de South Eastern.

En réponse à M. Beausoleil, M. Dewdney dit que la question du remaniement des collèges électoraux dans les territoires occupe en ce moment l'attention du gouvernement qui veillera à rendre justice à tous les établissements.

En réponse à M. Brodeur, Sir John dit que le gouvernement se fera un devoir d'instituer une enquête sévère sur la conduite des employés publics qui seront accusés d'avoir pris part aux luttes électorales.

En réponse à M. Mousseau, Sir Hector Langevin dit que la Cie de navigation Richelieu et Ontario a depuis le 20 août 1875 un bail pour l'usage du quai du Côteau Landing pour lequel elle paie $25 par année après avoir construit à ses frais un chemin de 800 pieds pour l'atteindre. Quant à la plainte que cette compagnie refuse l'entrée et l'accès du hangar au fret à d'autres bateaux à vapeur, Sir Hector dit qu'il va s'enquérir de la chose pour y porter remède.

En réponse à M. Landerkin, l'hon. M. Foster dit que Sir Charles Tupper a reçu du gouvernement les mémoires suivants. Salaire comme haut commissaire, $10,000. Allocation à Sir Charles Tupper, $2,000. Salaires des commis de bureaux, etc, $7,477.03. Aide au canadiens nécessiteux, $25,33.

La chambre passe cinq bills privés en deuxième lecture et donne l'ordre de faire droit à onze demandes de documents relatifs à à des questions locales dans Ontario et les provinces maritimes.

Les avis de motion de MM. Mulock et Davin restent sur les ordres du jour pour une séance ultérieure.

A l'appel du bill de M. Cameron pour abroger l'acte du cens électoral, il est de nouveau décidé que la discussion sur ce bill se fera mercredi.

L'hon. M. FOSTER dépose les estimations budgétaires sur le bureau de la chambre et propose quelles soient référées au comité de toute la chambre. Accordée.

L'hon. TUPPER propose la troisième lecture du bill, acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis.

M. MILLS saisit cette occasion pour se plaindre de ce que le gouvernement n'ait pas encore informé, la chambre de la nature des négociations qui ont eu lieu entre le Canada, Terreneuve et l'Angleterre, au sujet de la loi adoptée par Terreneuve, au détriment des navires canadiens.

Sir JOHN THOMPSON répond que cette correspondance n'est pas encore produite parce que le gouvernement attend des autres parties intéressées, l'autorisation nécessaire pour rendre publics ces documents. Sir John Thompson dit que dans le cas de Terreneuve, l'action du gouvernement canadien, n'a rien d'extraordinaire.

Il était de son devoir de protester contre une loi qui nuit aux intérêts du Canada.

M. BOWELL annonce plusieurs changements de noms dans la composition de plusieurs comités. Dans le comité des privilèges et élections, M. Préfontaine sera remplacé par M. Choquette.

A 5 30 la chambre s'ajourne.

Avis de motion

Au nombre des quarante avis de motion pour demandes de documents, interpellations ou résolutions déposées cet après-midi sur le bureau du greffier, les suivants sont les seuls qui offrent un certain intérêt pour la province de Québec :

M. Mulock désire connaître tous les détails de la contruction du bloc Langevin, depuis la date de la première soumission jusqu'à aujourd'hui.

M. Amyot demandera quel a été le résultat de l'enquête faite par M. J. B. Caouette, dans le bureau de poste de l'Ile Verte, au sujet de la disparition d'un journal adressé à un habitant de cet endroit.

M. Amyot donne aussi avis d'un bill pour rendre le vote obligatoire.

M. Gordon veut connaître le nombre de Chinois entrés au Canada l'année dernière et la somme de droits qu'ils ont payés.

M. Lépine demandera quel est le coût des machines à composer que le gouvervement a achetées pour le bureau d'imprimerie et le coût de composition d'un mille ems.

M. Tarte demandera un état des sommes payés par MM. Larkin et Connolly pour les travaux du bassin de radoub à Esquimalt, depuis 1884 à 1890.

M. Tarte demandera aussi si les commissaires du havre de Québec doivent au gouvernement certaines sommes sur lesquelles ils paient intérêt.

M. Foster a donné avis que le gouvernement proposerait d'attendre jusqu'au 1er juillet 1893 le délai pour l'accomplissement des travaux entrepris par la Compagnie Chinectou Marine Transport Co.

Ottawa, 19 mai 1891

La séance s'ouvre à trois heures.

LECTURE ET RECEPTION DE PETITIONS

A l'appel des ordres du gouvernement M. Foster propose que la chambre se forme en comité des subsides.

Sir RICHARD CARTWRIGHT demande de nouveau les documents touchants les négociations avec Washington, et Sir John lui fait réponse que ces documents seront déposés sur le bureau de la chambre lorsqu'ils seront complétés.

La chambre se forme en comité des subsides avec M. Wallace au fauteuil.

Le comité commence par voter les crédits en rapport avec le service civil. Les crédits demandés par le bureau du gouverneur-général, les ministres de la justice et de la milice ne soulèvent aucune discussion.

Aux crédits pour le secrétariat d'Etat et le bureau d'imprimerie, M. Somerville se plaint que les listes électorales et le rapport géologique ne sont pas imprimés dans l'imprimemerie du gouvernement.

L'hon. M. CHAPLEAU dit que M. Somerville se trompe. Le dernier rapport géologique s'imprime actuellement à l'imprimerie du gouvernement et depuis trois ans, les listes électorales y sont imprimées.

M. IVES attaque la méthode du gouvernement de Québec au sujet de ses contrats d'impressions.

M. AMYOT dit que le principe du gouvernement de Québec de faire faire ses impressions par des particuliers vaut mieux que celui d'accaparer l'ouvrage au profit de l'Etat.

La *Justice* a été fondée sans le secours d'aucun gouvernement et ses propriétaires ne font aucun ouvrage d'impression pour le compte du gouvernement de Québec.

Au crédit demandé pour le salaire de l'ingénieur en chef d'un ministère des travaux publics, M. Tarte demande si l'hon. ministre est en position de dire si M. Perley, ingénieur en chef du département des travaux publics, a résigné sa charge d'ingénieur de la commission du havre, ou s'il n'a pas été démis de ses fonctions sans même avoir été averti.

Sir H. LANGEVIN répond qu'il n'est pas en position de rien affirmer d'une manière certaine, mais il croit que M. Perley a donné sa démission.

M. TARTE croit que M Perley a été tout simplement démis et il demande si, vu les très graves accusations qui pèsent sur cet officier, la chambre serait justifiable de voter maintenant le crédit demandé.

M. Tarte dit qu'il a présentement en sa possession des lettres dans lesquels cet officier dévoile des secrets du ministère des Travaux Publics et ces lettres ne sont pas forgées.

M. Tarte demande aussi si M. Perley était autorisé, lorsqu'il écrivait ces lettres, a se servir des mots suivants : *I am directed by the honorable the minister of Public Works to, etc?* Il est prêt à accepter la dénégation du ministre a cet effet.

Sir H. LANGEVIN dit que le crédit demandé pour le salaire de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics n'est pas un crédit demandé plus pour M. Perley qu'un autre qui remplira la position ; le même salaire doit toujours être voté par la chambre. Sir Hector explique que les mots employés par M. Perley dans ses lettres *I am directed* sont une formule que tous les employés du ministère ont habitude d'employer lorsqu'ils écrivent quelque lettre en réponse à quelque demande ayant un rapport quelconque avec des affaires de leur département. Cela ne veut pas dire qu'ils ont consulté le ministre au sujet de toutes les lettres qu'ils commencent par cette formule, ni que le ministre leur a dicté la réponse. Quant aux accusations portées contre M. Perley, sir Hector dit qu'elles seront examinées par le comité devant lequel la cause est portée, et il ne croit pas que M. Tarte veuille condamner et décapiter un homme avant qu'il ait subi son procès.

M. TARTE dit qu'il ne veut décapiter personne si promptement que cela, mais il a en sa possession des lettres d'une nature extrêmement grave écrites par la main même de M. Perley, et la chambre ne devrait pas être trop empressé à voter le salaire de cet officier.

M. EDGAR dit que si sir Hector Langevin avait consulté les précédents anglais, il aurait probablement suspendu M. Perley de ses fonctions et n'aurait pas lui-même continué à remplir la charge de ministre dès Travaux Publics, pendant que des accusations graves pesaient contre lui.

Sir JOHN MACDONALD dit que la présente discussion est complètement irrégulière. Le crédit demandé n'est pas pour M. Perley, mais pour la charge d'ingénieur en chef du département des travaux publics, que cette charge soit remplie par M. Perley ou par toute autre personne.

Les accusations portées contre M. Perley n'ont rien à faire avec cette charge. Elles sont devant le comité des privilèges et élections qui aura à juger de leur mérite.

M. DAVIES dit que sir Hector Langevin aurait agi sagement dans son propre intérêt s'il n'avait pas continué, une fois les accusations portées, à rester à la tête du département des Travaux Publics et ainsi à avoir sous son contrôle, les documents qui constitueront la principale preuve à l'enquête. M. Davies dit que le ministre devrait presser avec le plus de célérité possible la production des documents demandés.

M. MILLS concourt dans les vues exprimées par M. Edgar et dit qu'un ministre sous le coup d'accusations graves ne devrait pas continuer à rester à la tête de son département.

M. IVES dit que si ce principe devait être mis en pratique, il n'y aurait pas de gouvernement possible et que des accusations seraient portées à tout propos afin d'obtenir la démission des ministres.

M. FRASER répond quelques mots à M. Ives, et à 6 heures la séance est suspendue.

SÉANCE DU SOIR

A huit heures un quart la chambre se réunit de nouveau.

Sir JOHN A. MACDONALD propose que le comité rapporte les résolutions qu'il a adoptées et siègera de nouveau demain. La motion est adoptée et le comité lève la séance sans voter le salaire de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics.

Sir JOHN A. MACDONALD propose alors que la chambre s'ajourne.

M. MILS demande quel sera le programme de la séance, demain.

Sir JOHN MACDONALD répond que demain est un jour réservé aux députés mais qu'une fois les motions et interpellations épuisées, le vote des crédits pourrait se continuer.

M. MILLS.—Il était entendu que la chambre discuterait le bill de M. Cameron demandant l'abolition de la loi du cens électoral.

SIR JOHN.—Oui, la chambre a pris cette décision.

L'orateur déclare la motion d'ajournement adoptée et la séance est levée.

AVIS DE MOTION

M. Wood (de Brockville), donne avis d'un bill pour modifier l'acte du cens électoral.

M. Langelier demandera production des documents et correspondances concernant la remise des débentures du chemin de fer du Nord.

M. Langelier demandera production du rapport que MM. Collingwood et Schrieber doivent avoir fait de leur inspection du fleuve St-Laurent, en face de Québec, le 28 février dernier, en vue d'y construire un pont de chemin de fer.

M. Langelier donne avis qu'il demandera lundi prochain si le gouvernement sait que pendant la dernière lutte électorale dans Québec-Centre, M. Victor Chateauvert a promis sous sa signature de donner à la ville de Québec, en retour de la confiance des électeurs, le règlement du million et une aide pour la construction du pont, et s'il est vrai, comme l'a dit M. Chateauvert dans un discours, qu'il avait obtenu du gouvernement la remise du dit million et une promesse d'aide pour le pont. M. Langelier demandera au gouvernement de faire connaître la nature de l'aide promise et la date à laquelle le gouvernement se propose de soumettre à la chambre un bill en exécution de ces promesses.

Sir John Macdonald proposera demain que M. G. H. Bergeron, député de Beauharnois, soit nommé président des comités de la Chambre.

NOUVELLES D'OTTAWA

(Dépêche spéciale au *Courrier du Canada.*)

Ottawa, Ont., 19.

Le comité des ordres permanents a approuvé ce matin la pétition de la Compagnie de la Baie des Chaleurs. Tous les avis requis avaient été donnés. M. Williamson, un des directeurs de la Compagnie, est à Ottawa.

—M. MacDonell, candidat conservateur, a été élu hier à Algoma, par environ 500 voix de majorité.

—La cause des écoles du Manitoba sera plaidée dans le cours de la semaine prochaine devant la cour suprême.

—M. Laurier a paru pendant quelques instants, à son siège hier. Il tousse encore.

—Les estimations budgétaires pour l'année 1891-92, s'élèvent à la somme de $43,157,956. L'année dernière elles étaient de $48,239,510, diminution $5,081,554.

C'est aujourd'hui que la cour d'Appel à Montréal a dû rendre jugement sur la motion de MM. Tarte et Pacaud, témoins récalcitrants dans l'affaire Pacaud-Whelan-Tarte.

On sait que M. Tarte n'a pas voulu répondre lorsque le commissaire enquêteur lui a demandé s'il avait reçu de l'argent de M. Pacaud, pour tranquilliser la conscience des députés conservateurs dans la législature de Québec.

OBITUAIRE

C'est avec le plus vif regret que nous annonçons le décès d'un des citoyens les mieux connus et plus estimés du comté de Kamouraska, M. Joseph Dionne, de Ste-Anne de Lapocatière.

M. Dionne était un des vétérans des luttes politiques légendaires entre les honorables MM. Chapais et Letellier. Intelligent, actif, énergique, il s'était acquis une position enviable dans sa paroisse et son comté.

M. Dionne, laisse trois fils : M. Léonidas Dionne avocat à Rimouki. M. Chs. Dionne, marchand à Ste-Anne, et M. Elzéar Dionne, ecclésiastique au collège de cette paroisse.

Nous prions la famille du regretté défunt d'accepter nos plus sympathiques condoléances.

FUNERAILLES DE MGR DOUCET

Nous devons ajouter les détails suivants à ceux que nous avons déjà donnés au sujet des funérailles du regretté Mgr N. Doucet, vicaire général du diocèse de Chicoutimi, et curé de la Malbaie.

Une foule considérable de citoyens des paroisses voisines était venue témoigner de son respect à la mémoire de ce prêtre vénérable, qui pendant près d'un quart de siècle s'était fait tout à tous. Son immense charité et son zèle à propager la gloire de Dieu étaient bien connus dans tout le comté de Charlevoix. Aussi sa mémoire y sera conservée pendant longtemps au milieu des bénédictions de cette population de croyants.

L'église de la Malbaie avait revêtu ses ornements de deuil les plus somptueux. Au-dessus du maître-autel on lisait cette inscription : *Je célèbrerai votre gloire à la vue des anges.* Au-dessus des arches du chœur on voyait ces deux versets du Psalmiste : *Il a ouvert ses mains à l'indigent, il a étendu ses bras vers le pauvre. La mort des saints est précieuse aux yeux du Seigneur.* Dans la nef, *Il était le pasteur bon à la figure noble, à la parole douce. Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre temple* Au dessus du banc d'œuvre : *Ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie éternelle,* Sur la corniche du premier jubé : *Toute la multitude croyant qu'il était mort pleura sur lui ;* sur celle du second jubé : *Nous l'avons aimé pendant sa sa vie, ne l'oublions pas après sa mort.*

C'est Mgr Bégin qui a prononcé l'éloge funèbre du défunt.

Voici les noms des membres du clergé qui assistaient aux funérailles : Mgr Tanguay, M. le chanoine Langis, vicaire-général de Mgr de Rimouski ; M. l'abbé A. Fafard, V. F. et curé de la Baie St-Paul ; M. le chanoine Bruchési, de Montréal ; M. l'abbé Jos. Sirois, curé de St-Alphonse ; M. l'abbé E. Lauriot, curé des Eboulements ; M. H. Desjardins, curé de St-David de l'Auberivière ; M. l'abbé L. A. Martel, ancien curé ; M. l'abbé Roger Boily, ancien curé ; M. l'abbé J. A. Bureau curé de St-Nicolas ; M. l'abbé Jos. Dumas, curé de St-Siméon ; M. l'abbé C. Arsenault, assistant-secrétaire de Son Eminence le Cardinal ; M. l'abbé Jos. E. Lemieux curé de Tadoussac ; M. l'abbé F. X. Gendron, curé de Ste-Agnès ; M. l'abbé A. M. Tremblay, curé de St-Irénée ; M. l'abbé A. H. Marceau, directeur du grand séminaire de Chicoutimi ; M. l'abbé E. Simard, curé de St-Hilarion ; M. l'abbé L. Tremblay, curé de St-Méthode ; M. l'abbé A. Pelletier, curé de l'Ile aux Coudres ; M. l'abbé A. N. Parent, curé de Saint-Fidèle ; M. l'abbé A. Taschereau, professeur de théologie au collège de Ste-Anne, MM. les abbés H. Lavoie, R. Tremblay, Louis Boily et M. Frenette, ecclésiastique.

Mgr Doucet avait nommé dans son testament M. l'abbé H. Desjardins, curé de St-David, son neveu, exécuteur testamentaire de sa succession.

FAUX ESPOIR

M. Barthe, le fakir, pour emprunter l'expression de notre correspondant *Archiloque,* envoyait hier cette dépêche à l'*Electeur* :

Ottawa, 16 mai.—On affirme ici dans les cercles politiques que sir John a donné sa démission comme chef du parti conservateur.

Et, hier après-midi, Sir John Macdonald entrait à la Chambre des Communes, rétabli de sa récente indisposition, et il allait prendre son siège de *leader* au milieu des applaudissements du parti conservateur.

Le vieux chef n'est pas encore mort, allez, bande de cormorans !

DECES

Le 11 courant, à l'âge de 79 ans et 7 mois, le capitaine Frs Gourdeau, maître du Havre de Québec.

Hier, à Sainte-Anne de la Pocatière, à l'âge de 72 ans, Joseph Dionne, écuyer.

LA VERTU LIBERALE

La *Patrie* de vendredi est très vertueuse à l'endroit des souscriptions électorales.

Elle a raison d'être vertueuse, mais elle a tort de n'avoir pas la logique de sa vertu, elle qui appuie le gouvernement de Québec, passé maître dans l'art des souscriptions et de la corruption électorales.

Ils est vraiment curieux de voir les feuilles libérales se voiler la face devant les méfaits supposés du gouvernement d'Ottawa, rougir de pudeur à la simple insinuation que des entrepreneurs peuvent souscrire aux fonds d'élections ? Comment de pareilles choses peuvent-elles se passer ?.....

Mais, messieurs, vous n'êtes pas sans le savoir. Et si vous avez besoin de plus amples informations, allez donc en demander à M. Mercier, à M. Langelier, à M. Pacaud, à M. Beausoleil. Voilà des gens qui savent tâter le pouls des entrepreneurs.

Comment ont été faites les élections partielles provinciales de 1887 à 1890 ? Comment ont été faites les élections générales de 1890 à Québec ? Les entrepreneurs du gouvernement Mercier vous répondront.

D'où viennent les sommes énormes que M. Mercier et sa clique ont dépensées depuis quatre ans ? MM. Charlebois, Whelan, Ford, Beemer, les compagnies de chemin de fer de Témiscouata, de la Baie des Chaleurs, etc., le savent parfaitement, allez.

Où sont allées par exemple, les $15,000 que M. Whelan a donnés à M. Pacaud, et que M. Pacaud admet avoir reçues ?

Où est allé l'argent de M. Lockwood ?

Où est allé l'argent de la compagnie de Témiscouata ?

Où sont allés les $67,000 que M. Whelan a prétendu avoir payé à M. Mercier à ses associés et à ses amis ?

Depuis cinq ans, au vu et au su de tout Québec, nous vivons ici sous un régime de boodlage et de tripotage sans précédents.

Le parti conservateur a voulu essayer du remède des enquêtes pour assainir l'atmosphère. Mais les maîtres du pouvoir provincial, et leur majorité, et leurs instruments extra-parlementaires ont toujours réussi à diriger les choses de manière à éluder au moins partiellement les investigations.

Et c'est cette clique qui essaie aujourd'hui de faire du scandale à Ottawa ?

C'est cette clique sinistre et vorace qui, avide d'argent, de luxe, de faste, de plaisirs, et rendue à bout d'expédients à Québec, essaie de fourrer ses doigts crochus dans le budget fédéral, en parlant de moralité politique par l'intermédiaire de M. Laurier, dont le vernis sert à masquer toute cette pourriture.

Exploiter un budget de $36,000,000, au lieu d'un budget de $3,500,000, quel rêve ! quel coup de fortune !

Et quel cri de triomphe pousserait le ring Pacaud-Beausoleil-Langelier, le jour où, caché dans un pan du manteau de M. Laurier, il entrerait dans la place du pouvoir fédéral.

C'est alors que l'on assisterait à une curée grandiose !

C'est alors que commencerait la sarabande des millions !

C'est alors que l'on ferait bombance et ripaille !

C'est alors que le régime Mercier s'épanouirait à Ottawa comme à Québec !

Car, le maître des destinées du Dominion, si M. Laurier devenait un jour premier-ministre à Ottawa, ce ne serait pas M. Laurier, ce serait M. Mercier.

Et le Canada verrait beau jeu.

Mais, Dieu merci, les dernières élections générales ont préservé le pays de ce désastre.

Et les intrigues actuelles des cliquards ne réussiront pas mieux que leurs manœuvres électorales.

Nous pouvons leur en donner l'assurance, n'en déplaise aux prophéties de M. Barthe, et aux paris de M. Pacaud.

UN LIVRE DE M. MARMETTE

M. Lusignan fait, dans la *Patrie* l'éloge de M. Marmette, et parlant de son récent ouvrage, le chroniqueur ajoute :

" Je vais commettre au sujet de ce troisième roman, une indiscrétion. J'ai tout lieu de croire que Marmette a incarné dans les principaux personnages trois types québecquois bien connus, trois hommes de talent et d'esprit, ses contemporains, dont deux ont déjà quitté la scène de ce monde au milieu des larmes brûlantes de la génération qui les avait produits. Faucher, ce brave et généreux Faucher, qui vient de nous être rendu après avoir troublé bien des sommeils d'amis et tiré une prière de bien des cœurs, Faucher m'apparaît de toutes pièces dans ce livre ; et à côté de lui je reconnais à ne pouvoir m'y tromper, tant les portraits sont fidèles, je reconnais, dis-je, Buteau-Turcotte et Gérin-Lajoie, les deux qui sont partis si lugubrement. Si j'ai rêvé ces ressemblances, que Marmette le dise !

La Fiancée du Rebelle et le *Dernier Boulet* sont des nouvelles tout particulièrement bien écrites. Dans la seconde sonne et vibre fortement la note patriotique. Le style y est davantage soigné. L'action du drame est intense, et dans ces courtes pages, on sent passer le frisson national qui secoue l'auteur.

Le dernier livre de Marmette est intitulé : *Récits et Souvenirs.* Il vient de paraître. Je le lirai demain, et peut-être vous ferai-je part de mes impressions, lecteurs.

UN CANADIEN VOLE A LONDRES

$160,000 de titres de la ville de Toronto enlevés par un voleur dans une banque anglaise

Paris, 19.—Il y a quelques mois, M. Hartley, sujet canadien, avait été victime dans une banque de Londres d'un vol de 800,000 francs.

Cette somme était représentée par une certaine quantité de titres de la ville de Toronto.

Il y a une quinzaine de jours, un changeur des boulevards, à Paris, recevait la visite d'un individu élégamment vêtu qui lui demanda à négocier un titre de 500 dollars.

Ce titre fut accepté par le changeur, qui, néanmoins vérifia la liste des oppositions et qui s'aperçut alors qu'il provenait de la liasse volée à M. Hartley.

Le vendeur, qui devait revenir, s'est bien gardé de se représenter.

Plainte a été déposée au commissariat de police, mais l'escroc court encore.

Nouvelles d'Ontario

Toronto, 19.—M. Derouchie, qui a été arrêté sous soupçon d'avoir enlevé le cadavre de feu M. Purcell, proteste de son innocence et dit qu'il va poursuivre le département de la justice pour fausse arrestation.

Port Hope, 19.—M. Edward T. Blake fils de l'hon. Ed. Blake, ex-chef du part libéral du Dominion, a épousé ce matin, à l'église St-Jean, Mlle Mary Ethel Benson, fille de l'hon. juge Benson. L'heureux couple partira demain pour un voyage de six mois en Europe.

L'hon. sénateur Frank Smith a renoncé à toute opposition au transfert des chars à la cité.

Prorogee

Halifax, 19.—L'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse a été prorogée cet après-midi par le lieutenant-gouverneur Daly.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 13 mai 1891.

Séance de deux heures cette après-midi employé pour la plus grande partie en demandes de documents et interpellations au ministère et autres questions secondaires.

Le seul point important de la séance a été le dépôt du bill de M. McCarthy à l'effet de modifier l'acte des Territoires du Nord-Ouest. En demandant la première lecture de son bill M. McCarthy a expliqué qu'il en avait fait disparaître, cette année, le préambule qui avait blessé les susceptibilités d'un grand nombre l'année dernière et soulevé la tempête. Mais son bill va plus loin que celui de l'année dernière. Il ne demande pas seulement l'abolition du français comme langage officiel, mais touche à la question des écoles. Le bill propose de laisser cette question importante entièrement sous le contrôle de la législature locale. Personne n'a répondu à M. McCarthy et le bill a subi sa première lecture. MM. Mulock et MacMillan ont encore demandé à remettre à plus tard la discussion de leurs propositions pour admettre francs de droits les sucres, la ficelle et le maïs. MM. Charlton, Cameron et Wood n'étaient pas prêts à demander la deuxième lecture de leurs bills pour modifier la loi électorale et l'acte du cens électoral, questions qui soulèveront toute une longue discussion.

Le reste de la séance a été employé à voter en deuxième lecture plusieurs bills privés.

Avant l'ajournement de la chambre Sir Richard Cartwright a demandé au gouvernement à quelle date serait produite la correspondance entre Ottawa et Washington au sujet de la réciprocité. Sir John Thompson a répondu que le gouvernement n'avait pas encore obtenu des autorités de Washington la permission de publier cette correspondance.

EST-CE LE MEME ?

Sous ce titre : *Est-ce le même*, l'*Etendard* publie ce qui suit :

Yamachiche, 12 mai 1891.

Monsieur le rédacteur,

Je vois dans l'*Electeur* qu'il y a eu une inondation dans le Château-Richer, et que M. Langelier, le ministre, a envoyé un M. Pennie aux dépens de la province, pour s'enquérir des causes de cette inondation.

Plusieurs par ici aimeraient bien à savoir si ce M. Pennie est le même qui reçoit ainsi de la *reconnaissance* pour ce qu'il a fait contre M. Pelletier. Il est venu par ici et dans plusieurs de nos places, en compagnie de Albert Héroux, un M. Pennie qui cherchait des signatures contre M. Pelletier, et qui n'a pas pu en ramasser parmi les nationaux.

Si c'est le même, nous voudrions bien savoir cela, pour savoir s'il réussira mieux pour l'inondation.

UN NATIONAL.

NOTE ÉDITORIALE.—Nous avons lieu de croire qu'il s'agit de la même personne, mais nous ne pouvons l'affirmer, n'ayant pas remarqué cela dans l'*Electeur*.

Nous apprenons la mort du Rév. M. Elie Desaulniers, prêtre retiré, à l'âge de 69 ans.

M. l'abbé Desaulniers était l'oncle de M. le curé de Stanfold et de F. L. Desaulniers, M. P.

Les funérailles ont eu lieu ce matin à Yamachiche.

M. le Dr Hickey, ex-M. P. pour Dundas, a été nommé surintendant des canaux de Morrisburg et de Cornwall.

NOUVELLES D'OTTAWA

Affaire Tarte-McGreevy devant le comité des privilèges et élections

(Dépêche spécial au *Courrier du Canada*)

Ottawa, 15—Les différents comités de la Chambre ont fait ce matin l'élection de leurs présidents comme suit :

Ordres permanents : H. Bergeron.
Lois expirantes : Dr Cameron.
Bills privés : M. Ives.
Agriculture : Dr Sproule.
Banques et commerce : Jos. Wood.
Chemins de fer : Sir H. Langevin.
Comptes publics : C. Wallace.
Privilèges et élections : D. Girouard.

Ces divers comités ne font rien autre chose aujourd'hui que d'élire leurs présidents, à l'exception du comité des privilèges et élections qui s'est mis aussitôt à l'œuvre.

Le secrétaire a d'abord donné lecture de l'acte d'accusation de M. Tarte. Celui-ci a fait motion pour que tous les documents relatifs à ses accusations, en possession du ministre des travaux publics ou d'autres ministres soient produits. Cette motion a été adoptée.

L'honorable M. Langelier a fait motion pour que M. Edmond Giroux, président de la commission du havre et le secrétaire des commissaires soient priés de produire devant le comité tous les documents relatifs aux contrats donnés par les commissaires du havre pour la construction du bassin de radoub et de la cale-sèche.—Accordé.

A la demande du président, M. Tarte dit qu'il nomme M. C. A. Geoffrion comme un de ses avocats pour le représenter devant le comité.

M. Kirkpatrick demande à M. Tarte de donner maintenant la liste des témoins qu'il désire faire assigner. M. Tarte dit qu'il préfère d'abord examiner les documents qu'il a demandés, avant de décider quels témoins il fera venir. Il pourra peut-être plus facilement alors en limiter le nombre, et épargner par là autant d'argent. Sir John Thompson dit que M. Tarte pourra fournir au président la liste des témoins, aussitôt qu'il aura pris connaissance des documents Sir John Thompson dit que toute diligence va être faite pour qu'il n'y ait pas de retard dans la production de ces documents.

Sir Hector Langevin fait partie du comité des privilèges et élections et il assistait à la séance. M. McGreevy ne fait pas partie de ce comité et il n'était pas présent à la séance de ce matin. Il n'a pas encore nommé d'avocats pour se faire représenter.

LETTRE D'UN SAUVAGE AU ST-PERE

La lettre suivante a été envoyée à Léon XIII, à l'occasion de son jubilé épiscopal, par un chef-indien du vicariat apostolique de Pontiac : elle était écrite au poinçon sur le côté velouté d'une écorce de bouleau, qui se ferme sur elle-même comme un livre :

" Grassy Lake, ce 29 mai.

" Je te dirai merci à toi, Chef des gardiens de la prière, qui tient la place de Jésus, de ce que tu as envoyé dans le pays où nous vivons un gardien de la prière (un évêque.) J'en remercie aussi le Grand Esprit. Je te salue fortement au nom du Seigneur. J'ai entend dire que tous tes disciples t'ont salué ; voilà pourquoi je viens te saluer, moi aussi, quoique je vive au fond des bois. Je suis très flatté de ce que notre pays a été béni par toi ; aussi toujours je prierai pour toi.

" Voilà ce que je voulais te dire, à toi qui veilles sur notre prière, moi, Pierre Pittenamo. "

Le Saint-Père, sans doute a reçu des adresses de félicitations plus savantes, écrites sur des parchemins enluminés ; mais aucune n'est partie d'un cœur plus droit et d'une foi plus simple.

Le médecin de M. Blaine l'a condamné à deux mois de repos absolu.

Le secretaire d'Etat américain doit partir de Washington pour se rendre au Maine.

GRANDEUR, OBEISSANCE, HUMILITE !

L'*Electeur* de ce matin nous annonce officiellement que M. Mercier a été nommé comte romain.

M. le colonel d'Orsonnens l'avait été avant lui.

Le *Moniteur* du gouvernement de Québec est tout gonflé de ce nouveau titre acquis par son maître. Il nous donne de pompeux renseignements sur les comtes romains :

En consultant le *Guide Historique et pratique des congrégations romaines, par Félix Grimaldi*, l'on voit que ce titre de Comte Romain n'est accordé par le Saint-Siège qu'aux évêques nommés assistants au trône pontifical et à certains hauts personnages laïcs pour les récompenser des services qu'ils ont rendus à l'Eglise. Le mot de Comte Romain est inexact, on devrait dire Comte Palatin. Dans leur institution primitive, ces personnes étaient les compagnons (*Comites*) du Pape, quant il habitait Saint-Jean de Latran, et composaient sa cour- Anciennement, les chevaliers de l'Eperon d'or étaient en même temps, par le fait de leur nomination, comtes palatins.

Le titre officiel de cette dignité est " Comte du palais apostolique et de la cour du Latran." Les insignes consistent en une croix d'or suivant un modèle déterminé, une chaîne d'or et un manteau orné d'une croix. Avant de pouvoir porter ces insignes, le nouveau comte doit, sous peine de nullité des grâces accordées, prêter serment de fidélité au Pape et faire la profession de foi prescrite par les constitutions apostoliques.

Ce titre donne droit à tous les privilèges de la noblesse.....

Désormais M. Mercier aura donc la noblesse qui lui avait fait totalement défaut jusqu'ici.

Mais il est noble malgré lui ! C'est par obéissance pure qu'il est devenu comte. Lisez sa lettre de remerciements et d'acceptation :

Rome, 1er mai 1891

Excellence,

Vous ne sauriez croire combien votre lettre d'hier, me transmettant le bref qui me crée comte, avec droit de succession dans ma famille, me met dans la confusion.

Je refuserais certainement cet honneur dont je me sais très indigne, soyez en sûr, si le St-Père, dans son extrême bonté, *ne me l'avait imposé, par un ordre exprès, auquel je dois me soumettre.*

Je prie Dieu de me rendre, ainsi que mes enfants et autres descendants, digne de cet honneur qui rejaillit non seulement sur ma famille, mais surtout sur mon cher pays, le Canada.

Agréez, Excellence, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de me dire

Votre très humble et
obéissant serviteur,
(Signé) HONORÉ MERCIER.

A Son Excellence
Monseigneur JACOBINI,
Archevêque de Tyr,
Secrétaire de la Sacrée Congrégation
de la Propagande,
Rome.

Ce pauvre M. Mercier ! Il ne voulait pas être comte, mais le Saint-Siège lui a forcé la main et il a dû se courber devant la volonté pontificale.

Ce bel exemple d'obéissance nous touche et ira droit au cœur de tous les bons catholiques. Il est beau de voir un grand de ce monde se dépouiller de ses répugnances, faire abstraction de ses goûts personnels, violenter son humilité et son amour de l'obscurité, triompher de son éloignement pour les honneurs, afin d'obéir au Pape.

De tels exemples de soumission sont rares dans notre siècle, et ils en sont d'autant plus éclatants.

Nous félicitons cordialement M. Mercier de ce nouvel acte de vertu chrétienne. C'est un fleuron de plus ajouté à la brillante couronne de mérites spirituels qu'il se prépare.

DETAILS TOUCHANTS

L'*Electeur* publie un extrait d'une lettre adressée par M. Mercier à M Chs Langelier.

On y trouve de précieux détails sur une entrevue de notre Premier-ministre avec le R. P. Anderledy, le vénérable général de la Compagnie de Jésus.

M. Mercier raconte à M. Langelier que le P. Anderledye " *s'est écrasé et presque agenouillé* " devant lui.

Il est vrai que c'était, paraît-il, pour fuir le baiser que M. Mercier voulait lui déposer sur la main, en signe de respect.

Nous concevons que l'illustre général des Jésuites ait voulu se soustraire à cette dramatique démonstration.

Une observation déjà faite, mais toujours opportune, quand donc l'*Electeur* comprendra-t-il que certaines lettres intimes ne sont pas faites pour les journaux ?

CONTESTATION D'ELECTION

Chemin de fer de la Baie des Chaleurs

Ottawa, 16, 2.30 p. m.

(Dépêche spéciale au *Courrier du Canada.*)

La pétition contre l'élection de Sir Richard Cartwright réserve des embarras au parti libéral. Cette pétition accuse Sir Richard, l'honorable M. Laurier et autres d'avoir formé un fond électoral recueilli au Canada et aux Etats-Unis dans le but de corrompre les électeurs du Canada et de quelques comtés, en particulier celui de sir Richard. Les deux chefs libéraux sont aussi accusés de s'être concertés avec les officiers supérieurs du Grand-Tronc pour influencer induement les officiers subalternes et employés de ce chemin.

Par le bill qu'elle a demandé hier aux Communes, la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Charleurs veut être placée sous l'autorité du parlement fédéral et considérée comme une Compagnie tombant sous la juridiction de l'Acte fédéral des chemins de fer. La Compagnie demande le pouvoir d'émettre $20,000 de débentures par mille, et une extension de cinq années pour compléter son chemin jusqu'au chemin de Gaspé. M. Joncas dit qu'il combattra ce bill.

L'encyclique du Pape sur la question ouvriere

Rome, 16—On est sur le point de publier le texte latin de l'encyclique du pape sur la question du travail. L'analyse qu'on en a faite démontre que Sa Saintété Léon XIII y refute la théorie du socialisme, qui tend à abolir la propriété privée, et il donne les principes de l'Eglise comme le premier et le principal élément pour la solution des questions sociales.

La vraie solution, dit le Pape, se trouve dans l'évangile, qui, pour ceux qui l'étudient à fond, enseigne aux patrons et aux employés à être unis et à bien accomplir leurs devoirs respectifs. L'Eglise s'est toujours efforcée de promouvoir la pratique des principes enseignés dans l'évangile et de procurer le bien-être moral et matériel, tel que le veut la doctrine de Jésus-Christ. C'est pourquoi c'est elle qui devrait régler les difficultés concernant la propriété privée, afin d'assurer la paix publique et procurer aux classes ouvrières le bien-être moral et matériel.

Sa Sainteté appuie sur la nécessité du repos du dimanche et parle au long des grèves, du salaire et des heures de travail pour les hommes, les femmes et les enfants, ainsi que du but des associations ouvrières, y compris les sociétés de secours mutuels et d'assurance contre les accidents, les fonds de secours pour les malades, les écoles pour l'enseignement technique et les commissions composées de patrons et d'employés pour le règlement des difficultés.

L'Etat, dit le Saint-Père, doit encourager et aider toutes ces institutions, comme moyen d'améliorer le sort de toutes les classes. Il vante les grands services qu'elles ont déjà rendus et demande aux catholiques de travailler à les multiplier et, surtout d'être toujours animés d'un esprit chrétien.

LES MENSONGES DE M. DUHAMEL mis à découvert

L'honorable M. Duhamel avait d'abord fait déclarer par la *Justice*, que M. Louis P. Pelletier avait signé un écrit en vertu duquel il s'engageait à voter pour l'abolition du Conseil législatif. Mis à *quià* par M. Pelletier, M. Duhamel admet maintenant que le député de Dorchester n'a pas signé, mais qu'il en a vu signer d'autres. Donc M. Pelletier est contre l'existence du Conseil législatif !

Voilà du neuf ! Il suffira maintenant de voir un homme apposer son nom au bas d'un document pour partager avec lui la responsabilité de sa signature.

Mais l'honorable M. Duhamel n'est pas au bout de ses déceptions. Voilà que M. Pelletier lui adresse dans l'*Etendard* une nouvelle épître, qui met à nu les fourberies du commissaire des terres de la Couronne :

Québec 15 mai 1891.

Monsieur le Rédacteur,

M- Duhamel se retranche derrière M. Larochelle parce qu'il est mort. Il veut se faire un rempart d'un cadavre ; je vous autorise à lui dire que ce n'est pas de M. Larochelle que j'ai voulu parler lorsque j'ai dit que l'écrit en question avait été signée par d'autres à ma connaissance personnelle. Il est également faux que ce soit moi qui ai remis au gouvernement cette pièce signée par mon successeur au conseil.

Cette nouvelle affirmation de M. Duhamel est de sa part un nouveau mensonge.

M. Duhamel devra chercher dans le domaine des vivants.

Bien à vous,

LOUIS P. PELLETIER.

L'*Etendard*, commentant cette lettre, ajoute :

" Roule ta bosse mon petit bonhomme, car te voilà encore une fois embêté.

Oui, il faudra une nouvelle explication, de fraîches découvertes.

Cherchez, M. Duhamel, et tâchez de ne pas vous faire passer pour un homme qui a complètement perdu l'équilibre.

En attendant, les journaux libéraux ont honte de leur ministre et voici que la *Patrie* elle-même—qui ne se laisse pas convaincre par les échappatoires insensées et ridicules de M. George—lui fait une mise en demeure régulière de prouver son accusation.

Citons cela :

Il s'est élevé une singulière querelle entre M. George Duhamel, ministre à Québec, et son adversaire personnel, M. L. P. Pelletier, député de Dorchester.

Dans une dépêche publiés samedi à notre quatrième page, le ministre affirme que M. Pelletier avait consenti à l'abolition du Conseil Législatif, lorsqu'il fut nommé par M. Mercier membre de ce Conseil.

On sait que le maintien du Conseil Législatif est un des principes essentiels du parti conservateur-national dont M. Pelletier se réclame.

Mais le député de Dorchester déclare qu'il n'a jamais signé de pièce de ce genre.

Nous ne croyons pas que M. Duhamel se serait risqué à faire une assertion de cette importance, s'il n'avait pas été en mesure de la prouver.

Entendez-vous, M. Duhamel, la *Patrie* vous dire que votre accusation n'est pas prouvée, et ajouter qu'elle ne vous croit pas capable de risquer une assertion de cette importance, si vous êtes incapable de la prouver.

M. Duhamel surprend tout le monde.

La *Patrie* elle-même est surprise de lui et elle ne le lui envoie pas dire.

Ce pauvre énergumène commence déjà à récolter ce que nous lui avons promis : il a voulu frapper son ami afin de se grandir auprès des libéraux, et les libéraux le traitent déjà comme on traite tous les apostats politiques, quand on a fini de leur faire faire les sottises qu'on leur demande.

Ce n'est que le commencement : M. Duhamel en verra d'autres, car M. Mercier va le flanquer tout carrément à la porte et avant longtemps.

Du reste, l'entrefilet de la *Patrie* est plus méchant et plus habile qu'il en a l'air. Nous allons l'expliquer à M. Duhamel, car il est pas capable de ne pas le comprendre.

La *Patrie*, voyant que M. Duhamel vient d'avouer, à sa courte honte, qu'il est en faveur de l'abolition du conseil, lui décoche le trait suivant :

" On sait que le maintien du Conseil Lé-
" gislatif est un des principes essentiels du
" parti conservateur national. "

Et M. Duhamel, qui se prétend ministre conservateur-national, et se proclame l'adversaire du Conseil.

Eh bien, M. le ministre, la *Patrie* pouvait-elle vous dire plus clairement que vous ne représentez plus rien dans le gouvernement et que les libéraux ont hâte d'être débarrassés de vous.

Vous vous êtes déclaré *rouge* pour leur plaire et ils ne vous ont trouvé que plus impotent.

Ces gens-là ont peur des hommes de cœur ; ils les combattent, mais ils les craignent et les respectent.

Mais, pour les lâches ils n'ont que du mépris.

Et c'est justice. "

FUNERAILLES DE MGR DOUCET

Les funérailles de Mgr N. Doucet, grand vicaire de Chicoutimi et curé de la Malbaie, ont eu lieu en cette paroisse, mercredi matin au milieu d'un concours considérable de ses paroissiens et des citoyens des paroisses environnantes.

C'est Mgr Bégin qui a chanté le service funèbre, fait l'absoute et prononcé l'oraison funèbre du regretté défunt.

Un grand nombre de prêtres assistaient aux funérailles. On a remarqué entre autres : M. le grand vicaire Langis, de Rimouski ; M. l'abbé Arsenault, assistant secrétaire de l'archevêché de Québec ; M l'abbé Taschereau, du collège de St-Anne ; MM. les abbés Martel, Bureau et Fafard, vicaire forain ; M. le chanoine Bruchési, de l'archevêché de Montréal ; M. l'abbé Tremblay, procureur du séminaire de Rimouski ; M. Peachy, architecte de Québec ; M. St- Onge, de Montréal.

Jamais la jolie église de la Malbaie n'avait porté une plus jolie toilette de deuil. Elle était pavoisée de tentures et autres draperies funèbres ; le soin des décorations avait été confié à M. l'abbé Lavoie, vicaire de la Malbaie, et aux dames religieuses de l'endroit.

Le chant à l'orgue a été magnifique. Un chœur puissant a donné la messe des morts harmonisée et la fanfare a joué pendant le service des morceaux funèbres.

Les restes mortels de Mgr Doucet ont ensuite été déposés dans un caveau particulier dans le sanctuaire. C'est le premier prêtre enterré dans l'église de la Malbaie.

TROP DE SOLLICITUDE

L'*Electeur* plein de sollicitude pour la santé de sir John dit qu'il est question à Ottawa de faire revenir Sir Charles Tupper pour assister Sir John. Est-ce son correspondant d'Ottawa qui l'informe si bien ? Evidemment si c'est lui il est plus malade que Sir John, et nous croyons sincèrement qu'il vaudrait mieux faire revenir M. Barthe à Québec et laisser Sir Charles à Londres.

LES PECHERIES DU CANADA

Les statistiques de pêche pour l'année 1890 forment un supplément spécial du rapport annuel des pêcheries. Ces états comparatifs comprenant l'année du calendrier jusqu'au 31 décembre, il est impossible de les présenter au public avant le commencement d'avril.

La valeur totale des pêcheries diffère peu de l'année précédente, étant donnée à $17,714,902—un surcroit d'environ $60,098—; en y incluant le poisson consommé par les Indiens de la Colombie Anglaise et du Nord-Ouest, on atteindrait une valeur de $21,000,000.

A l'exception de Québec et du Nouveau Brunswick, les autres provinces indiquent amélioration dans les produits de leur pêche.

Nouvelle-Ecosse.....	$6,636,444	Augm.	$289,722
Colombie Britannique	3,481,432	do	133,364
Nouveau-Brunswick .	2,699,055	diminut	367,984
Ontario	2,009,637	augm.	46 514
Québec.....	1,615,119	diminut	261,074
Ile du Prince-Edouard	1,081,109	augm.	154,678
Manitoba et N.-O ...	232,104	do	61,424

A la Nouvelle-Ecosse l'augmentation notée est principalement attribuée au rendement supérieur de la morue et du maquereau ; ce dernier surtout a donné un surplus de près d'un demi-milion de piastres. La dernière partie de la saison de pêche a été excessivement tempêtueuse ; la boëtte a manqué à différents endroits, à des moments importuns ; plusieurs pêcheurs, surtout au cap Breton ont préféré d'autres emplois à l'incertitude de la pêche ; sans ces causes diverses, l'augmentation serait encore plus marquée.

Au Nouveau-Brunswick la grande diminution est due à la morue, au hareng, au saumon et l'éperlan. D'autres espèces ont mieux prospéré, telles que le homard, le maquereau, le gaspereau. Le saumon paraissait assez abondant dans les rivières, mais sur les côtes de violentes tempêtes ayant considérablement endommagé les agrès employés à cette pêche, la pêche en fut réduite en proportion.

Les mêmes raisons sont données pour le décroissement des pêcheries du Golfe Saint-Laurent, du côté de Québec. Le pêche à la morue d'abord promettait beaucoup, mais l'appât se fit rare, les grands vents succédèrent aux tempêtes et enfin la saison se termina par un déficit de 32,000 quintaux. Les loups-marins étaient fort nombreux dans le nord du Golfe, et pourtant les vaisseaux ne purent les atteindre à cause des glaces amoncelées dans ces régions.

Dans l'Ile du Prince-Edonard, la pêche commence plustôt que d'ordinaire, et dans des circonstances plus favorables. Le surplus de $354,678 provient du hareng, du maquereau et homard. Ces derniers étaient abondants et de bonne grosseur. Plusieurs nouveaux fabricants sont venus grossir la liste déjà trop forte dans cette industrie.

Pour la Colonie Britannique, on remarque la quantité énorme de 20,000,000 de livres de saumon mis en boîte par trente-quatre fabriques de conserves. La valeur totale des peaux de phoques et loutres de mer, dans cette province, excède un demi-million de piastres.

Le tableau suivant donne la valeur des principales espèces de poissons qui entrent dans le commerce, indiquant les augmentations ou diminutions comparées à l'année 1889.

	Valeur	Augmentation	Diminution
Morue.....	$3,433,580	$.....	$184,660
Saumon	3,036,569	.....	105,356
Hareng	1,958,492	.....	539,865
Homard.....	1,648,344	163,856	.....
Maquereau.....	1,624,976	594,580	.....
Poisson Blanc ...	767,657	82,561	.....
Truite.....	625,286	71,917	.....
Egrefin.....	532,068	.....	880
Merluche	377,740	.....	97,416
Eperlan.....	283,443	.....	15,508
Merlan.....	273,548	.....	35,236
Gasparôt.....	192,452	26,011	.....
Doré.....	173,420	.....	8,961
Huîtres.....	171,778	.....	18,119
Fletan.....	120,672	.....	39,387
Eturgeon	116,991	14,864	.....
Sardines.....	115,752	44,340	.....

La valeur des peaux de phoques et loups-marins est donnée à $516,956, et celle des huiles de poissons à $315,034.

Les fluctuations les plus voyantes sont l'augmentation d'un demi-million de dollars dans la valeur du maquereau et le décroissement d'un semblable montant dans le hareng. Malgré tous les cris d'alarme, le homard a encore donné un surplus de $163,856.

NOUVELLE-ECOSSE

Mort de Sir Edward Kenny

Halifax, 17.—Sir Edward Kenny, père de M. Thos. E. Kenny, est mort hier soir à sa résidence en cette ville à l'âge de 91 ans. Sir Edward a pris durant sa vie une part active et proéminente à toutes les affaires publiques. Il y a cinquante ans environ, il fut appelé à faire partie du conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse. Il a été le président de cette chambre après la Confédération pendant plusieurs années. En 1867, il fut fait sénateur et membre du cabinet de la Puissance avec le portefeuille de receveur général. En 1874, à cause du mauvais état de sa santé, il donna sa démission comme sénateur et a toujours vécu depuis cette date, en dehors du monde politique. Lady Kenny lui survit. Il laisse une nombreuse famille. Trois de ses fils sont prêtres catholiques, une de ses filles est religieuse, et une autre est l'épouse du lieutenant-gouverneur Daly. Sir Edward émigra d'Irlande au Canada en 1824 et se jeta dans lecommerce des marchandises sèches. Au moment où il s'est retiré des affaires, il était à la tête d'une des plus puissantes maisons d'Halifax.

—Le nègre Martin, portier sur un chardortoir de l'Intercolonial, a été trouvé coupable et condamné à six ans de détention au pénitencier de Dorchester pour avoir volé $1500 à un passager sur l'express venant de Québec.

Les massacres aux Indes

Semla, 15.—Une dépêche de Manipour mande que le commissaire James Quinton et l'officier anglais qui ont perdu la vie tout dernièrement, n'étaient pas les victimes d'une population en fureur

Les preuves produites au procès des insurgés manipours arrêtés par les troupes anglaises, ont établi que Quinton et ses compagnons ont été décapités par le bureau public sous les ordres d'un officier manipour et d'un déserteur des rangs anglais. Ces deux hommes ont été condamnés par le tribunal militaire.

L'incendie d'Alliston

Allisto,n. 17—Le maire de la ville d'Alliston qui a été ravagée récemment par un incendie désastreux, fait appel à tous les citoyens d'Ontario pour venir en aide aux incendiés qui se trouvent sans abri, sans vêtement et sans vivres.

Les faillites de la semaine

New-York, 16—Les faillites cette semaine ont été de 212 aux Etats-Unis et 25 au Canada, soit un total de 237, contre 242 la semaine dernière.

AUX ABONNES RETARDATAIRES

Nous sommes décidé à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arrérages.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arrérages d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se pleindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encourus ce sera la faute de ceux qui a'nuront pas voulu être raisonnables.

Pilules d'Holloway.—Indigestion

Que d'idées émises, que de traités volumineux ont été écrits sur cette maladie universelle et ennuyeuse qui est certainement et sûrement chassée sans crainte de rechuter par un cours suivi de cette médecine purificatrice, adoucissante et tonique ! Elle agit directement sur l'estomac, le foie et les intestins, puis indirectement, et non moins effectivement, sur le cerveau, les nerfs, les vaisseaux et les glandes, en introduisant dans le système une harmonie qui régularise chaque organe et ses fonctions. La dyspepsie n'a pas besoin d'être plus longtemps le cauchemar du public, depuis que les Pilules d'Holloway sont propres à subjuguer les cas les plus chroniques d'une digestion en défaut, et à restaurer au souffrant la santé, les forces et la gaieté.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

18 mai 1891,

Le sommaire suivant vous donnera une idée de l'ouvrage exécuté dans une séance de deux heures et demie. Le programme d'aujourd'hui ou pour parler le langage officiel, les ordres du jour contenaient aujourd'hui le menu suivant :

1o. Sept bills inscrits pour première lecture ;

2o. Huit bills privés pour deuxième lecture ;

3o. Vingt-trois interpellations au ministère ;

4o Vingt-deux avis de motion ;

5o. Quatorze bills publics ;

6o. Cinq bills du gouvernement.

Voici maintenant comment la chambre l'a dépecé.

Sur les sept bills, trois seulement ont subi leur première lecture. Celui par lequel M. McMullen veut empêcher le paiement de frais de route aux sénateurs ou députés résidant en dehors du Canada ; le bill de l'honorable M. Tupper modifiant la loi concernant la sûreté des navires, et le bill de M. Amyot pour fixer uniformément à trente jours de la votation le délai après lequel les contestations d'élection ne pourront être inscrites en cour.

Sur les huit bills privés, cinq ont subi leur deuxième lecture.

Vingt et une interpellations ont été faites sur les vingt-trois inscrites, et les ministres y ont répondu.

Quatorze avis de motion, ou plutôt quatorze demandes de documents ont été faites, et ont donné occasion à quelques députés de débiter un petit boniment, les uns pour attaquer le ministère, les autres pour montrer à leurs électeurs qu'il s'occupent d'eux au parlement. Les onze autres avis de motion, de beaucoup plus importants, ceux qui doivent soulever des discussions longues et acrimonieuses ont été remis à plus tard. Lorsque l'avis de motion de M. Jamieson, demandant la prohibition totale des liqueurs a été appelé, les deux partis ont paru s'entendre parfaitement pour en remettre la discussion. C'est là une question épineuse pour un grand nombre de députés, qui ont à plaire à des amis du petit verre d'un côté, et aux partisans de la tempérance de l'autre.

Pas un seul des quatorze bills publics inscrits n'a été proposé.

M. Edgar, M. Mulock, M. Charlton ne sont pas prêts à procéder avec leurs réformes de la loi électorale ? M. Clark Wallace attend que son bill sur les *combines* soit imprimé en français. Quant au bill de M. Cameron pour abroger l'acte du cens électoral la discussion en a été fixée à mercredi.

Sur les cinq bills du gouvernement un seul a été proposé et a subi sa deuxième lecture, celui qui continue l'existence du *modus vivendi*.

Le ministre des finances a ensuite déposé sur le bureau de la chambre ses estimations budgétaires pour l'année finissant le 30 juin 1892 et la chambre s'est ajournée au lendemain.

***

M. Choquette remplacera M. Préfontaine comme membre du comité des privilèges et élections.

***

Vu la maladie persistante de M. Grandbois on dit ce soir que M. Bergeron sera nommé député-orateur cette semaine.

***

Une délégation du congrès des métiers et du travail du Canada a eu une entrevue cette après-midi avec Sir John Macdonald, l'honorable M. Bowell, l'honorable M. Carling. Le président du congrès, M. U. Lafontaine de Montréal, a parlé au nom des ouvriers. Ceux-ci demandent au gouvernement d'obliger par une loi tous ceux qui ont charge de machines à vapeur de subir un examen *ad hoc* ; 2o d'abolir toute aide à l'immigration, et de passer des règlements pour empêcher le débarquement d'immigrants qui n'ont pas de moyens suffisants de subsistance ; 3o de réduire de $75 à $60 le prix du permis pour fabriquer des cigares ; 4o d'empêcher complètement l'entrée des Chinois en Canada. Les ministres ont répondu aux délégués que leurs demandes feraient le sujet d'une étude spéciale de la part du gouvernement.

***

Du côté du gouvernement il y a maintenant trois députés absents : MM. Carbould, Kenny et Grandbois, tandis qu'il n'y en a qu'un du côté libéral, M. Casey, qui manquerait à l'appel, si la chambre était appelée à voter. M. Carbould a été appelé à la Colombie près de sa femme malade, M. Kenny est descendu à Halifax assister aux funérailles de son père, et M. Grandbois est malade à Montréal. M. Casey n'a pas encore apparu à son siège depuis le commencement de la session. Il est attendu à Ottawa de jour en jour.

***

Aux dernières nouvelles les voleurs du cadavre de M. Purcell n'étaient pas encore arrêtés. Trois individus sont soupçonnés, et un mandat d'arrestation a été lancé contre eux. D'un autre côté, les exécuteurs testamentaires vont être obligés d'attendre la décision des cours de justice avant de pouvoir procéder à la distribution des biens. M. Purcell a laissé, paraît-il, deux testaments : par le premier il léguait $400,000 aux institutions religieuses et de charité, et par le deuxième fort peu de chose. Le dernier serait le seul *testament* reconnu par la loi, mais il paraît que peu de temps avant sa mort, M. Purcell aurait ajouté un codicile, non pas au dernier, mais au premier testament, ce qui d'après plusieurs autorités légales, remet bon le premier que le deuxième annulait. Les cours vont décider.

PETITE GAZETTE

Le prince de Galles est condamné par ses médecins à ne marcher que le moins possible. Il est pris de rhumatisme musculaire.

Maintenant à l'église St-Patrice d'Ottawa le public chante à l'unisson. Au commencement des offices les livres sont distribués et les morceaux indiqués. L'effet est magnifique.

Les propriétaires de mines de charbon des Etats-Unis, réunis à New-York, vendredi, ont résolu d'élever de 15 cts. par tonne le prix du charbon anthracite.

La *République Française* a un article belliqueux contre les Anglais en Egypte.

Ce journal dit que la France devrait tenir compte des efforts de l'Angleterre pour détruire le reste d'influence que la France possède en Egypte et que la chambre des députés et le peuple sont prêts à tout pour la défense des droits de la France.

L'ELECTION D'ALGOMA

Victoire conservatrice

L'élection d'Algoma s'est terminée hier par le triomphe du candidat conservateur, M. Macdonnell, qui est élu par environ 300 voix de majorité.

Nous donnons ci-dessous le détail des polls dont le résultat est connu :

	Majorités	
	Macdonnell	Burke
Nepigon	18	
Schreiber	85	
Peninsule	25	
Rivière Blanche	3	
Missanabie	5	
Chapleau	50	
Bicotasing	2	
Cartier		4
Chemsford		17
Sudbury	4	
White Fish	1	
Webwood	3	
Walford		25
Algoma	8	
Dayton		21
Dean Lake.		5
Thessalon		21
Bruce Mines	2	
Echo Bay	3	
Garden River	10	
Soo, Ont	37	
Keewatin	14	
Port Arthur	17	
Portage au Rat	37	
Barclay	9	
Norman		35
Murillo		45
Ignace	7	
Haw Lake	5	
Vermillon Bay	9	
Savanne		3
Kirwood	22	
Thompson		5
Fort William	30	
Korah	43	
Roat River	18	
	467	182
Macdonell	467	
Burke	182	
	285	

Il reste encore à recevoir le rapport des îles Manitoulines, où les conservateurs réclament 300 voix de majorité.

Comme on le voit, c'est une victoire éclatante pour le candidat conservateur et le drapeau conservateur.

En 1887 M. Dawson, le candidat de Sir John Macdonald, n'avait été élu dans Algoma que par une trentaine de voix.

Aujourd'hui la majorité se chiffre par 300.

Où sont donc les vantardises de la presse grite ?

Où est donc l'effondrement du parti conservateur ?

L'élection d'Algoma était la dernière de la campagne électorale de 1891. Nous l'avons emportée triomphalement.

D'ici à quelques mois plusieurs élections partielles se feront dans Ontario. Et Sir John Macdonald, au lieu de 4 voix de majorité dans sa province en aura 12 ou 15.

C'est là l'opinion unanime de tous ceux qui connaissent un peu l'état des partis.

En attendant, la victoire d'Algoma donne un nouveau prestige au gouvernement dont le candidat triomphe en dépit des manœuvres éélectorales de M. Mowat.

La duchesse de Fife, petite fille de la la Reine, vient de donner le jour à une fille. La mère et l'enfant se portent à merveille. Les journaux de la Grande-Bretagne se réjouissent de la naissance de la nouvelle princesse qui, dit le *Times*, est peut-être destinée à monter un jour sur le trône.

UNE BEVUE PARLEMENTAIRE

M. Barthe est colossal, ce matin.

Les gens de l'opposition, guidés par M. Tarte, ont commis hier soir une bêtise immense, et notre fakir se frotte les mains. Il rayonne, il jubile !

Voici l'incident.

Au cours des estimés, le salaire de l'ingénieur en chef des travaux-publics étant venu devant la chambre, M. Tarte, M. Edgar, M. Mills ont gravement prétendu que ce salaire ne devait pas être voté maintenant, vu que M. Perley, l'ingénieur actuel, est sous le coup d'une accusation et d'une enquête.

Mais ce n'est pas le salaire de M. Perley qui est voté, ont répondu Sir Hector et Sir John, c'est le salaire de l'ingénieur, quel qu'il soit. Si M. Perley mourait ou disparaissait demain, il y aurait à sa place un ingénieur qui devrait être payé.

Cette réponse est sans réplique. Et il n'y a pas un homme intelligent qui ne saisisse d'un seul coup d'œil la bévue impardonnable commise par des hommes qui devraient avoir plus d'expérience.

Quoiqu'il advienne des accusations contre M. Perley, l'ingénieur *actuel*, le salaire de l'officier qui exerce les fonctions d'ingénieur-en-chef doit toujours être voté.

C'est élémentaire !

L'opposition voudrait-elle prétendre qu'il ne faut pas voter le salaire des ministres, sous prétexte qu'elle accuse le gouvernement de corruption, de mauvaise administration, et qu'elle aspire à renverser le cabinet ?

Non, sans doute ; ces messieurs soupirent depuis trop longtemps après les émoluments ministériels.

Eh bien, le principe ne serait pas plus absurde dans un cas que dans l'autre.

Mais là où M. Barthe est beau à lire, c'est à l'endroit où il commente l'ajournement de la chambre.

Sir John a proposé l'ajournement à neuf heures ! Songez-y ! C'est tout un événement ! Hélas ! M. Mercier, durant la dernière session, a plus d'une fois ajourné la chambre à neuf heures, et pour le malheur de la province, il est encore au pouvoir.

Voilà avec quels pitoyables rogatons se nourrit la presse libérale !

NOUVELLES de MONTREAL

Recettes du Pacifique--Tupper vs Taylor.--Notes generales.

Montréal, 19—Les recettes du Pacifique Canadien pour la semaine finissant le 14 mai 1891, s'élèvent à $358,000. En 1890, durant la semaine correspondante elles ne se sont élevées qu'à 303,000, soit pour 1891 une augmentation de $53,000. Les recettes du chemin du Nouveau-Brunswick sont comprises dans ces deux chiffres plus haut cités.

Mgr Issa, missionnaire de la Chaldée, et délégué du pape, est arrivé en cette ville aujourd'hui.

Le révd Père Bourgeois, directeur provincial des dominicains de St-Hyacinthe, est en cette ville.; il s'embarquera pour la France dans quelques jours.

Le *Star* d'aujourd'hui publie la dépêche suivante que lui a adressée un correspondant particulier à Londres : " Sir Charles Tupper répond aujourd'hui à la lettre de Sir Henry Tyler publiée récemment dans le *Times*. Le Haut Commissaire canadien dit que la compagnie du Grand-Tronc va honteusement jusqu'aux dernières limites. Elle se repentira plus tard de la mauvaise administration qu'elle a fait subir à son chemin depuis quelque temps.

Trois cents immigrants sont arrivés en cette ville aujourd'hui. Ils sont partis pour les états de l'ouest.

Echos & Nouvelles

L'académie commerciale des Frères

Une rumeur assez étrange circule dans la ville. On dit que le révérend Frère Stephen doit quitter Québec sous peu pour aller diriger la maison la plus importante de la Communauté daus le Canada, le nouveau pensionnat de Montréal. D'autres prétendent qu'on a confier au Frère Stephen la direction d'un nouvel établissement très considérable ouvert récemment dans une grande ville des Etats-Unis.

L'Ecole Normale

M. Tanguay, de cette ville, est occupé à préparer les plans de la nouvelle école normale qui sera construite sur le terrain du club de crosse Thistle. Il tient assidûment M. l'abbé Rouleau, principal de l'école normale Laval, au courant de ce qu'il fait à ce sujet.

Cadavre retrouvé

Les personnes qui étaient allées faire une nouvelle battue dans les bois environnants de St-Romuald ont trouvé hier le cadavre du vieillard que l'on recherche en vain depuis plusieurs jours.

C'était un vieillard du nom de Lambert et non Guay, comme cela a été rapporté dans certains journaux. Parti pour les Etats-Unis il y a quelques années avec l'espérance, comme cela arrive pour beaucoup de nos compatriotes qui traversent la frontière, de faire fortune ou du moins de s'acquérir une certaine aisance, il avait été obligé de s'en revenir au pays il y a quelque temps, le gousset vide et des idées noires plein la tête. Désabusé, découragé, le cœur torturé sans doute par le désespoir, il disparut la journée même de son arrivée au milieu des siens sans faire connaître où il allait. Comme il ne revenait pas on commença à avoir des inquiétudes sur son sort ; des battues furent faites en tous sens, et hier on découvrit sur le bord d'un ruisseau, dans un bois en arrière de St-Romuald le cadavre d'un noyé que l'on reconnut pour celui du pauvre malheureux Lambert.

Le coroner s'est rendu ce matin à St-Romuald où le cadavre a été transporté aux fins d'une enquête.

Accident

Lundi soir, vers 9 heures, M. L. A. Vallée, ingénieur civil, partait en calèche afin de prendre le train en destination de St-Hyacinthe, lorsque rendu vis-à-vis l'église St-Mathieu où l'on avait pratiqué une ouverture sur la rue pour réparer un tuyau de l'aqueduc, il fut violemment renversé sur la chaussée. La lumière que l'on avait placée là pour indiquer le danger avait été mise du côté opposé à l'ouverture et c'est ce qui a déterminé l'accident.

M. Vallée reçut des blessures assez graves à une jambe et il sera obligé de garder sa chambre pendant au moins trois semaines d'après l'avis de ses médecins.

Deuxième anniversaire de la conflagration de St-Sauveur

C'était samedi le deuxième anniversaire du terrible incendie qui détruisait une partie de St-Sauveur. 479 maisons furent réduites en cendres, et le major Short et le sergent Wallick périrent.

Saisie de vingt wagons

Samedi, un huissier a opéré à Lévis la saisie de vingt wagons venant de la " Iron Car Company, " de New-York. Ces chars étaient destinés au chemin de fer Québec et Lac St-Jean. Mais comme la compagnie qui les a manufacturés est en faillite, les créanciers les ont fait saisir. Ils seront vendus mardi le 26 mai, dans la cour de l'usine Carrier, Laîné et Compagnie où ils sont actuellement.

Un cas de folie

L'année dernière, un cultivateur à l'aise nommé Antoine Guay, demeurant à Saint-Romuald, comté de Lévis, vendit sa terre et partit pour s'établir dans les Etats de l'Ouest. Le succès n'a pas répondu à ses espérances et il a perdu tout ce qu'il possédait. Finalement, il se décida à revenir à St-Romuald, mais en route, le malheureux est devenu fou. Il sauta hors du train et s'enfuit dans les bois. On fait des recherches depuis plusieurs jours et il n'a pas encore été retrouvé.

Mort de la diphtérie

Un jeune enfant de 11 ans est mort, vendredi soir, de la diphtérie chez ses parents, rue des Commissaires, St-Roch. Il a été enterré immédiatement, au cimetière St-Charles.

Sirop d'érable falsifié

Il y a quelques jours, une personne de Lévis, tomba malade après avoir mangé du sirop d'érable. Ce sirop, ayant été porté chez un pharmacien pour analyse, on y a constaté la présence de farine de seigle et de graines de lin.

C'est toujours la vieille histoire de la falsification des coméstibles qui se répètent.

Améliorations

La compagnie des chars urbains de la Basse-Ville a commencé à faire circuler des chars ouverts sur sa voie entre St-Sauveur et la Basse-Ville.

La Société Royale

Cette société compte actuellement 80 membres, divisés en quatre catégories ou sections, dont une exclusivement consacrée à la littérature française et à l'histoire. Celle-ci comprend 20 membres français dont quatre prêtres et un évêque : Mgr Bégin.

La section troisième qui s'occupe des sciences physiques ne renferme que quatre Canadiens-français, et la quatrième deux seulement. En tout 26 Canadiens-français sur 80.

Parmi les membres honoraires nous trouvons, M. Rameau de Saint-Père ; M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; M. Alphonse Le Roy, professeur de philosophie, à l'Académie Royale de Belgique, Liège ; M. Xavier Marmier, membre de l'Académie française, et M. Justin Winsor, bibliothécaire du collège Harvard, à Cambridge, Mass.

Voici la liste des présidents depuis sa fondation :

1882-83.—Sir J. W. Dawson.
1883-84.—P. J. O. Chauveau.
1884-85.—Dr T. Sterry Hunt.
1885-86.—Sir Daniel Wilson.
1886-87.—Monseigneur Hamel.
1887-88.—Dr G. Lawson.
1888-89.—Sandford Flenning, C. M. G.
1889-90.—L'abbé Casgrain.
1890-91.—Dr G. M. Grant.

Mort en mer

Le capitaine de la barque *Sigrid*, arrivée dans notre port, rapporte qu'un matelot est mort pendant la traversée et que ses funérailles ont eu lieu en pleine mer.

Ordinations

Mercredi matin, à Memramcook, Sa Grandeur Mgr Sweeney conférait l'ordre sacré de la prêtrise aux RR. PP. S. Arsenault et L. Guertin et le sous-diaconat au Révd. M. Wilmes. A cette occasion, Monseigneur accorda un grand congé aux élèves du collège, qui lui avaient présenté deux adresses, l'une en anglais et l'autre en français. Le R. P. Labbé, curé de Barachois, assistait à cette imposante cérémonie.

Trois conversions

Sept adultes ont été confirmés ce matin à l'église St-Patrice. Sur ce nombre, il y avait trois convertis.

Les voleurs à Broughton

Samedi, la police de Québec a été informée que des voleurs étaient entrés durant la nuit au presbytère de Broughton, chez M. l'abbé Savoie, et lui avaient dérobé sa montre et plusieurs autres articles de prix.

Le creusage au quai de la traverse de Lévis
Trouvaille d'une baïonnette

Le creusage à ce quai se continue activement et avec succès. Mercredi les ouvriers qui y travaillent ont tout été surpris de trouver parmi les amas de roches et de pierres, une baïonnette.

M. le chef de police de Lévis dit que cette baïonnette a dû appartenir à un militaire qui, il y a quinze ans, se noyait à ce quai.

Cette noyade fit sensation dans le temps. Il était alors 11.30 heures du soir. Le bateau quittait le ponton lorsqu'un militaire arriva en courant pour s'embarquer.

En voulant sauter, ce malheureux perdit pied et alla donner de la tête contre le bateau. Il ne revint pas à la surface.

Il est à remarquer que les cadavres de ceux qui sont noyés à cet endroit n'ont jamais été retrouvés, ni là, ni ailleurs.

On croit que la cause de cela est due à ce que la partie inférieure du quai est brisée et que les noyés ont dû être entraînés sous ce quai.

Les scieries de la vallée du Lac Saint-Jean

Les moulins à scie sont en pleine activité dans la vallée du Lac St-Jean. Il se fera beaucoup de bois cet été.

Le moulin de la Rivière-à-Pierre sera vendu par encan, le 5 juin prochain.

Une énorme pierre

Samedi soir, une énorme pierre s'est détachée du cap en arrière de l'Université Laval, et est venue rouler dans la rue Sous le Cap, près de la propriété de M. Honoré Mercier, barbier. Un madrier, par hasard à cet endroit, a amorti le coup et a empêché la pierre d'entrer dans la maison. Celle-ci est habitée par la famille Boudreault.

Les occupants de la maison ont été tellement effrayés qu'ils n'ont pas voulu y passer la nuit.

Hier matin, nouvel éboulis de terre et de roches, en petite quantité cependant, et aucun dommage sérieux n'a été causé.

Eboulis

Un éboulis s'est produit dimanche vers 6 heures, au pied de la côte d'Abraham. Un énorme pan du mur de soutènement en arrière de la propriété de M. P. Déry, No 92-93, côte d'Abraham, mur qu'on avait commencé à démolir la semaine dernière à cause de son état dangereux, s'est abîmé du haut en bas du cap dans la cour de la maison No 315, rue St-Valier, brisant tout dans sa chûte. Cinq minutes avant l'éboulement, une des locataires de cette maison-ci, qui appartient à sir Narcisse Belleau, était descendue dans l'endroit même où le mur est tombé.

Cet éboulement a ébranlé la partie du mur restée debout, et dans l'après-midi à 2 heures et 15 minutes, un bloc de terre et de pierres de grande dimension s'était détaché et a achevé de démolir le hangar situé au-dessous. On s'attend que le reste du mur va crouler d'une heure à l'autre.

Il y a trois semaines environ, un quartier de roc de plusieurs milliers de livres est tombé du cap au même endroit.

Accident à Madame Robidoux

Mme Robideux, femme de M. E. Robidoux le procureur général, a été la victime d'un sérieux accident à Montréal dimanche après-midi. Elle se promenait en voiture avec Mme Monti et sa petite fille quand sur la rue St-Denis près de la rue Emery, le cheval prit le mors aux dents et les deux femmes la petite fille et le cocher furent précipités sur le pavé.

Madame Robidoux a été assez grièvement blessée à la figure et Mme Monti a eu trois côtes brisées, des blessures à la tête et des contusions internes. C'est l'enfant qui a eu le moinss de mal. Le cocher a une épaule démise. La voiture a été mise en pièces.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a transporté Mme Robidoux à sa résidence et Mme Monti à l'hôpital.

Aux dernières nouvelles les deux dames étaient un peu mieux.

Accident

Un ouvrier de Roberval, nommé Bergeron et âgé de 45 ans, s'est fait couper le bras droit accidentellement au moulin D. Jalbert, au lac Bouchette.

M. Jalbert s'est chargé lui-même des frais du médecin et aujourd'hui le malade est en bonne voie de guérison. Bergeron est marié et père de 3 enfants.

Echappé bel

Florent Dorval, un gamin de 10 à 12 ans, l'a échappé belle dimanche. Il était dans une petite embarcation et se promenait sur le fleuve en face du quai de l'Intercolonial, à Lévis, lorsque tout à coup, soit par une imprudence ou une fausse manœuvre le garçon tomba à l'eau. Il se serait certainement noyé sans le courage d'un de ses camarades, Willie Tobbin, qui s'est élancé à son scours et l'a sauvé.

Une chute de vingt pieds

Une nommé Georges Couet est tombé samedi soir sur le pont d'une goélette qui était au quai Carrier, Lainé & Cie, à Lévis. Il était sur le quai et c'est probablement en voulant descendre à la goélette qu'il a fait cette chute. Il est tombé d'une hauteur de 20 pieds et s'est cassé trois dents. M. Couet peut être fier d'en être quitte à si bon marché.

Pique-nique

Les boulangers de cette ville ont décidé de faire encore un pique-nique cette année. Il est probable que ce pique-nique aura lieu au lac St-Joseph, vu que plusieurs améliorations ont été faites à cet endroit, par M. Scott secrétaire du Q. et L. St-Jean, et qu'il y a sur le terrain où se font les piques-niques une grande bâtisse pouvant servir d'abri aux excursionnistes en cas de pluie.

Réunion

Il y aura jeudi soir, le 21 mai courant à 8.30 heures, dans la maison des Frères des Ecoles Chrétiennes, aux Glacis, une réunion des citoyens de Québec. Une adresse sera présentée au révérend frère Stephen à l'occasion de son départ définitif de cette cité pour Montréal.

Mort subite

Le coroner Belleau a été informé, ce matin, qu'une jeune femme mariée, du nom de Blouin, est morte subitement à la Jonction de la Chaudière à Lévis. Il est allé en conséquence tenir une enquête.

L'accident de la rue St Denis à Montréal

Nous apprenons avec plaisir que madame Robidoux prend du mieux et on espère qu'elle en sera quitte pour quelques jours de repos.

Quant à Mme Monti, elle est toujours à l'Hôpital Notre-Dame, très souffrante et les médecins redoutent des complications qui mettent sa vie en danger.

Mort d'une émigrée

Pendant que le steamer *Dominion* entrait en rade hier midi, une vieille émigrée suédoise de 70 ans, nommée Hanna Terson, est tombée raide morte sur le pont. Le médecin de bord déclara quelle avait succombé à la maladie de cœur.

Le coroner du district, averti de cette mort subite envoya chercher le cadavre qui fut transporté à la morgue, malgré les protestations des gens de bord qui ne voulaient pas que le voyage du vaisseau fût retardé. Une enquête sera tenue par le coroner Belleau jeudi matin à 9 heures.

On ne connait à la défunte aucun parent. Elle s'en allait dans l'Illinois. Le consulat de Suède devra voir à l'inhumation du cadavre.

Le départ du Frere Stephens

Le comité des citoyens de Québec qui s'est chargé d'organiser une démonstration en l'honneur du Révd Frère Stephen qui doit partir pour Montréal sous peu, s'est réuni hier soir à 8 heures à l'hôtel-de-ville.

Le R. Frère Stephen sera remplacé à Québec par le Révd Frère Dennis, du Mont St-Louis à Montréal.

A l'occasion du départ du Révd Frère, le Cercle de la Salle dont il a été le fondateur et ensuite le directeur depuis six ans, lui présentera une adresse de reconnaissance. Cette présentation d'adresse aura lieu ce soir.

Il y aura demain soir, à 8 heures 30, dans la maison des Frères des Ecoles Chrétiennes, au Glacis, une réunion des citoyens de Québec. Une adresse sera présentée au révérend Frère Stephen à l'occasion de son départ de cette cité pour Montréal. On ira ensuite le reconduire jusqu'à la gare pour le train de 10 heures.

Le comité d'organisation se compose de Son Honneur le maire, de l'hon, Frs. Langelier, l'hon. Chs. Langelier, l'hon. J. Blanchet L. G. Desjardins, M. P. l'hon. Gédéon Ouimet, l'hon. Ed. Rémillard, chevalier Frs. Kirouac, R. Turner, T. Ledroit, Louis Bilodeau, Ph. Vallière, Dr. Gr. Stewart, Ernest Pacaud, L. J. Demers, J. I. Tarte, Thomas Chapais, F. Carbray, J. B. Laliberté, Aug. Gaboury, L. P. Lemay.

Mort subite

M. le coroner Belleau a tenu hier midi à Chaudière Curve une enquête sur le corps de dame Clémentine Blanchet, veuve de feu Charles Blouin, morte subitement lundi soir vers dix heures, chez son fils, Joseph Napoléon Blouin, télégraphiste, à la station de la Chaudière.

Se basant sur le témoignage du docteur Villeneuve, de St-Romuald, qui avait été appelé la veille, le juré a prononcé un verdict de " Morte de congestion des poumons, causée par une indigestion."

La défunte, qui avait 64 ans, était la sœur du Dr Hilarion Blanchet de cette ville. Les funérailles auront lieu jeudi à St-Pierre de la Rivière du Sud. Le corps sera transporté de Lévis à St-Pierre jeudi matin par le train mixte de 8 heures 30.

Avis aux Mères

Le " sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants, il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour le diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques anadiennes,

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE, Etc

ORGUES ET HARMONIUMS

WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et **Davis,** à entraînement vertical.

AUSSI :

COFFRES DE SURETE (Safes)
VITRINES (Show Cases)

19, *Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.*

TÉLEPHONE : Boîte 278

Québec, 16 janvier 1890—1an 921

Echos & Nouvelles

Remerciements

Si, comme on se le répète à l'envi, tout Québec s'est réjoui avec une sympathique allégresse mardi dernier, en voyant porter en triomphe funèbre, les restes des Pères de Quen et du Perron et du Frère Liégeois, la Compagnie de Jésus, en particulier, a tressailli en ce jour d'une joie aussi suave que profonde. A l'aspect de cette population si délicate dans l'expression d'une reconnaissance nationale, les Frères de ces deux héroïques missionnaires et de ce frère coadjuteur mort au service de la patrie, ont éprouvé le besoin de dire à tous ceux qui prenaient part à cette fête combien vive est leur gratitude. Sans doute le cœur bien né s'honore lui-même en honorant le mérite, le dévouement, le sacrifice jusqu'à la mort ; mais il aime aussi qu'on apprécie ses témoignages d'estime. Voilà pourquoi je me fais un plaisir de remercier publiquement, au nom de la Compagnie de Jésus tout entière, l'illustre prédicateur, les autorités ecclésiastiques et civiles de la province et de cette excellente ville de Québec, les fidèles Hurons, les communautés religieuses, et nommément les dames Ursulines, gardiennes désormais de ces précieux restes, le grand et le petit séminaire, ainsi que les autres maisons d'éducation, la Société St-Jean-Baptiste qui a si bien organisé la démonstration, les nobles congrégations d'hommes, tous ceux enfin qui de près ou de loin, ont contribué à rehausser l'éclat de cette journée à jamais mémorable.

J. E. DÉSY, S. J.

Québec, le 14 mai 1891.

Militaire

M. A. T. Winter, quartier-maître, et H. R. Fraser adjudant du 53e bataillon, de Sherbrooke, sont arrivés en ville, dans le but de faire des arrangements au sujet de la visite de ce corps militaire à Québec le 23 mai prochain, pour prendre part à la grande démonstration militaire du lendemain.

Le R. P. Bourgeois

Le R. P. Bourgeois, provincial des dominicains, et fondateur du couvent de son ordre à St-Hyacinthe, est arrivé ces jours-ci au Canada.

Il est actuellement à St-Hyacinthe.

Accident

Un jeune homme nommé Ludger Grenier, employé pour M. F. Marcoux, de Beauport, travaillait au flottage des billots sur la rivière Montmorency lundi, quand il tomba entre les billots et peu s'en est fallu qu'il fut écrasé entièrement. On s'empressa de courir à son secours, mais tout de même il reçut de graves blessures.

Il fut transporté chez lui, à Beauport, où il est sous les soins du médecin.

En cour de police

Ce matin trois cultivateurs de Beauport ont comparu devant le juge Chauveau pour répondre à l'accusation portée contre eux de s'être servi de romaines, contrairement à l'Acte des poids et mesures. M. Gustave Hamel comparaissait pour les dénonciateurs et l'honorable M. Flynn pour la défense. Un grand nombre de témoins ont comparu pour affirmer que le système de pesage au moyen de romaines était général dans la paroisse, et que tout le monde en était satisfait. L'honorable M. Flynn a fait un éloquent plaidoyer en faveur de ses clients, et il s'est attaché à prouver que la loi ne réprouve pas les romaines, et il a mis l'avocat de la poursuite au défi de prouver le contraire.

L'honorable M. Chauveau a pris le cas en délibéré.

Mort subite

M. Pierre Goulet, âgé de 22 ans et demeurant à St-Charles, Bellechasse, à été enlevé d'une manière bien imprévue à sa vieille mère pour qui il était l'unique appui.

Il était occupé à travailler dans le champ lorsque la mort vint le surprendre, lundi soir Il y avait à peine une demi-heure que son compagnon l'avait quitté, lorsque étonné de ne plus le revoir, il se mit à sa recherche.

Il le trouva étendu par terre près d'une source. Essayant de le relever, il s'aperçut que ce n'était plus qu'un cadavre.

M. le coroner Marmette, de Montmagnya, tenue l'enquête hier.

Le verdict a été " mort d'apoplexie."

Procession du St-Sacrement

La procession du St-Sacrement à Lévis, se fera le jour de la Fête-Dieu, s'il fait beau temps et si la température ne le permet pas, le dimanche dans l'octave.

Voici le parcours qu'elle suivra.

En sortant de l'église, par la rue Guénette jusqu'à la rue Eden, et de la côte des Marchands, rue St.-George, et retour par la rue Guénette.

Mort d'un religieux

Nous venons d'apprendre par un télégramme de Oka, au Lac des deux Montagnes, que le T. C. Frère Philippe est décédé subitement ce matin d'une maladie de cœur, au presbytère de MM. les Sulpiciens, à l'âge de 60 ans. C'était un des frères de M. N. Lacasse, professeur à l'Ecole normale Laval.

Blessé en tambant

Un jeune enfant du nom de Côté qui demeure côte Labadie, à Lévis s'est causé une assez grave blessure au front en tombant sur un morceau de roc aigu. Un médecin a été appelé à panser la blessure, qui heureusement n'aura pas de conséquences fâcheuses.

Cinq morts

Mary Ann Mills, épouse de Thomas Skertk, de cette ville, qui avait donné le jour à quatre enfants, est morte mardi, suivant dans la tombe les quatre nouveaux-nés.

Licenciés en médecine

Gradués à Victoria et Laval

Le bureau des gouverneurs des médecins et chirurgiens de la province de Québec qui siège depuis mardi a accordé les licences aux messieurs dont les noms suivent :

N. L. Auger, A. Bouillon, L. T. Caron, N. A. Dussault, E. Fontaine, M. Lefebvre, U. Lalonde, A. Prévost, J. Richardson.

Rats musqués

Une colonie de rats musqués semble être arrivée aux alentours de Québec depuis peu. L'autre jour encore, un de ces petits animaux se promenant sur la Grande Allée a été capturé par le chien de M. Wilson.

Elargissement de la rue des Glacis

A la réunion d'hier soir du comité des chemins, il a été résolu que la ville fasse élargir la rue des Glacis de dix pieds sur une longueur de 520 pieds, à partir de l'édifice des Y. M. C. A. jusqu'au sommet du Cap, à l'endroit où la côte à Coton fait une courbe, pourvu que le gouvernement fédéral consente à donner le terrain voulu.

Travaux à Lennoxville

Vingt-deux tailleurs de pierre partiront pour Lennoxville dans une couple de jours, dans le but de travailler à l'érection du nouveau collège de Lennoxville. Les gages sont de $3.00 par jour.

Mort soudaine

La femme du cocher Mars Lessard, est morte subitement ce matin, à sa résidence, 84, rue d'Aiguillon, Le docteur Garneau, averti de cette mortalité, n'a pas jugé à propos de tenir une enquête, vu que cette femme était malade depuis dix-huit mois.

L'école de cavalerie

Le département de la milice a décidé de renforcer les cadres de l'école de cavalerie de Québec par l'injonction de 19 hommes.

Au Palais

A la Cour d'Enquêtes et Mérites hier on a procédé dans la cause de Bédard vs Lachance et Hamel, mis en cause. C'est une cause de St-Sauveur, et il s'agit d'annulation de testament qui aurait été fait en faveur de la demanderesse, une jeune fille, par sa mère, alors que cette dernière ne possédait pas toutes ses facultés mentales, d'après la demande du demandeur- Cette cause n'est pas encore finie.

M. Miller occupe pour le demandeur et M. Pouliot pour la défenderesse.

Examens de médecine

Les examens de médecine qui ont eu lieu à Montréal sont terminés. Sur 73 candidats qui se sont présentés, 41 ont été admis. Voici les noms des heureux concurrents :

Admis à l'étude

MM. J. Piché, J. B. Archambault, P. A. Proulx, Paul Denis, Ernest Brunelle, J. B. Martin, Albert Desgroseillers, Wilfrid Chicoine, C. Bishop, Albert Lemay, Alph. Labrecque. Jos. Beauchamp, J. Rondeau, A. Sarrazin, Elphège Moquin, J. Rouleau, Henri Lasnier, A. Moffatt, C. I. Tétreault, David Hébert, Aldéric Pelletier, M. Bélanger, J. P. Sirois, R. de Lotbinière Harwood, L. A. Gagné, J. E. C. Tomkins, J. Frenette, Ernest Birtz, Walker Lewis, Alexandre Rodrigue, F. X. A. Ouellette, H. P. F. Duchêne, A. Magnan, Salomon D'Argy, H. R. Katry, Alfred Roy, Victor Bourdeau, Arthur Lacroix, H. Archambault, S. McNally et J. McNally.

J. E. Bolduc, B. L. et O. T. H. Pagés, B A., ont été admis à la médecine sur présentation de leurs diplômes respectifs.

Ont obtenu leur licence pour pratiquer

MM. les Drs H. R. R. Ross, J. B- Rivard, Dufresne, Léon Côté, Jos. René Lacerte, M. J. L. Alfred Catellier, Charles Sylvio Pelletier, H. Parke et Ths Philippe Roy.

Mort accidentelle

Le jour de l'Ascension, à St-Victor de Tring, pendant la grand'messe, trois enfants de M. Honoré Bouffard étaient à jouer avec un vieux fusil. L'on ne croyait pas, bien entendu, que l'arme à feu était chargée. L'un des enfants, âgé de 10 ans, mit la crosse du fusil à terre, mit la main sur la gueule du canon et au moyen d'une corde qu'il avait attachée à la gachette, il pressa la détente avec son pied. Malheureusement, le fusil était chargé depuis longtemps, paraît-il avec des clous et autres morceaux de fer. Une petite capsule en papier que l'on avait mise sur la cheminée fit partir le coup : les droits de l'enfant furent enlevés, il eut les yeux crevés et la figure presque complètement emportée. Le pauvre enfant survécut une couple d'heures à l'accident.

M. le coroner Taschereau a tenu une enquête, le 9 courant et le verdict a été suivant les faits : Mort accidentelle.

Gare aux chiens !

Une fillette, enfant de M. Jos. Martin, avocat, passait au coin des rues St-Augustin, hier, quand un chien s'élança sur elle. Elle fut tellement énervée, qu'elle perdit connaissance. On s'empressa de courir à son secours et on la transporta à sa demeure. On entretient de fortes craintes à son endroit.

Accident

M. Dominique Lortie, ancien marchand de cette ville, a eu le malheur de se fracturer une jambe à la Beauce. Il a été ramené à la ville hier.

On nous dit que la fracture est dangereuse.

Un montagnais dans l'affliction

Après la cérémonie de la translation des restes des Pères Jésuites, mardi dernier, M. Launière, un des montagnais du lac St-Jean, porteurs des coins du poêle, s'est rendu à l'Hôtel-Dieu de cette ville pour voir sa fille qui y a été transportée il y a une quinzaine de jours. Mais il était trop tard, la jeune fille était morte le matin même. La douleur du malheureux père à cette nouvelle faisait peine à voir.

Mercredi matin, un *libera* a été chanté en l'église St-Sauveur par le R. P. Renaud sur le corps de la défunte qui a été enterrée dans le cimetière de cette paroisse.

Mariage brillant

Grand mariage fashionablr hier à l'église St-Louis de France, Montréal. M. Gabriel Marchand, protonotaire de Saint-Jean, a épousé Mlle Rose-Anna Chaput, fille de M. Chales Chaput, épicier en gros de la rue St-Paul. L'église était encombrée de l'élite de la société.

L'honorable Orateur de l'Assemblée législative était aux côtés de son fils, et c'est M. Chaput qui a conduit sa fille à l'autel. Après un somptueux déjeuner chez M. Chaput, l'heureux couple est parti en voyage de noce.

Au bureau de santé

Le bureau de la police a décidé, lundi, que le sergent Harvey aurait à choisir entre les deux positions qu'il occupe depuis 1885, sergent de police ou officier de santé.

Cable réparé

Le cable télégraphique, qui était interrompu depuis plus d'un an entre Manicouagan et Godbout, fonctionne depuis quelques jours.

Une nuée de gardiens

Ce matin, 22 gardiens de la prison ont été assermentés pour l'année courante. Ce sont : MM. J. Bélanger, E. Delâge, Théophile Dussault, François Rochette, Thomas Gagnon, Michel Boivin, François Sylvain, Ludger Bussière, Hector Siméon, Alphonse Boiteau, Ignace Boiteau, Ignace Fortier, Jean Roy, Hilaire Turgeon, Alphonse Vézina, Théophile Royer, Samuel B. Jennings, Martin Bannan, H. Morton, Wm. McCabe, Wm. Crafton, Alex. Powell et François Savard.

Des prisonniers bien gardés, ce sont ceux de Québec. Autant de gardiens que de détenus.

Une grave affaire

Il paraîtrait qu'une jeune femme de Saint-George de la Beauce, aurait tenté de tuer son mari à coup de hache. Elle aurait premièrement tenté de le faire descendre dans un puits profond pour aller chercher une chaudière qu'elle y avait laissé tomber, mais comme elle n'avait pas réussi à ce jeu elle aurait pris ce dernier moyen, plus énergique, de s'en débarrasser.

On dit qu'elle ne jouit pas de toutes ses facultés mentales.

Le " Canada "

On est actuellement à couler aux usines Carrier, Lainé & Cie le piston qui sera posé aux machines du vapeur *Canada*.

Il est probable que ce bâteau pourra reprendre le service la semaine prochaine.

Accident

Ces jours derniers, en débarquant des chars urbains, sur la rue St-Paul, une femme portant un enfant dans ses bras est tombée sur la chaussée. La femme n'a pas eu de mal mais l'enfant malheureusement eut la clavicule cassée.

Dans une excavation

On pratique des excavations dans la rue St-Paul, afin de réparer les tuyaux de l'aqueduc. Hier midi, la voiture de M. Benjamin Trudel, propriétaire du Florence Hotel, passait sur la rue lorsque tout à coup le cheval faisant glisser les planches qui la couvraient est tombé tête première dans une large excavation qui avait plusieur pieds de profondeur dans laquelle un homme prenait son dîner. On s'imagine la surprise de ce dernier en voyant tomber près de lui la pauvre bête. On put retirer l'animal sans trop de difficultés. Il n'était pas blessé.

Quant à l'homme il a reçu de légères blessures.

Belles photographies pour la saison d'été

J'ai le plaisir d'annoncer à mes nombreux clients qui m'ont jusqu'ici accordé leurs patronage avec tant de bienveillance, qu'ayant augmenté mon personnel, je suis plus que jamais en mesure de donner un portrait exécuté avec soin et promptitude. J'annonce donc les plus beaux portraits faits à Québec pour la somme excessivement modique de $2 par douzaine. Portrait cabinet, portrait cartes, $1.50 par douzaine, faits sur une très belle carte émaillée blanc ou noir, tranche dorée.

J'ai la prétention de pouvoir garantir que les plus exigeants seront satisfaits, je possède deux ateliers que j'engage le public à venir visiter, un à Lévis Nos 36 et 38, Côte du Passage et l'autre à Québec No 185 rue St-Joseph, vis-à-vis l'Eglise St-Roch. Venez tous en foule voir mes ateliers et mes vitrines où j'expose des photographies qui vous permettront de juger de quelle manière j'exécute les commandes. Les enfants de première communion, les étudiants, les membres du clergé et de toutes communautés religieuses recevront en cadeaux un grand portrait de 8 x 10 pouces par chaque douzaine de portraits cabinet : cet offre est seulement d'ici à la fin des vacances. Une spécialité pour les grands portraits grosseur naturelle. Il faut visiter les ateliers pour se convaincre de la fidélité avec laquelle les grands portraits sont exécutés par le nombre des échantillons qui y sont exposés. Un homme compétent pour la confection des cadres est attaché aux établissements. Toutes commandes reçoivent la plus grande attention.

P. S.—Il y a deux ateliers du nom de Roy, rue St Joseph, veuillez ne pas confondre. Venez au No 185 vis-à-vis l'église St-Roch, où toutes commandes ou correspondances doivent être adressées à A. R. Roy, No. 185 rue St-Joseph ou à Lévis, 36 et 38, Côte du Passage.

Téléphone 485.

A. R. ROY.

Québec 16 mai 1891.—2f—16-23

J. A. BELANGER

MANUFACTURIER A LA VAPEUR

D'Ouvrages en GRANIT,
En MARBRE
Et en PIERRE !

—†—

MONUMENTS ET PIERRE TUMULAIRES

—†—

Entourages de lots de cimetière,
Etc., Etc., Etc.

—†—

COIN DES RUES

St-Joseph, Dorchester et St-Francois,
ST-ROCH, QUÉBEC.

—†—

M. BÉLANGER ayant à son emploi un bon nombre d'ouvriers habiles et expérimentés, et possédant un vaste atelier muni de machineries les plus améliorées pour tailler, tourner et polir le granit, le marbre et la pierre manufacturée, son ouvrage avec célérité et bon marché. Il est dans l'intérêt de ceux qui ont besoin d'ouvrage de ce genre, de lui faire une visite et de voir ses prix.

Québec, 16 avril 1891—3m1fps. 138

Feuilleton du "JOURNAL DES CAMPAGNES"

21 Mai 1891.—No 10

L'ORPHELINE DES CARRIERES DEJAUMONT

(SUITE)

L'éclaireur n'en resta pas moins l'oreille au guet, supposant bien que cette lumière, ou avait été produite par le frottement d'une allumette, avec laquelle quelque fugitif cherchait à allumer, lui aussi, du feu ou par le mouvement d'une lanterne portée par un paysan attardé.

Sa patience fut récompensée plus largement qu'il ne l'avait espéré. Bientôt, en effet, la lumière reparut, mais éclairant, cette fois, un petit espace carré, qu'il ne fut pas difficile à Wilfrid de reconnaître pour une fenêtre, dont une main prudente ferma le volet, pas assez cependant pour que, grâce à la clarté qui glissait entre les rainures, il ne fut pas facile au vovager égaré de se diriger à travers le bois, vers une maison où il espérait trouver l'hospitalité.

Quelques minutes de marche pénible à travers le fourré le conduisirent enfin à une sorte de trouée faite par le défrichement d'un champ en pleine forêt, et il se trouva sur le limite d'un vaste carré de blé déjà jaune et presque mûr, mais encore sur pied, que sillonnait un sentier, assez large pour le passage d'un homme à cheval.

An bout de ce sentier s'ouvrait un chemin d'exploitation, creusé par de récentes ornières et conduisant droit à une ferme, dont on apercevait confusément la masse noire pardessus la haie touffue d'un jardin potager.

Wilfrid contourna la haie, arriva à un mur en pierres sèches et enfin à une grande porte, fermée intérieurement avec des barres de bois et donnant accès dans une cour où l'on entendait un bruit de piétinements de chevaux, de voix d'hommes, de pièces de bois de planches et de ferrailles qui semblaient se heurter.

Il écouta un moment ; puis, rassuré par la nature du bruit, il ramassa un caillou et frappa.

Aussitôt il y eut un léger chuchotement, la lumière disparut et un gros chien de berger vint dresser ses pattes contre la porte, en aboyant avec fureur.

Wilfrid frappa de nouveau.

—Qui va là ? répondit de l'intérieur une voix de femme.

—Un pauvre blessé de l'armée française, répondit l'éclaireur d'un ton piteux.

—Combien êtes-vous ?

—Je suis tout seul.

—Que voulez-vous ?

—Un morceau de pain, pour l'amour de Dieu, et la permission de dormir quelques moments sur le foin.

—Attendez un moment, dit la femme.

Quelques instants s'écoulèrent et, sans que la porte s'ouvrit, une lumière brilla au sommet de la muraille.

—Ou êtes-vous ? fit cette fois, une voix d'hommes.

—Ici, répondit Wilfrid, en se montrant dans le cercle lumineux.

—Attache le chien et ouvre, fit la voix c'est un des nôtres.

Les barres tombèrent, la porte s'entrebailla, et le fugitif se trouva dans une cour, au millieu de laquelle, sur trois chariots attelés des hommes et des femmes achevaient de charger leurs provisions, leurs ustensiles, leurs outils et tout ce qu'ils avaient de plus précieux.

Les femmes pleuraient, mais les hommes étaient sombres et silencieux. Au devant de la porte ouverte de la maison qu'on démémageait, trois ou quatre vieux fusils à pierre et chargés, s'appuyaient contre le mur.

Personne n'interrogea le blessé, mais le maître de la maison un vieux paysan, au visage énergique, lui serra la main, en disant :

—Nous savons que vous vous êtes battus comme des braves : vous êtes un frère, entrez, reposez-vous et mangez.

Wilfrid suivit une femme qui lui fit traverser une grande pièce à demi vidée, mais dans laquelle trois enfants, couchés dans le même lit, dormaient du sommeil des anges, audessous d'une image de la Vierge, douce sentinelle qui leur souriait, en ouvrant ses bras.

De la chambre, il passa dans une petite cour intérieure, jonchée tout autour de bottes de paille. sur lesquelles dormaient cinq à six soldats de différentes armes,. roulés dans leurs manteaux, tandis qu'au centre, deux ou trois autres, accroupis autour d'un feu. faisaient bouillir une marmite remplie de viande, de pommes de terre et de haricots.

—Voici vos camarades, dit la femme ; la soupe sera bientôt prête, dormez en attendant ; on vous réveillera.

Et elle se retira.

Le blessé avait froid ; il s'approcha du foyer et s'assit, la tête antre ses deux mains.

On eût dit qu'il dormait, il regardait.

Les fugitifs qui se trouvaient dans la cour ne ressemblaient en rien à ces ignobles fuyards que l'on rencontre dans une déroute, sans armes, suant de peur, féroces pour les paysans qu'ils pillent, n'ayant du soldat que l'uniforme, honte et rebut de l'armée.

Ceux-ci, au contraire. étaient la fleur des braves, débris de cette colonne héroïque qui pour sauver l'armée, s'étaient jetés à l'arme blanche sur les batteries prussiennes et, par des prodiges d'héroïsme, avaient troué l'épaisseur de leurs bataillons. Ils avaient jeté sacs et bagages ; mais presque tous conservaient leurs armes et leurs munitions et ne cherchaient qu'à rejoindre les combattants, pour venger leur première et glorieuse défaite.

Il y avait là surtout des turcos, couleur de bronze, accroupis à la lueur du foyer. des chasseurs, à l'uniforme haché de coups de sabre, et qui dédaignant leurs blessures redressaient, avec des cailloux leurs baïonnettes tordues et comptaient leurs cartouches, un turco, dont un coup de revers avait tranché le turban et ouvert sur la joue une large blessure.

Pami tous ces blessés, Wilfrid n'en reconnut aucun ; il respira, et, dépliant le mouchoir qui lui ceignait le front, il alla laver sa blessure dans un auge servant à abreuver les chevaux.

Ln chasseur, assis sur une botte de paille, la main pliée dans un linge ensanglanté, le regardait faire.

—Tu as été bien touché, dit-il, en regardant la plaie profonde de l'espion.

—Bah ! fit celui-ci, le Prussien qui me l'a faite ne s'en vantera pas, je l'ai si bien cloué contre un sapin, que j'y ai laissé ma baïonnette.

—Moi, dit le chasseur, j'ai tué celui qui m'a coupé deux doigts de la main gauche, mais ma baïonnette a pu me servir encore pour embrocher un grenadier du roi de Prusse qui voulait me barrer le passage, et elle me servira encore s'il plaît à Dieu.

Après avoir lavé son front, Wilfrid retourna vers le feu, mais il trouva la place prise par un nouvel arrivant, qui fixa sur lui, d'une manière singulière, ses yeux brillants comme ceux d'un tigre.

L'espion ne s'attendait pas à cette rencontre, car il tressaillit et s'arrêta.

—Toi, pas connaissir moi, ricana le turco, dont la main caleuse caressait le canon de son fusil ; mais moi connaissir toi.

Wilfrid se souvint du coup fusil du matin et pâlit en se retrouvant en face de l'Arabe qui l'avait tiré.

Mais celui-ci, trompé par le costume de garde-forestier que portait alors l'espion, ne l'avait pas reconnu tandis qu'en le revoyant sous le costume d'éclaireur, il se rappela parfaitement l'avoir vu au camp.

—Moi, Iousouf, continua-t-il dans son expressif jargon, toi, moussir Wilfrid, bono Français.

Et il lui tendit la main.

D'ordinaire, l'Arabe n'était pas aussi expansif, mais il croyait devoir une réparation au jeune homme, qu'il avait longtemps soupçonné.

Cette fois, ce fut avec effusion que l'éclaireur répondit à ce serrement de main : non-seulement il n'avait rien à craindre de l'Algérien, mais au contraire, celui-ci pourrait, dans l'occasion, témoigner de son courage et de sa loyauté.

—Certainement, je te reconnais, lui dit-il; tu es un brave et nous sommes frères, puisque nous avons fait parler la poudre ensemble. Où sont tes camarades ?

Un nuage passa sur le front du turco, et ce fut d'une voix brisée par la douleur qu'il répondit :

—Là-bas !

Et il inclina sa tête, en fermant les yeux.

—Et notre brave Fritz ?

—Morto ! fit l'Arabe.

Et une larme, la première peut-être que jamais il eut versée, roula le long de sa joue et tomba sur sa main.

—En es-tu sûr ?

—Morto ! répéta le turco.

Et, d'une voix sourde, dans un dialecte à demi-sauvage. mais empreint d'une véritable majesté naturelle, il raconta comment le capitaine Fritz avait rendu le dernier soupir entre ses bras, comment lui-même était tombé étourdi sur le cadavre de son ami.

Jusqu'à la nuit il était resté couché là, feignant d'être mort ; puis, en rampant, il avait traîné le corps dans le bois, lui avait creusé une fosse avec ses mains et sa baïonnette, ensuite après y avoir placé le corps, le visage tourné vers l'Orient, pour qu'il pût se relever au premier signal de la trompette de l'ange de Mahomet, il lui avait mis dans la main son épée nue, et l'avait recouvert de terre et de gazon.

Seulement il avait pris le revolver de son capitaine, pour le rapporter à M. Schültz, et sa croix d'honneur pour sa mère.

Il y avait dans ce récit une grandeur pleine de poésie, et dans la manière avec laquelle il était fait, un sentiment de douleur si grand que les soldats groupés autour du narrateur frémissaient de colère et d'émotion.

—Nous le vengerons ! s'écrièrent plusieurs des auditeurs.

Le turco releva la tête, montra son sac rempli de carcouches et dit :

—A Iousouf, pour fuir molto Prussiens, molto, et quand plus cartouches, avec mains et dents, ajouta-t-il, en faisant claquer ses mâchoires et en allongeant ses mains osseuses, dont les ongles ressemblaient à des griffes de bête fauve.

Malgre le plaisir réel que lui causait la mort de Frédéric Schültz, le faux éclaireur sentit un frisson lui parcourir le corps, en pensant au sort qui lui était réservé, si Iousouf venait à découvrir sa trahison.

En ce moment, deux autres soldats arrivèrent, annonçant que plusieurs autres, trente ou quarante peut-être, avaient dû passer dans le voisinage, se rendant dans les Vosges, pour rejoindre leur corps. Ils espéraient que leur régiment n'aurait eu plus du tiers de leur effectif hors de combat.

Dans l'obscurité, ils avaient perdu la trace de leurs camarades, et comme tous ceux qui se trouvaient réunis dans la cour, s'étaient dirigés vers la lumière qui brillait aux fenêtres de la ferme.

Bientôt une des femmes de la maison apporta des écuelles de terre, ainsi que des cuillers d'étain ; d'autres femmes entrèrent dans la cour, conduisant les enfants encore à demi-endormis, on s'assit en rond, autour du foyer et l'on mangea en silence et à la hâte.

Vers la fin du repas, le maître de la ferme vint avec ses trois fils, portant un baril de vin.

Chaque homme, sauf les turcos, en but un verre, puis sur l'avis du fermier, que tout était prêt, femmes, enfants et soldats repassèrent dans la première cour où se trouvaient rassemblés les bœufs, les chevaux et une vingtaine de moutons.

Les femmes et les enfants et trois ou quatre blessés, prirent place sur la première charrette ; les soldats placèrent leurs armes sur la dernière et le convoi, au centre duquel avait été placé le troupeau, sous la garde de deux cavaliers, s'ébranla aux premières lueurs de l'aurore, dans la direction de Niederbrooh et du fort de Bitche.

Seul le vieux paysan était demeuré en arrière, avec un cheval et son chien dans la cour de la ferme.

On eût dit que le brave homme ne se sentait pas le cœur de quitter cette ferme où il était né, où il avait passé, dans le bonheur que donne le travail, de longues années, où chaque pierre, chaque buisson, chaque arbre était pour lui un souvenir.

Mais, le patriotisme catholique dominait chez lui tout autre sentiment. Il avait eu jusque-là d'excellents rapports avec beaucoup de propriétaires allemands, ses voisins : il n'avait aucun sujet de les haïr, parce qu'ils étaient Allemands, mais du jour que la guerre étaitdéclarée, du jour que les hordes de Guillaume envahissaient la France, le paysan catholique préférait au joug de l'étranger l'émigration et la ruine, et il partait pour les montagnes, résolu à pousser devant lui, sans savoir où Dieu le conduirait et quel sort lui était réservé.

Au millieu de l'enclos, fermé d'une haie verte, s élevait un hangar, rempli de foin et de gerbes, nouvellement enfermées.

Pendant quelques minutes, le fermier regarda le convoi s'éloigner ; appuyé contre la porte de sa cour, la tête baissée, les bras croisés sur sa poitrine, il réfléchissait tristement.

Enfin, il releva son front, jeta à terre son chapeau de feutre gris et fit un signe de croix, ensuite il rentra dans sa maison, prit au foyer un tison ardent, traversa l'enclos et lança la bûche enflammés sur une botte de paille.

Puis, après s'être assuré que le terrible élément remplissait son office, il retourna à la porte, sauta sur son cheval et rejoignit au galop les émigrants.

Wilfrid était de l'arrière-garde.

—Je croyais, lui dit-il, que vous vouliez nous laisser partir seuls ?

—Je ne voulais rien laisser derrière moi, dit-il ; que tous en fassent autant que moi sur le passage des ennemis, et il n'iront pas loin.

Les soldats tournèrent la tête et demeurèrent stupéfaits ; un épais nuage de fumée rougeâtre roulait en entourant le hangar, d'où bientôt s'élancèrent de longues langues de feu.

—Le feu est à votre grain, s'écria l'espion.

—Je le sais, puisque c'est moi qui l'y ai mis. Les Prussiens ne goûteront pas de mon pain ; s'il veulent en manger sous mon toit, ils n'auront qu'à en porter.

—Diable, pensa Wilfrid, si tous les paysans allaient faire de même, mes notes seraient bien inutiles.

Le convoi continua sa marche ; il traversa la forêt et s'engagea dans un chemin creux qui conduisait au bout d'un coteau. Le jour étant venu, le soleil levant rougissait déjà le sommet des collines, et le bêlement des agneaux, joint au mugissement des bœufs, saluait le retour de la lumière.

Tout-à-coup, un des fils du fermier, placé en éclaireur, à la tête du cortège, revint au galop annoncer à son père qu'à l'extrémité d'un vallon il venait de découvrir une dizaine de uhlans qui, montés sur leurs chevaux, à la fois robustes et légers, battaient la campagne.

On sait avec quelle hardiesse ces pirates audacieux et rapaces poussent des pointes, aventureuses quelquefois, à plus de 30 kilomètres en avant ou sur les flancs des armées.

Soldats irréguliers, vivant de rapines et de brigandages, ils cherchent surtout à enlever des bestiaux, des grains, à pourvoir l'armée à laquelle il sont attachés, sans en faire partie ; véritables brigands, ils pillent, rançonnent et réquisitionnent à la manière des Cosaques du Don et du Volga.

Il n'était pas certain qu'ils eussent aperçu les émigrants, mais à coup sûr ils flairaient

un coup de main à faire, et les mugissements des bœufs ne tarderaient pas à attirer leur attention.

On s'arrêta pour tenir conseil.

Wilfrid voulait que tous les soldats, ils étaient quinze environ, prissent les armes et allassent se placer à la tête de la colonne ; c'était, disait-il, le seul moyen d'effrayer cette bande de loups, aussi lâches que féroces.

Un sergent de chasseurs s'opposa à cette manœuvre, que l'espion n'avait imaginée que pour faire éviter à ses chers compatriotes un combat dans lequel, selon toutes probabilités ils n'auraient pas l'avantage.

—Au lieu d'aller en avant, dit-il, prenons nos armes et suivons, en nous courbant, le fossé qui longe le chemin. Quand nous arriverons à la prairie, ces chiens verront les charriots et les bœufs ; ils sont une dizaine, bien montés, et arriveront sur nous au galop, croyant n'avoir qu'à tendre la main pour tout prendre ; alors nous leur enverrons notre première décharge. Peut-être tous ne tomberont pas, mais, à coup sûr, il en restera bien la moitié, et comme nous avons des cartouches, le reste n'ira pas loin.

—Sans doute, si nous étions seuls, mais s'ils tirent sur les voitures dans lesquelles il y a des femmes et des enfants ; d'ailleurs, le bruit de la fusillade pourra donner l'éveil à d'autres bandes.

—Comme s'ils ne sauraient pas aller les chercher, reprit le sergent. Commençons par expédier cette vermine, nous serons toujours à temps pour recommencer.

—Qu'on mette au moins nos espions aux voix, fit Wilfrid, car, pour moi, je trouve que ces ruses de guerre manquent de loyauté. Qu'en dites-vous, camarades ?

—Que le sergent a raison ; ils nous ont surpris hier, surprenons-les aujourd'hui répondirent les autres.

Il fallut bien se rendre.

—Qui commande ? demanda Wilfrid.

—Le sergent ; c'est son droit : il est notre supérieur, répondit un turco, qui déjà glissait une cartouche dans son chassepot.

Les soldats prirent leurs armes et sautèrent dans le fossé, où ils continuèrent à avancer en rampant.

Seul, Wilfrid, qui s'était placé à la tête, se relevait de temps en temps, comme pour surveiller l'approche de l'ennemi, mais, en réalité, pour lui donner l'éveil, en le mettant en garde contre l'embuscade.

—Eclaireurs, courbez-vous davantage et abaissez votre arme, lui dit le sergent, d'un ton qui n'admettait pas de réplique.

Force fut à Wilfrid d'imiter ses compagnons.

Le convoi continuait à avancer ; bientôt il fut dans la prairie : le moutons bêlaient toujours.

—L'ennemi est-il loin ? demanda le sergent au fermier, qui chevauchait à côté de la dernière voiture.

—A cinq cents pas, à peu près, répondit celui-ci.

Wilfrid se rapprocha, en rampant.

—Sergent, dit-il, nos fusils portent à 1,200 mètres ; le moment de faire feu est arrivé.

—Tu feras feu quand je le dirai, et pas avant, répondit le sergent. Retourne à ton poste, et tâche d'obéir, ou...

Et il accompagna ce membre de phrase d'une exclamation très-significative dans le langage des troupiers.

—Attention ! dit le paysan, sans tourner la tête ; le chef nous regarde avec une lunette.

—C'est bon, marchez toujours.

—Les voici qui s'avancent.

—Tous ?

—Oui tous.

—Combien ?

—Ils sont bien une douzaine.

—Avançons toujours.

—Les voici qui prennent le trot ; l'officier fait signe avec son épée.

—Halte ! fit le sergent, et attention ! Tirez sur les hommes, mais pas sur les chevaux.

On entendait, sur la prairie, le bruit sourd et régulier du trot des chevaux.

Ce bruit se rapprochait rapidement.

A une vingtaine de pas du fossé, l'officier commandant le détachement envoya, par plaisanterie, une balle au fermier, qu'il croyait sans défense : c'est si amusant de tuer un pauvre paysan.

Heureusement la balle, destinée à l'homme, ne frappa que le cheval qui se cabra de douleur, retomba sur ses quatre pieds et s'affaissa.

Le lieutenant du pieux roi Guillaume proféra un de ces jurements dont la langue tudesque a seule le secret, et, sans doute pour venger son honneur de tireur il allait décharger de nouveau son revolver, quand une voix rugit :

—Debout, et feu !

Quinze hommes, portant l'uniforme français, se dressèrent tout-à-coup en face des Prussiens et quinze chassepots s'abaissèrent.

Les cavaliers de Sa Majesté virent un éclair, suivi d'une détonation, que cinq d'entre eux n'entendirent pas ; huit morts ou blessés tombèrent, sept autres tournèrent bride au galop ; mais déjà les soldats avaient rechargé et, comme des chasseurs, tiraient les uhlans au vol. Trois brigands et un cheval tombèrent encore ; quatre cavaliers seulement continuaient à fuir : de ce nombre était l'officier.

Déjà il était à quatre cents pas ; les balles semblaient ne pas vouloir l'atteindre, et il était sur le point d'arriver à un rocher, derrière lequel il allait disparaître, lorsque Iousouf qui, depuis deux secondes, le suivait du canon de son fusil, pressa la gachette, en faisant entendre un cri guttural.

Le lieutenant bondit sur sa selle, agita les bras comme s'il eût voulu battre l'air et tomba lourdement, sans que les survivants trop occupés de leur propre salut pour penser à celui de leur supérieur, ralentissent un instant leur course.

Sans s'inquiter plus longtemps des bandits qui fuyaient à toute bride, les soldats s'élancèrent dans la prairie pour s'emparer des chevaux, dont trois seulement, trop blessés pour s'en servir, furent abandonnés sur place.

Au bout d'un moment de chasse, ils revinrent ramenant leur butin, consistant en sept chevaux qui, un surtout, celui du commandant tué par Iousouf, étaient tous des bêtes de prix.

Les blessés furent déposés sur une des charrettes, et les soldats, après s'être partagé les armes trouvées sur le champ de bataille, et avoir indemnisé le fermier, en lui abandonnant les chevaux pour chacun des quels le gouvernement alloue une somme de 100 fr., reprirent joyeusement leur route, prêts à recommencer si une nouvelle occasion se présentait.

Wilfrid seul était assez mécontent sous son apparance de bonne humeur ; l'idée d'avoir tiré sur ses frères, quoiqu'il l'eût fait de manière à n'en toucher aucun, l'exaspérait intérieurement, et il se promettait bien de venger la mort du lieutenant, un charmant garçon qu'il avait connu à Mayence, en cassant la tête à son cher Iousouf, dès qu'il se trouverait seul avec lui.

Pendant qu'il roulait dans sa tête ses projets de vengeance, l'Arabe, au quel la conduite de l'éclaireur, pendant ce petit engagement avait rendu en partie sa méfiance, s'approcha de lui, comme s'il eut deviné ses pensées, et lui frappa sur l'épaule.

—Qu'est-ce ? fit Wilfrid, en se retournant avec humeur.

—Sabre à l'officier prussien, répondit celui-ci, en montrant avec orgueil l'arme, dont la poignée était teinte de sang. Iousouf, donnir lui, à moussir Georges, pour tuir Prussiens beaucoup.

—Au moins devrais-tu l'essuyer, fit l'éclaireur avec dégoût.

—Moi, pas essuyir, au contraire ; sentir bon li sang prussien.

Et il lui approcha du visage la poignée de l'arme, avec son sourire de bête fauve.

L'Allemand avait un revolver à sa ceinture il eut une tentation terrible de brûler la cervele au turco ; mais la réflexion lui arriva assez vite pour se retenir, il sourit même à l'idée que l'heure de la vengeance approchait, et il répondit :

—Tu as raison, le sang d'un ennemi a toujours une bonne odeur.

Puis, il alluma une cigarette et continua sa marche, sans se mêler aux conversations de ses compagnons.

Aucun incidont nouveau ne vint arrêter le convoi jusqu'à Fiederbroon, village considérable, fort industrieux et peuplé de près de 3,000 habitants, à 15 kilomètres seulement de Wissembourg

Déjà une grande moitié de la population, informée de la défaite subie la veille par l'armée française, avait émigré vers la montagne, laissant la ville dans un état de panique, augmentée par l'apparition de cours ennemis dans le voisinage et la nouvelle que les Allemands s'avançaient de ce côté.

Quelques soldats, échappés du désastre, mais séparés de leurs corps, y étaient arrivés pendant la nuit et se préparaient à se remettre en marche pour rejoindre, dans le plus bref délai, l'armée du général Mac-Mahon.

La petite troupe qui, le matin, avait fait le coup de feu contre les uhlans, se joignit à cette colonne, sauf les blessés de la première voiture qui, après un moment de halte, continuèrent à avancer jusqu'au fort de Bitche, où le fermier les déposa, avec les prisonniers prussiens, pour s'engager plus avant dans la montagne, du côté du sud-est où un de ses frères possédait une ferme considérable.

Le brave homme devait s'y arrêter quelques jours, en attendant que deux de ses fils eussent contracté un engagement pour la durée de la guerre, et, si l'invasion continuait, reculer devant elle, et passer, avec le reste de sa famille, en Algérie, comme colons.

Wilfrid avait le prétexte de sa blessure pour ne pas suivre ses camarades à l'armée du général Mac-Mahon ; mais ce fut en vain qu'il déploya toute son éloquence pour persuader à Iousouf de l'accompagner jusqu'à Sainte-Marie-des-Chênes.

Le turco voulait tuer des Prussiens, et venger ses frères et son capitaine ; il ne voulut rien écouter, et force fut à Wilfrid de renoncer, au moins immédiatement, à punir comme il le méritait, celui qu'il regardait comme l'assassin du chef des uhlans. Seulement, comme le turco était bien décidé à se battre, tant que la guerre durerait, s'il n'était pas tué, il confia à Wilfrid les armes et la croix destinée à la famille Schültz, qu'il se promettait bien de visiter plus tard, avant de retourner en Afrique.

Wilfrid poursuivit donc seul son chemin. D'abord, il avait eu l'idée de se débarrasser de l'odieux dépôt qui lui avait été confié, mais bientôt il changea de pensée et, loin de précipiter armes et croix dans la première rivière venue, il enveloppa le tout soigneusement dans son manteau, dant il se fit un sac, et, le bâton à la main, son bandeau sur le front, son uniforme troué et roussi par deux balles, qu'il tira à bout portant dans les pans de sa tunique, il se remit en marche, traînant le pied comme un pauvre blessé, échappé par miracle au carnage de ses compagnons.

Grâce à la pitié qu'il inspirait, partout il fut accueilli avec tous les égards dus à une victime de la guerre nationale, et le troisième jour après son départ, il obtint, par faveur, une place dans un train spécial, qui le déposa dans la gare de Metz.

Sa première visite fut pour son ami Grostein.

Ce ne fut pas sans une certaine répugnance que le respectable marchand vit entrer chez lui un soldat français ecloppé ; cependant il n'osa pas lui refuser sa porte, dans la crainte de se compromettre, et daigna même lui jeter quelques pièces de menue monnaie.

Il y a des gens qui s'imaginait qu'avec du cuivre ou de l'or on paie du sang.

Ces gens sont nombreux.

Toutefois, le her Grostein, au grand étonnement de ses commis, change tout-à-coup de manière d'être.

—Ah ! pardon, s'écria-t-il, monfieur Wilfrid ; je vous avais pas seconnu sous ce costume, et je croyais avoir affaire à un de ces impudents mendiants qui, pour nous rançonner, revêtent le glorieux costume des soldats de la France. Vous arrivez sans doute de Wissembourg ? Nous y avons été bien malheureux une première fois ; mais notre auguste empereur va sans doute prendre sa revanche. Oh ! ce jour-là, nous ferons une fameuse illumination. Pouvez-vous nous donner des nouvelles de cet excellent M. Fritz Schültz ? Un bien brave garçon ; son père a passé ce matin devant mon magasin : une bien honnête famille.

—Pauvre M. Fritz ! Il a été tué à mes côtés, en se battant comme un lion.

—Quel malheur ! s'écria-t-on de toutes parts.

—Je rapporte à sa famille sa croix et son revolver, et aussi l'épée du misérable qui l'a tué, un capitaine prussien, auquel j'ai brûlé la cervelle ; mais, trop tard, hélas !

—C'est très beau de votre part, et ce sera grande consolation pour sa famille, monsieur Wilfrid. Mais, vous-même, vous avez été blessé ?

—Cinq ou six ennemis se sont jetés sur moi ; je me suis défendu comme j'ai pu et je les ai mis en fuite, mais un de ces bandits m'a atteint d'un coup de sabre au front. Oh ! par exemple, il ne recommencera pas : je l'ai cloué sur la terre d'un coup de baïonnette.

—Faites-moi donc l'honneur de monter à mon cabinet, monsieur ; vous y serez mieux que là, pendant qu'on vous prénarera à manger ; car vous devez être épuisé.

—Sur ma route, quelques âmes charitables m'ont donné du pain, reprit Wilfrid en sortant du magesin, appuyé sur le bras du her Grostein, avec lequel il monta lentement lescalier, pendant que les jeunes gens admiraient son héroïque conduite.

—Ah çà ! mon cher, comment avez-vous fait pour vous laisser blesser ainsi ? demanda le marchand à son ami quand ils furent seuls.

—C'est une sentinelle française qui a voulu me barrer le passage, quand j'allai avertir les nôtres, répondit l'espion, toujours fidèle à son habitude du mensonge. Je l'ai tuée d'un coup de baïonnette, qui a été mis sur le compte des Prussiens.

—Et ces Français ont été bien rossés ?

—Écrasés, mon cher écrasés ; de ma vie je n'ai rien vu de pareil.

—Ah ça ! dites-moi donc, ce Fritz a été tué ?

—Oh ! pour celui-là, parfaitement ; son compte est réglé.

—Je croyais que sa papiste de mère lui avait donné une médaille préservatrice ? ricana le bher.

—Comment, une ! Trois ou quatre, au moins. Mais il parait que les balles prussiennes ne ce soucient pas plus des indulgences que notre père Luther.

—La vieille va faire une drôle de figure, quand vous lui annoncerez la nouvelle.

—Et la belle Marguerite, donc ! Il me tarde de voir cela

—Mauvais cœur ! Vous traitez ainsi la colombe de vos affections.

—Oh ! ne craignez rien, chacun aura sa part. J'ai une dent contre toute cette famille et quand j'en veux à quelqu'un je sais me venger.

—A la bonne heure, voilà qui s'appelle parler en Prussien. A moi aussi il me tarde de voir nos amis ici ; seulement, je crains qu'il y en ait pour longtemps avec ces diables de forts. On dit qu'ils sont à l'épreuve des boulets.

—Des boulets, c'est possible, mais non des pièces d'or ; on trouvera facilement des traîtres pour les vendre.

—Et ils vendront la ville ?

—Parbleu !

—Mais l'empereur ?

—L'empereur ! allons donc ! n'avons-nous pas bontre lui les députés républicains pour lui jeter des batons entre les jambes, les journalistes pour révéler tous ses plans, la nombreuse cohue des ambitieux d'un tel égoïsme sous leur masque de patriotisme qu'ils ne

souhaitent qu'une chose, voir l'armée Française battue pour crier à la trahison, renverser le gouvernement, piller les caisses publiques et se ruer à la curée chaude afin d'arracher chacun son lambeau ? Ces gens-là sont nos meilleurs amis.

" Versez-moi un petit verre de cette bonne eau-de-vie de Dantzig, que j'aperçois sur votre cheminée ; je veux boire à la santé de ces excellents députés ainsi que de tous leurs complices, les plus fidèles, les plus dociles, les plus utiles alliés qu'ait jamais eus notre roi Guillaume, futur empereur de Germanie, de France, de Hollande, de Belgique et de Danemark.

—Mon cher, le toast n'est pas complet ; vous avez oublié l'Autriche et l'Italie.

—Bah ! cela va sans dire ; l'Autriche n'existe plus depuis Sadowa, et l'Italie, depuis Auguste, on ne conquiert pas ça, on le prend.

—A ce compte, laissez-moi choquer mon verre avec le vôtre, excellent ami, et contez-moi en détail notre première victoire.

Wilfrid ne se fit pas prier et raconta au her Grostein la bataille de Wissembourg d'une manière, sinon exacte, au moins très-flatteuse pour les Prussiens en général, et pour lui en particulier.

Her Grostein riait à gorge déployée de la terreur des Français, en apercevant les Prussiens.

—Et maintenant, où allez vous ? demanda-t-il à son ami.

—A mon quartier-général, à Sainte-Marie-des-Chênes, répondit celui-ci. Ne pourriez-vous pas me prêter un oignon ?

—Un oignon, mon cher ! Que diable voulez-vous en faire ?

—On dit que cela fait pleurer ; et, là-bas, vous comprenez, nous allons nous attendrir sur les malheurs de la patrie.

—Toujours plaisant ! s'écria le marchand.

—C'est qu'au contraire, il faut que je sois lugubre, mon cher ; vous comprenez. Heureusement que je me souviens du fantôme de Canco, dans la tragédie de *Macbeth*, cela me servira. A propos avez-vous des nouvelles de notre pieux missionnaire.

—Ce gredin de Fouinard ?

—Her Grostein, au nom de notre vénéré Luther, pour la gloire duquel notre pieux roi prend les armes, soyez plus respectueux pour un aussi digne ministre, reprit Wilfrid avec un air de componction du plus haut comique.

—Eh bien ! le vénérable missionnaire a déserté avec armes, bagages et paroissiens, et à l'heure qu'il est, il doit se trouver à Wissembourg.

—Pas possible, j'en arrive.

—Il n'y a que trois jours que je l'ai vu ici, avec son collègue, le Révérend Pasfort, et il m'a annoncé son départ pour cette ville ; mais le plus joli de l'affaire, c'est qu'outre les collectes faites parmi nos coreligionnaires, pour les blessés allemands, il emportait celle de plusieurs maires patriotes, comme celui de Sainte-Marie qui, sous prétexte de tolérance, détestent les curés papistes, quoiqu'ils soient papistes eux-mêmes, et ont préféré confier leurs fonds à notre cher Fouinard, qui a dû bien rire, en leur signant un reçu.

Les deux amis étaient en veines d'anecdotes, et ils se seraient oubliés à s'en conter réciproquement, si un domestique n'eut discrètement frappé à la porte, pour prévenir le blessé qu'un bouillon réconfortant l'attendait à la salle à manger.

—Merci, pour votre hospitalité, monsieur Grostein, fit Wilfrid, en se levant avec effort. Ah ! que ne suis-je tombé à la place de tant de braves, qui ont une patrie et une famille, moi, dont la mort n'aurait fait verser aucune larme.

—Quel brave homme, pensa, en se retirant le domestique, attendri.

—Hein ! comment trouvez-vous que je joue la comédie ? murmura Wilfrid à l'oreille de son complice.

—Vous êtes vraiment admirable, répondit celui-ci, sur le même ton.

Le repas fut douloureux ; il y avait des témoins, Wilfrid, en leur parlant, avait des larmes dans la voix.

—Soyez assez bon pour faire dire au conducteur de la diligence de Briey qu'il ne parte pas sans moi; je crois que c'est bientôt l'heure, dit-il à Grostein.

—Je l'ai fait prévenir, et vous avez encore quelques minutes. Permettez-moi de vous conduire au bureau.

—C'est bien indiscret de ma part, mais je suis si faible que j'accepte votre offre. Je crois avoir laissé ici mon paquet.

—Un de mes jeunes gens vous le portera.

Trois ou quatre commis se précipitèrent : ils auraient porté le blessé lui-même.

Un quart d'heure après, Wilfrid, installé dans le coupé, où il eut le plaisir de se trouver seul, roulait sur la route du village, où, pendant deux ans, il avait vécu dans la maison du loyal et brave M. Schültz.

CHAPITRE XIII

LA FAMILLE EN DEUIL

En arrivant à Saint-Privat-la-Montagne, Wilfrid jeta le bout de l'excellent cigarre, qu'il fumait encore, et arrangea son bendeau de manière à bien laisser voir la tache de sang dont il était teint, puis, comme accablé de fatigue, il se blottit dans un coin et feignit de dormir.

Ainsi qu'il s'y attendait, dès son entrée dans le village, la voiture fut arrêtée par une foule anxieuse, qui voulait interroger le conducteur. Il n'avait d'autres nouvelles que des rumeurs, malheureusement trop fondées, au sujet d'une nouvelle défaite de l'armée française, sur la Sarre, et la retraite du général Frossard.

En revanche, d'autres bruits couraient à Metz, d'une grande victoire du maréchal Mac-Mahon, et chacun, suivant ses habitudes d'esprit, son tempérament ou ses secrets instincts, adoptait l'une ou l'autre version et, prenant aussitôt la parole, cherchait à faire prévaloir ses opinions.

Les prussophiles, il ne s'en est malheureusement rencontré que trop, mettaient tout au pis, avec une feinte tristesse, qui cachait une grande joie, tandis que les patriotes exaltés soutenaient hardiment que la défaite de Wissembourg n'était qu'une ruse de guerre pour attirer l'ennemi dans une embuscade et l'y écraser.

Tout est soutenable quand les faits sont incertains ; or, à Saint-Privat, on n'avait encore aucun détail sur la terrible bataille de Wissembourg.

Pendant que la discussion s'échauffait, un enfant, monté sur le marchepied du coupé, aperçut Wilfrid.

—Un soldat blessé, s'écria-t-il.

Il se fit aussitôt un grand mouvement, et un homme ouvrit la portière.

—Dieu du ciel, il est mort ! Il est tout couvert de sang, s'écrièrent quelques femmes ; il faut le secourir.

—Chut ! pas tant de vacarme ; ne voyez-vous pas qu'il dort ? fit le conducteur. Un pauvre malheureux qui n'a peut être pas fermé les yeux depuis quinze jours.

—D'où est-il ?

—De Saint-Privat. C'est cet Allemand que M. Schültz employait.

—Un Allemand ! vociféra une femme ; je veux l'étrangler, je veux venger mon pauvre Jean, qui a été tué à Saarbrük.

—A mort le Prussien ! crièrent plusieurs voix.

—A mort le Prussien ! crièrent plusieurs voix.

—Imbéciles ! ne voyez-vous pas qu'il porte le costume français ? vociféra le conducteur en refermant la portière.

—C'est un espion ! Raison de plus pour le tuer ; c'est lui qui a fait périr nos pauvres enfants.

—Oui, à mort ! à mort !

—Ce n'est pas un espion ; c'est un brave que le préfet de Metz a lui-même conduit à ma voiture.

—Ce n'est pas, vrai, c'est un espion. A mort le Prussien ! rugirent des voix plus nombreuses, car les têtes commençaient à se monter.

Et la foule se serra menaçante autour de la diligence.

—Place ! ou je vous écrase, s'écria le conducteur, en sautant sur son siège, pour faire repartir ses chevaux.

Mais déjà plusieurs hommes avaient pris les guides, et l'équipage, peu ardent ne bougea pas.

—Militaire, éveillez-vous, et parlez à ces gens-là, qui vous prennent pour un Prussien et veulent vous assassiner, cria le conducteur en cassant, avec le manche de son fouet, la glace de devant de la voiture.

Wilfrid, roulé dans manteau, sous le quel il tenait armé son révolver à huit coups, se tenait sur la défensive, mais hésitait encore car il pensait avec raison que dans un combat aussi inégal, il serait infailliblement mis en morceaux.

Toutefois, il se souleva et s'aprocha de la portière, dans l'intention de parlementer.

Son apparition ne fit que redoubler la colère de l'attroupement, qui se mit à crier de plus belle, en lançant des pierres.

En même temps, un meunier, espèce de brute féroce qui jusque là, ne s'était pas distingué par son patriotisme, mais qu'excitait le désir inné dans certaines âmes de faire du mal, ouvrit de nouveau la portière, pour arracher l'Allemand de son refuge.

Mais il recula à la vue du pistolet, et ramassa sur la route un énorme caillou.

Il allait le lancer, quand tout-à-comp, un homme de haute taille fendit le groupe, saisit le meunier par-dessous les bras, l'enleva de terre et, le secouant comme un enfant. qui agite un jouet, l'envoya rouler à dix pas dans la poussière.

A cette brusque apparition du taureau des Vosges, la cohue assiégeante recula en désordre.

La réputation de loyauté du brave Schültz s'étendait au loin, mais celle de sa force s'étendait plus loin encore.

Les gens honnêtes le respectaient, la tourbe en avait peur.

—Que se passe-t-il donc ici ? fit-il, en croissant ses bras sur sa large poitrine, en regardant fièrement l'attroupement, qui tremblait devant lui.

—C'est un espion allemand, que nous voulons arrêter, osa répondre la femme, cause première de ce désordre.

—Non, monsieur Schültz, ce n'est pas un espion allemand mais un soldat français, blessé, que ces gens là veulent assassiner, s'écria Wilfrid, en descendant de la voiture.

—Vous, mon cher enfant ! vous le type de la loyauté et de l'honneur, s'exclama le brasseur, en serrant le blessé dans ses bras, et se retournant vers les acteurs de cette scène de désordre.

—Misérables ! continua-t-il, c'est un Allemand devenu Français, par reconaissance pour notre patrie menacée, c'est un catholique converti à notre foi, c'est un vaillant soldat, dont le sang a coulé pour vous, que vous recevez de la sorte. A genoux, lâches, et demandez pardon à Dieu et à M. Wilfrid.

Le nom de Wilfrid n'était guère moins connu à Srint-Privat que celui de son sauveur ; on savait que ce jeune homme qui, depuis deux ans, s'était acquis une réputation de sainteté, contestée seulement par quelques sceptiques, venait de donner, tout dernièrement, un éclatant démenti à tous ceux qui soupçonnaient son patriotisme, en demandant et en obtenant des lettres de naturalisation que, non content d'être Français de nom, alors que beaucoup cherchaient à faire valoir leurs droits pour rester dans leurs foyers, il s'était engagé en brave dans l'armée et était parti pour la frontière, d'où il revenait en ce moment même, grièvement blessé, pour se rétablir au plus vite et retourner sur le champ de bataille.

Le changement qui s'opéra dans l'attitude de la population fut donc un véritable coup de théâtre ; les fauteurs les plus compromis de cette scène de désordre demandèrent humblement leur pardon, et le meunier lui-même quoique intérieurement fort peu satisfait du traitement que lui avait fait subir le taureau des Vosges, dont il venait d'expérimenter la force musculaire à ses dépens, crut devoir s'excuser sur son patriotisme.

Le brasseur en prit occasion pour flétrir, en quelques mots, cette férocité lâche, qui s'acharne sur des prisonniers et des blessés.

—En maltraitant un Prussien, dans l'état où est ce brave jenne hommo, tu t'es conduit, lui dit-il, non pas en Français, mais en véritable sauvage. Du moment qu'un ennemi n'est plus à craindre, qu'il soit à demi-mort ou simplement prisonnier, sa personne est sacrée, et le tuer serait un véritable assassinat. Si tu te sens l'envie de verser le sang des envahisseurs de la France, pars pour la frontière, tu y trouveras à employer ton temps plus utilement et plus honorablement qu'au cabaret.

Puis, sans se préoccuper plus longtemps de cette émotion et des résultats de son allocution, Schültz enleva d oucement Wilfrid, le replaça dans la voiture, avec le même soin affectueux qu'une mère qui couche son fils endormi dans un berceau, prit place auprès de lui et donna ordre au cocher de fouetter ses chevaux.

Alors seulement, seul avec le blessé, il osa lui demander s'il avait retrouvé Frédéric ?

—Je l'ai vu, dit Wilfrid, en baissant la tête, avec une hésitation de mauvais présage

—Avant ou après la bataille ? continua le père, en le regardant fixement.

—Avant et pendant.....

—Et après ?

Dans ce seul mot, il y avait tant d'angoisse que le blessé n'osa pas répondre.

—C'était un brave, plus que cela, un héros, dit-il, en serrant la main du brasseur.

Schültz porta la main à son cœur, comme s'il eût sentit sa poitrine se briser, et pâlit affreusement.

Puis, comme s'il eut eu honte de sa faiblesse, il se redressa, fit un signe de croix et demeura un moment silencieux.

La majesté de la douleur paternelle inspira le respect à l'homme qui, un moment auparavant, se promettait de jouir du désespoir des parents de Frédéric, et il chercha même quelques paroles de consolation et n'en trouva pas.

—L'avez-vous vu après sa mort ? reprit le brasseur.

—Je ne l'ai pas quitté un seul moment, quoique moi-même j'eusse été blessé à ses côtés, dans une dernière charge désespérée, et déjà nous avions réussi à traverser les lignes ennemies, quand une balle l'a frappé au cœur ; malgré ma faiblesse, j'ai pu l'emporter jusque dans un taillis, où, avec mon sabre et mes mains, j'ai creusé pour lui une fosse, dans laquelle je l'ai étendu respectueusement : on eût dit qu'il dormait. J'ai marqué l'arbre pour pouvoir, un jour, vous indiquer l'endroit où il repose, et je ne lui ai pris que son revolver et sa croix, que je vous apporte, avec l'épée de l'officier ennemi qui lui a envoyé cette malheureuse balle, et que j'ai tué moi-même d'un coup de sabre.

—Alors, il n'y a même plus d'espoir à conserver, murmura Schültz.

Et il fit un nouveau signe de croix, en disant :

—" Mon Dieu, vous me l'aviez donné, mon Dieu, vous me l'avez ôté, que votre sainte volonté soit faite !"

Puis il retomba dans le silence.

Wilfrid se taisait aussi.

Le géant lui serra la main.

—Pardonnez-moi, mon cher Wilfrid, de ne pas m'être encore informé de vos nouvelles ; vous devez me trouver bien faible, n'est-il pas vrai ? Mais que Dieu vous épargne plus tard de connaître un semblable chagrin. Ah ! croyez-le bien, ma reconnaissance pour ce que vous avez fait pour lui, est et sera toujours immense.

—J'avais moi-même oublié ma blessure, un coup de sabre au front, qui m'a plus affaibli que fait souffrir, répondit le jeune homme, et ce n'est pas lorsque, par votre courageuse intervention, vous venez de me sauver la vie, que je puis me plaindre de vous, que le ciel a si providentiellement envoyé sur mon passage.

(A suivre)

Donnera du Ton aux Nerfs.
Donnera de la Force aux Muscles,
Donnera de l'Embonpoint,

Dr L. Emulsion.

Donnera de l'Appétit,
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,
Donnera Fin a la Toux Chronique et guérira les Poumons.

MALADIES DES POUMONS, ASTHME
ONT GUERISSABLES La méthode, prompte et certaine, estaidée par des remèdes excellents et effectifs. Après quatre jaines d'emploi un soulagement certain sera ressenti. Envoyez le récit complet des symptômes, et adressez, en envoyant des timbres-poste pour la réponse, à

HYGIEA OFFICE,
New-York.

1&c. 105

CRAZY WORK 60 Splendides morceaux de Soie et Satin de toutes couleurs, couvrant 500 pouces carré. 25c Bill t ou argent.

LEMARIÉ'S,
Silk Mill Little Ferry,
N-Jersey, U. S.

Québec, 29 janvier 1891—1an. 92

EPILEPSIE.

CEUX qui souffrent de crampes et de débilité nerveuse sont guéris sûrement par une méthode approuvée et absolument sûre Traitement par lettre. Envoyez un récit complet des symptômes et adressez en envoyant des timbres-postes pour la réponse, à

"HYGIEA OFFICE,"
New-York.

Québec, 26 juin 1890 104

MUNN & CO
SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY for
PATENTS
A pamphlet of information and abstract of the laws, showing How to Obtain Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, *sent free.*
Address MUNN & CO.
361 Broadway,
New York.

Québec, 2 février 1891—1an.

Couverture des toits.

LE FEUTRE DE CAOUTCHOUC pour la couverture des toits, coûte seulement $2 00 par 100 pieds carrés. C'est une excellente préparation qui dure des années et n'importe qui peut en faire usage.

Envoyez une estampille si vous voulez avoir un échantillon et de plus amples détails.

La compagnie de feu re de caoutchouc pour toiture, 39 & 41 West Broadway, New-York.

On demande des agenss locaux.

Québec, 7 Août 1890. 129

Pour usage interne et externe.
Il agit promptement et soulage presque a l'instant les douleurs les plus fortes

DROIT AU BUT.
AGIT INSTANTANEMENT

Pour CRAMPES, FRISSONS, COLIQUES, DIARRHEE, DYSSENTERIE, CHOLERA MORBUS, et toutes les MALADIES des INTESTINS,

AUCUN REMEDE N'EGALE
LE PAIN-KILLER.

Il a un effet magique sur le Cholera du Pays et les Douleurs des Intestins.

C'EST LE MEILLEUR REMEDE DE FAMILLE POUR
BRULURES, MEURTRISSURES, ENTORSES, RHUMATISME, NEVRALGIE et MAL de DENTS.

EN VENTE PARTOUT A 35c. LA BOUTEILLE.

☞ Méfiez-vous des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMEDE N'EST MEILLEUR POUR
TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

SANTE POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Feminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont inestimables

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans egal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Goutlement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d, 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse, 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Québec, 3 septembre 1885

Ferme Boreale.

J. C. CHAPAIS,

PROPRIÉTAIRE.

ON OFFRE EN VENTE QUELQUES MINOTS DE VERITABLE

BLE DE LA MER NOIRE,

importation de 1889, seconde récolte faite au pays. et ayant mûri chaque année en 80 jours. Semence de choix triée à la main. 20 CENTINS la livre par la malle, franc de port. 60 CENTINS le gallon de 8 livres, livré à l'express, à la station de Saint-Philippe de Néri, les frais d'express restant à la charge de l'acheteur. On ne vend pas plus d'un gallon a un même acheteur, le but étant de disséminer autant que possible cette semence dans la province.

POMMES DE TERRE, beauté d'Hébron,

Tubercule absolument sain, d'excellente qualité productif, semence de première classe, $1.00 par sac de 90 lbs à la station de St-Philippe de Néri, fret aux frais de l'acheteur. Pas moins d'un sac ne sera vendu à chaque acheteur.

Bétail canadien enregistré L. G. R. B C. Taureaux, vaches, canadiens et croisés, Jerseys-canadiens, animaux de premier choix, très remarquables comme sortant des meilleures familles laitières.

Pour renseignements sur les prix s'adresser à

J. C. CHAPAIS,
Ferme Boréale,
Saint-Denis, comté de Kamouraska.
Québec. 29 avril 1891. 153

Pilules Antibilieuses.

MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Bilieuses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit:

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibilieuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances *pour moi-même* et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT
SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.

REMEDE DU DR. SEY

Le GRAND REMEDE FRANCAIS contre la Dyspepsie, les Affections Bilieuses, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

Le *REMEDE DU Dr. SEY* est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter, le *REMEDE DU Dr. SEY* peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les Pharmaciens, $1.00 la bout.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
1538 à 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

PISO'S CURE FOR 25 CTS
Le Meilleur Remède pour la toux
En vente dans toutes les Pharmacies.
CONSUMPTION 25 CTS

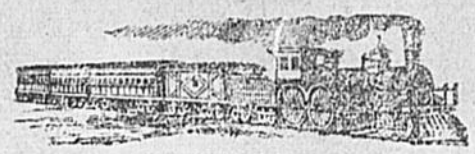

CHEMIN DE FER

QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, Sherbrooke, et le Lac Memphremagog

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 1er DÉCEMBRE, les trains circuleront comme suit:

EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 heure P. M., de Lévis à 1.35 heures P. M. Arrivant à la Beauce Jct, à 3.35 P. M. Arrivant à Sherbrooke à 8.00 P. M. Arrivant à New-Port, Vt, à 10.10 P. M. Arrivant à New-York à 11.32 A. M. Char Monarque, parloir buffet, fera partie de ce train de Québec à Springfield changera de connection à New-Port et Rivière-Blanche, Jct., avec chars dortoirs pour Boston et à Springfield avec chars dortoirs pour New-York.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 heures P. M. arrive à la jonction de la Beauce à 5.50 heures P M., arrive à St-François à 6.45 P. M.

LES TRAINS ARRIVENT A QUÉBEC.

EXPRESS.—Part de New-York a 4.00 heures P. M., de Boston à 7 15 P. M., de New-Port à 5.45 A. M., de Sherbrooke à 8.00 A. M. Arrive à Lévis à 3.00 heures P. M., et à Québec par le bateau-passeur à 3.15 P. M.

Char Monarque, dortoir, parloir et buffet, faisant partie de ce train de Springfield à Québec.

MIXTE.—Part de St-François à 6.00 heures A. M., de la Jonction de la Beauce à 7.00 heures A. M., arrive à Lévis à 10.20 heures A. M., et Québec par le bateau-passeur à 10.30 A. M.

Tous les trains express sont chauffés par vapeur de la locomotive.

CONNECTIONS.

A Lévis et Harlaka Jct., avec l'Intercolonial; à Sherbrooke, avec le Boston & Maine Rp pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre; à Dudswell Jct, avec la Division Opper Coos du ch. Maine Central.

Billets émis et bagage chèqué à tous les endroits.

J. H. WALSH,
Gérant gé . fret et passagers.

FRANK GRUNDY,
Surintendant général.
Québec, 28 novembre 1890 86

JONC D'OR SOLIDE,
35c. pour un jonc valant $2.

Ce jonc est fabriqué d'une composition metallique reconverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 karat. Il est garanti et gardera son lustre et sa beauté des années. Une garantie "bona-fide," est envoyee avec chaque jonc ainsi qu' un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction; alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend generalement $2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de $10.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Speciaux aux Agents, etc., sur reception de 35c. en timbres-postes. L'annonce d'un jonc de cette qualite n'a jamais ete faite auparavent. Envoyez vos commandes aussitot que possible; car bientot il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de le grosseur de votre doigt.) Adresser GEARS ET CIE., 112 Rue Yonge, Toronto, Can. 92

Québec, 6 novembre 1890.

LE

"Courrier du Canada"

Est en vente chez MM. Béland tabaconiste, rue et Faubourg St-Jean, chez M. Victor Marier, dépôt central de journaux, rue d'Aiguillon, Filteau, libraire, rue Buade, Hauteville, A. O. Raymond, rue la Fabrique, Drouin et Frère, rue St-Joseph, St-Roch, et à Lévis chez M. C. A. Demers, station de l'I. C. R.

CONDITIONS
DU
JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT:—Une Piastre.
POUR LA FRANCE:—10 Francs.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

THS. CHAPAIS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LEGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR
11 et 13, Rue Buade, Québec.